LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Vol. LXX — No 278 | Quelques averses. Maximum 6. | Montréal, mercredi 28 novembre 1979 | Férie | 25 CENTS

AU SOMMAIRE

■ Les échos de l'Assemblée nationale — page 2

■ Québec présentera une nouvelle version du projet de loi sur la sécurité — page 3

■ L'avenir de la CECO: un éditorial de Jean-Claude Leclerc — page 4

■ L'Alliance des professeurs recommande une grève le 15 janvier — page 7

■ La conférence de Londres sur la Rhodésie sort de l'impasse — page 8

■ Vaugeois propose de rendre les musées plus accessibles — page 10

Les otages ont été menacés, dit Carter

Khomeiny rejette l'appel du Conseil de sécurité

NEW YORK (d'après AFP et Reuter) — Renvoyant l'essentiel du débat à samedi, le Conseil de sécurité des Nations unies a répété hier son appel à la libération des otages retenus par des étudiants islamiques à l'ambassade américaine de Téhéran.

Mais quelques heures plus tôt, l'ayatollah Khomeiny avait rejeté d'avance toute décision de l'ONU et affirmé une nouvelle fois que les otages américains seraient jugés pour espionnage. Les étudiants annonçaient de leur côté que l'ambassade avait été minée pour prévenir une attaque militaire américaine en vue de libérer les otages.

Ces otages sont durement traités. Ils ont même été menacés à plusieurs reprises par des hommes armés, a déclaré hier à Washington le président Jimmy Carter.

S'adressant à des responsables locaux des Etats du Maine, du New Hampshire et du Vermont, le président Carter a estimé que le traitement auquel était soumis les otages était une véritable honte.

« Les otages ne sont pas bien traités. Depuis maintenant vingt-trois jours, ils ont les mains et les pieds liés. On ne leur permet pas de prononcer un seul mot. Lorsqu'ils se sont permis de dire seulement « Bonjour », ils ont été punis. Ils ont été menacé plusieurs fois par des hommes armés et on les a incité à faire des déclarations contraires à leurs propres convictions », a précisé le président Carter.

D'autre part, M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche, est revenu, hier après-midi, sur les déclarations de plusieurs sénateurs laissant entendre que les Etats-Unis se préparaient è engager des représailles contre l'Iran, même si les otages sont libérés à Téhéran.

Le président a déclaré au sénateurs, hier matin, que « l'ardoise ne sera pas effacée », a confirmé M. Powell. Cette phrase signifie simplement, a-t-il ajouté, « qu'une prise d'otages comme celle-ci aura bien évidemment un impact sur les relations entre l'Iran et les Etats-Unis qui s'étendra bien au-delà de la libération des otages ».

Le porte-parole a précisé que le président n'a pas employé le mot « représailles » au cours de sa discussion avec les sénateurs.

M. Powell a annoncé une conférence de presse du président Carter pour ce soir à 21 heures, précisant que le président a estimé « avoir le devoir de s'expliquer devant le peuple américain ».

D'autre part, M. Powell a déclaré que la Maison-Blanche était au courant des informations, selon lesquelles les locaux de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran étaient minés, mais a refusé de les commenter.

Le dernier obstacle médical au départ du chah des Etats-Unis a été levé hier après l'extraction réussie d'un calcul biliaire, a annoncé un porte-parole de l'hôpital Cornell de New York. Le porte-parole a précisé que l'équipe médicale conduite par un éminent radiologue canadien, le Dr Joachim Burhenne, avait réussi cette extraction grâce à une méthode révolutionnaire qui n'implique aucune intervention chirurgicale.

Le souverain déchu, a indiqué toutefois le porte-parole, devra encore rester quelques jours en observation à New York.

Ces quelques jours d'observation sont nécessaires pour vérifier qu'aucune infection ne se développe dans l'organisme du malade après l'extraction du calcul, précise-t-on de même source.

La méthode radiologique développée par le Dr Burhenne, chef du service de radiologie de l'Hôpital de Vancouver, permet, grâce à une caméra placée au bout d'un cathéter, de localiser le calcul et de le « capturer » à l'aide d'un minuscule panier, sans intervention chirurgicale. De nouveaux examens doivent maintenant être conduits pour vérifier qu'aucun fragment de calcul n'est resté coincé dans le canal biliaire.

L'ex-souverain, qui est traité d'autre part pour un cancer des glandes lymphatiques, avait subi le 24 octobre dernier une ablation de la vésicule. Il avait indiqué récemment qu'il souhaitait quitter les Etats-Unis dès que son traitement serait terminé. On s'attend généralement à ce qu'il regagne le Mexique où il séjournait avant de venir aux Etats-Unis.

Néanmoins, un retour éventuel de l'ex-chah au Mexique serait une mesure qui viendrait « trop tard », a déclaré M. Sanjabi, émissaire spécial attaché à la mission iranienne aux Nations unies. Il s'est refusé à indiquer quelle serait la position de Téhéran dans l'éventualité d'un retour de l'ancien souverain iranien au Mexique.

Selon l'envoyé iranien, qui a accusé les Etats-Unis de provocation militaire et d'avoir toujours soutenu le régime de l'ex-chah, les otages de l'ambassade américaine de Téhéran seront libérés « dès que la loi de la jungle aura permis (à l'I-

Voir page 6: Khomeiny

La police de la CUM demande un sursis des travaux

Keable démasque un autre indicateur de la police

par François Barbeau

Le commissaire Jean-François Keable a démasqué hier en pleine salle d'audience un indicateur de la police de la CUM, qu'il a nommé, M. François Séguin, en précisant qu'il connaissait même son numéro de dossier à la police et le nom de son « contrôleur », le sergent-détective Emile Bisaillon.

C'est pour confondre un des témoins, M. Robert Comeau, qui depuis la semaine dernière se réfugiait derrière ses principes politiques pour justifier son refus de révéler à la commission où il s'était procuré du papier à en-tête felquiste que le commissaire Keable a révélé ces faits hier et bouleversé ceux qui s'étaient rendus nombreux assister à cette audience.

Le plus ébranlé par cette révélation a sans nul doute été M. Comeau lui-même, qui a appris de la bouche du commissaire que son camarade des années 70 était un informateur à la solde de la police. M. Comeau en a subi un tel choc qu'un médecina été mandé auprès de lui.

MM. Comeau et Séguin, côte à côte dans la boîte des témoins, avaient quelques minutes auparavant refusé encore une fois de répondre aux questions de M. Keable, et réaffirmé leur solidarité au texte qu'ils avaient conjointement signé la semaine dernière et dans lequel ils faisaient état de leurs idéaux communistes.

Cette dénonciation a forcé le procureur du service de la police de la CUM (SPCUM), Me Guy Lafrance, à faire signifier hier soir à un des procureurs de la commission un bref d'évocation assorti d'une demande de sursis de tous les travaux de la commission, demande qui sera plaidée ce matin en Cour supérieure.

M. Keable avait à décider hier matin s'il devait leur imposer une sentence pour outrage à la commission. Il a lu une déclaration écrite dans laquelle, après avoir démasqué M. Séguin, il expliquait

Voir page 6: Keable

Échange d'injures à Québec

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — MM. René Lévesque et Claude Ryan se sont de nouveau servis hier une bordée d'injures alors que chacun proposait son interprétation personnelle de l'écrasante victoire du Parti libéral du Québec à l'élection partielle de D'Arcy-McGee.

Ce nouvel accrochage, au cours duquel on s'est traité de « Tartuffe, baveux et insulteur public », ne fait qu'accentuer la détérioration pourtant déjà avancée des relations personnelles entre ces deux hommes et fait craindre le pire à la veille de l'amorce, à l'Assemblée nationale, du débat référendaire.

Par leurs fonctions, le premier ministre et le Chef de l'opposition sont deux personnages essentiels au bon fonctionnement de l'institution parlementaire. En plus de déteindre sur tous leurs collègues, leur attitude est en effet le témoin quoti-

Voir page 6: Injures

Le premier ministre Joe Clark serre la main de son homologue albertain, M. Peter Lougheed, après une réunion de huit heures sur les coûts de l'énergie, hier dans la capitale. Tous deux ont dit que les négociations avaient progressé en vue d'une nouvelle entente, mais que le problème de taxation des revenus plus élevés sur le pétrole n'était pas encore réglé. (Photolaser CP)

Clark et Lougheed n'ont pas réussi à s'entendre

OTTAWA (PC) — Après quelque huit heures de discussions privées, les premiers ministres du Canada et de l'Alberta, MM. Joe Clark et Peter Lougheed, ne sont pas parvenus à s'entendre sur une politique globale de l'énergie, les négociations continuant d'achopper sur la taxation des revenus tirés de la hausse des prix du pétrole.

Le premier ministre Clark a déclaré que des progrès avaient été accomplis, mais s'est refusé à dire si on en était venu à une entente sur la fixation des prix.

Nous annoncerons le modèle d'augmentation des prix au moment où nous aurons conclu un accord global sur la politique énergétique, a dit M. Clark.

De son côté, le premier ministre Lougheed a indiqué que la question en litige demeurait la taxation des revenus pétroliers.

Il a expliqué que son gouvernement était disposé à laisser une certaine marge de taxation au gouvernement fédéral sur les profits des compagnies pétrolières.

Du côté fédéral, on cherche plutôt à lever un impôt sur les revenus que les compagnies tireront d'une augmentation des prix, de manière à constituer un fonds devant servir à assurer l'autarcie énergétique au Canada et à amortir les contrecoups dans les provinces consommatrices.

Les discussions doivent se continuer au niveau des hauts fonctionnaires des deux gouvernements.

M. Clark a en outre déclaré qu'il entrera en contact, aujourd'hui, par téléphone, avec les chefs de gouvernement des deux autres provinces productrices de pétrole et de gaz naturel, MM. Allan Blakeney, de Saskatchewan, et William Bennett, de Colombie-Britannique.

Le premier ministre Clark n'a pas toutefois indiqué son intention de recourir aux pouvoirs spéciaux que confère la constitution au gouvernement fédéral pour imposer une politique de l'énergie, comme il l'a déjà laissé entendre.

Même si le gouvernement fédéral et l'Alberta ne peuvent en venir à un accord prochainement, le ministre des Finances, M. John Crosbie, déposera quand même son premier budget aux Communes, le 11 décembre, a dit M. Clark.

Ce budget sera basé sur nos hypothèses en ce qui concerne la politique énergétique, a répété M. Clark.

Le gouvernement fédéral pourrait, de plus, dans son budget, majorer sa taxe d'accise sur l'essence, comme le premier ministre l'a déclaré à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, il y a deux semaines.

Il semble acquis qu'on annoncera une

Voir page 6: Clark

En raison de la promesse de Clark

Pétro-Canada doit mettre en veilleuse de nombreux projets

par Michel Vastel

OTTAWA — L'incertitude qui pèse sur le sort de Pétro-Canada a provoqué une véritable hémorragie du personnel qualifié et empêché l'entreprise de s'impliquer dans d'importants projets d'exploitation de pétroles lourds en Alberta et en Saskatchewan.

Le président de Pétro-Canada, M. William Hopper, a révélé à un comité des Communes hier que le rythme auquel les cadres quittent l'entreprise a doublé depuis que les conservateurs ont annoncé le démantèlement de l'entreprise. Avant mars, a déclaré M. Hopper, le taux de roulement variait de 17 à 18%, soit un peu mieux que la moyenne de 20% des entreprises pétrolières de Calgary. Entre mars et septembre, ce taux a grimpé à 25 et 26%. L'entreprise perd ainsi ses meilleurs employés qu'elle doit remplacer par du personnel plus jeune et moins expérimenté, a expliqué M. Hopper.

De même, depuis le printemps, Pétro-Canada a dû décliner une offre d'Imperial Oil de participer au projet de Cold Lake en Alberta. Pour accepter l'offre de la multinaitonale américaine, il aurait fallu à Pétro-Canada une autorisation de financement. Il n'est pas question que cette autorisation soit donnée tant que la situation de l'entreprise n'aura pas été clarifiée.

« Il n'y a pas de doute que l'incertitude qui plane sur l'entreprise nous cause des problèmes », a dit M. Hopper.

C'est la première fois que les dirigeants de Pétro-Canada étaient entendus par un comité des Communes depuis plus de deux ans. Les libéraux n'avaient pas délégué de gros canons mais le chef néo-démocrate est venu lui-même interroger le président de Pétro-Canada.

M. Ed Broadbent a notamment réussi à faire dire à M. Hopper que Pétro-Canada pourrait prendre à sa charge, seule, le développement des sables bitumineux du projet Alsands. La participation de Pétro-Canada est actuellement réduite à 9% et le chef de file, Shell, demande un taux de rendement de 15 à 20% sur son investissement.

M. Hopper a dû admettre que si Pétro-Canada prenait le projet Alsands en charge et le réalisait au coût plutôt que sur une base profitable, « cela sauverait des centaines de millions de dollars ». Le projet doit coûter de $5 à $6 milliards. La seule difficulté qu'entrevoit Pétro-Canada est de constituer une équipe d'experts qu'elle n'a pas aujourd'hui. Mais M. Hopper prétend pouvoir facilement récupérer le personnel de Shell déjà impliqué dans le projet.

Voir page 6: Pétro-Canada

Le livre blanc sur la souveraineté-association

1) Le cap est mis sur l'essentiel mais le projet n'est pas assez mûri

par Léon Dion

Professeur de science politique à l'Université Laval, l'auteur a été membre de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et conseiller auprès de la Commission de l'unité canadienne (Pépin-Robarts). On reconnait en lui l'un des analystes les plus pénétrants des problèmes constitutionnels et de la situation québécoise.

Le livre blanc: *La nouvelle entente Québec-Canada* invite à reconsidérer le projet de souveraineté-association du Parti québécois et du gouvernement du Québec dans une optique, sinon nouvelle, du moins élargie. Le document fait état des raisons d'ordre historique et constitutionnel qui justifieraient les Québécois de mettre le cap sur la souveraineté-association, il précise la nature de cette formule, il établit le cadre de la négociation qui permettrait d'y parvenir, il propose un schéma institutionnel de l'éventuelle association entre le Québec et le Canada et il contient certaines clarifications concernant le mandat que le gouvernement cherchera à obtenir lors du référendum et la façon dont il procéderait au cours de la période de transition du régime fédératif actuel à celui de la souveraineté-association. Par ailleurs, le livre blanc requiert de la part des formations fédéralistes, au Québec et ailleurs au Canada, qu'elles précisent leurs critiques du projet de souveraineté-association et qu'elles présentent leur propre position concernant le fédéralisme. Il dramatise le défi que le projet de souveraineté-association représente pour les neuf provinces anglophones et le gouvernement fédéral et il oblige à reconsidérer les chances d'une troisième option.

Le livre blanc répond à un besoin largement ressenti parmi la population du Québec qui souhaite mieux connaître l'ensemble du projet de souveraineté-association avant d'avoir à se prononcer par référendum sur sa pertinence. Il répond, au moins en partie, à l'attente des Québécois et c'est à juste titre qu'il est l'objet de nombreux examens. Malheureusement, les caprices de la conjoncture risquent d'entraver ce processus de réflexion bien amorcé. Il me semble pourtant essentiel de le poursuivre jusqu'au bout et dans toutes les directions possibles puisque le document met en cause de façon dramatique le destin du Québec et du Canada. C'est à cette entreprise de réflexion que j'entends contribuer dans le présent exposé et je souhaite que mes propos suscitent de nombreux commentaires.

Les critiques font abondamment état du caractère de partialité dans l'interprétation de l'histoire du Canada qui caractérise le livre blanc de même que de la façon très négative dont l'expérience du fédéralisme canadien y est relatée. Il est évident que le livre blanc sélectionne les faits de façon à faire apparaître comme les seules logiques possibles les deux conclusions auxquelles le Parti québécois et le gouvernement du Québec sont parvenus, à savoir l'impossibilité de renouveler le fédéralisme et la nécessité d'adopter une formule comme celle de la souveraineté-association. Certes, c'est en coupant de façon très abrupte les angles des événements et des réalités que le livre blanc exploite en faveur de la cause souverainiste les témoignages de l'histoire et du fédéralisme. En effet, il passe sous silence l'attrait réel que le Canada exerce sur beaucoup de Québécois, il noircit les effets du régime fédéral sur le Québec, il amplifie démesurément le mo-

Voir page 6: Livre blanc

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti.

12½%

Intérêt annuel. Période de 3 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est, rue Sainte-Catherine

288-2441

près de Saint-Denis

Les échos de l'Assemblée nationale

■ Pas de mesures spéciales à l'Hydro

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, a indiqué hier à l'Assemblée nationale que le gouvernement n'avait pas l'intention d'adopter quelque mesure spéciale en vue d'empêcher la grève générale que doivent déclencher ce matin les employés syndiqués de l'Hydro-Québec.

Le ministre a déclaré, en réponse aux questions de l'opposition, que les parties n'avaient encore commencé à négocier sérieusement et les a invitées à se mettre à table au plus tôt, en signalant que les dernières propositions faites dimanche par l'Hydro-Québec semblaient, de l'avis des experts de son ministère, marquer un progrès considérable par rapport aux propositions initiales.

Pour le reste, M. Johnson a rappelé que les services de conciliation de son ministère demeurent à la disposition des parties, et a fait savoir que le gouvernement n'avait pas, pour l'instant, l'intention de se mêler directement de ce conflit.

■ Chasse et Pêche: pas de retour en arrière

Ceux qui se sont opposés à la politique d'accessibilité aux territoires de chasse et de pêche du Québec auraient pu penser que le nouveau ministre responsable de ce secteur, M. Lucien Lessard, lui-même un mordu de cette forme de loisir, serait plus proche de leur appréhensions et sabrerait ainsi dans les politiques mises de l'avant par son prédécesseur, M. Yves Duhaime.

Eh bien, il n'en sera rien. M. Lessard a clairement indiqué hier que la politique d'accessibilité serait maintenue, puisqu'elle a été réclamée par l'ensemble des Québécois, a dit M. Lessard. Ce qui veut dire que le territoire, maintenant géré par des ZEC, continuera d'être accessible à tous les citoyens, et non plus à une poignée de privilégiés, comme c'était le cas auparavant.

Conscient cependant que certaines critiques relatives à ces ZEC sont fondées, M. Lessard a affirmé qu'il apporterait certaines améliorations à ce régime. C'est ainsi qu'un membre de son cabinet fait actuellement le tour des ZEC afin de prendre connaissance du dossier et faire rapport.

Au nombre de ces améliorations, on laisse entendre que le permis de pêche pourrait être rétabli, afin que les pêcheurs soient davantage conscients des nouveaux droits et également des nouvelles obligations qui leur sont dévolues.

■ Fusion de deux régies

Il est plutôt rare que les fonctionnaires et les hommes publics acceptent de dégraisser la machine gouvernementale, ayant plutôt une fâcheuse tendance à l'autojustification qui les conduits plus souvent qu'autrement à multiplier les régies et autres organismes gouvernementaux.

Dans cette perspective, c'est un véritable tour de force que vient de réussir le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, en déposant hier devant l'Assemblée nationale un projet de loi qui fusionne la Régie d'assurance-récolte et la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

La régie protège les agriculteurs contre les pertes de revenus liées au climat tandis que la commission offre la même protection relativement aux chutes cycliques des prix sur le marché.

C'est ainsi que M. Garon a conclu que ces deux organismes s'adressaient à la même clientèle et offraient le même genre de service et a donc décidé de les fusionner.

■ Le libre bleu des enfants

A l'occasion de l'année internationale de l'enfance, un groupe de jeunes en provenance de toutes les régions du Québec se sont réunis afin de mettre au point un cahier faisant état de l'ensemble de leurs revendications dans un monde des adultes.

Ce cahier, publié sous forme de livre bleu, a été présenté hier aux parlementaires de l'Assemblée nationale, 17 de ces jeunes ayant même l'occasion de donner une conférence de presse et de déjeuner en compagnie du premier ministre.

Fatigués de n'être que « des promesses d'avenir », ces jeunes, dont l'âge varie entre 16 et 18 ans, disent que la jeunesse du Québec souhaite devenir dès à présent partie intégrante de la société. Ainsi, ils souhaitent être consultés quant aux décisions qui les concernent et participer plus activement à l'ensemble de la vie sociale.

Tous les parlementaires ont félicité ce travail et certains ont même suggéré que ces jeunes feraient d'excellents députés.

■ Un « agenda environnement »

Le ministère de l'Environnement a publié hier un joli petit agenda abondamment illustré de thèmes relatifs à la protection de l'environnement et destiné à tous les écoliers de 6e année.

Fruit de la collaboration entre ce ministère et celui de l'Education, cet agenda permettra aux enfants de se familiariser avec la nécessité de protéger leur milieu de vie. Textes et gravures sont entrêmement soignés, ce qui rend l'initiative encore plus heureuse.

Seule ombre au tableau, les délais gouvernementaux sont tels que les enfants recevront probablement au début de la prochaine année un agenda qui débutait en septembre 1979.

— Jean-Claude Picard

La crise iranienne

Les pays de la francophonie font front commun avec le Commonwealth

par Claude Turcotte

OTTAWA — N'en déplaise à l'opposition officielle et à son chef, le gouvernement canadien a résolument opté pour la diplomatie conventionnelle mais particulièrement à la situation canadienne en vue d'une solution quelconque à la crise irano-américaine.

Au total, la journée d'hier aura été extrêmement fructueuse pour le secrétariat aux Affaires extérieures du Canada, qui a mené une offensive sur deux fronts; d'abord celui du Commonwealth à Londres alors que les hauts-commissaires d'une trentaine de pays-membres se sont réunis à l'initiative du Canada pour en arriver à la conclusion que le gouvernement de l'Iran devait libérer les otages américains, en formulant l'espoir que l'Iran et les Etats-Unis résolvent leurs divergences par des moyens pacifiques dans les limites fixées par le droit international.

Pendant ce temps à Ottawa, Mme Flora MacDonald, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, tenait une réunion avec les ambassadeurs de 19 pays francophones, dont la France, la Belgique, plusieurs pays africains parmi lesquels certainement considérés comme musulmans. M. Martial Asselin, ministre chargé de l'ACDI, a participé également à ces entretiens.

Or, les pays de la francophonie ont adopté une position semblable à leurs collègues du Commonwealth en faisant savoir que l'Iran devait se conformer au code d'éthique de l'immunité diplomatique et que l'on devait rechercher « une solution humanitaire immédiate » à cette crise.

Par ces deux initiatives le Canada a sans doute contribué d'une manière significative hier à générer un mouvement collectif international ou si l'on préfère une prise de conscience à travers le monde.

Aux Communes cependant M. Trudeau et les libéraux sont revenus à la charge pour supplier le premier ministre d'intervenir personnellement auprès des principaux pays industrialisés, dont l'Allemagne de l'Ouest, la France, le Japon, pour en arriver à une déclaration commune des chefs d'Etat ou de gouvernement.

Mais le gouvernement Clark a refusé encore une fois de choisir ce moyen d'action. Au bureau du premier ministre, on a expliqué que la diplomatie classique se prête mieux au tempérament du premier ministre.

La méthode Trudeau, il va sans dire, convient beaucoup mieux à la personnalité et aux relations de l'ex-premier ministre qui avec le temps s'est bâtie une excellente réputation internationale.

Quoi qu'il en soit, à l'ambassade des Etats-Unis à Ottawa, on se dit très reconnaissant pour tout ce que le Canada a fait depuis le début de cette crise. Les Américains pensent notamment à cette motion unanime de la Chambre des communes priant le gouvernement iranien de libérer les otages et de dégager l'ambassade américaine à Téhéran.

Ils considèrent que le gouvernement, les partis d'opposition et les médias ont manifesté amplement leur sympathie pour cette pénible situation dans laquelle leur pays est plongé.

Personne à Ottawa n'a fait de commentaires sur l'attitude adoptée cette semaine par M. Trudeau, qui sans arrêt a incité le gouvernement canadien à éveiller en quelque sorte la conscience mondiale.

Mais si l'on voulait spéculer un peu on pourrait croire que M. Trudeau, avant de quitter la politique, veut rendre un dernier service à M. Jimmy Carter, qui fut certainement le président américain avec lequel il a eu les meilleures relations.

On sait que M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat, déclarait au cours du week-end que la meilleure arme des Etats-Unis dans cette crise était l'opinion publique mondiale. Or, voulue ou pas, l'action de M. Trudeau va dans le sens souhaité par M. Vance.

On peut dire également que l'offensive du gouvernement sur les fronts des deux grandes communautés anglophone et francophone ne passe certainement pas inaperçue à Washington. Le Canada hier a mis en marche un processus de consultation dans au moins 45 pays aux quatre coins du monde.

Mme MacDonald a rappelé hier aux ambassadeurs francophones que les Etats-Unis sont le plus proche voisin du Canada et que plus la crise se prolonge, plus la situation devient instable.

Au nom des 19 ambassadeurs, le doyen du corps diplomatique à Ottawa, M. Nourreddine Hasnoui, du Maroc, a noté que les « inquiétudes » du Canada seraient communiquées et expliquées à leur gouvernement respectif.

« Nous avons aussi informé le Canada que nos pays ont déjà pris l'initiative d'informer l'Iran que nous souhaitons une solution humaine à cette crise », a-t-il déclaré à la presse.

M. Hasnoui a précisé pour les journalistes que ce conflit n'a aucun caractère confessionnel mais qu'il est essentiellement politique.

Les pays francophones sont donc d'accord avec le Canada pour une solution immédiate dans le respect du droit international et de l'immunité diplomatique telle que stipulée dans la convention de Vienne.

De Londres, le secrétaire général du Commonwealth a émis le communiqué suivant: « Conscients des responsabilités du Commonwealth à l'égard de la communauté internationale, les hauts commissaires ont discuté de la situation critique qui a résulté de la capture de l'ambassade des Etats-Unis et de la prise d'otages parmi les membres de son personnel de Téhéran.

« Les participants ont généralement reconnu que la prise et la détention de membres du personnel diplomatique comme otages et la violation de locaux diplomatiques ne sauraient être justifiées indépendamment de la nature du différend entre Etats souverains. De tels incidents où qu'ils se produisent contreviennent au droit international et ébranlent les fondements mêmes des relations entre nations.

« Dans ce contexte, la très grande majorité des représentants sont convenus d'en appeler au gouvernement d'Iran pour qu'ils obtiennent la libération des otages et ils ont exprimé l'espoir que les partis résoudront leurs divergences par des moyens pacifiques dans les limites fixées par le droit international. Enfin ils ont exprimé leur plein appui à l'égard des efforts déployés par le secrétaire général de l'ONU à cette fin ».

Courtois, l'ambassadeur du Maroc au Canada, M. Nourredine Hasnaoui, aide à s'asseoir Mme Flora MacDonald, ministre des Affaires extérieures. S'adressant à un groupe d'ambassadeurs francophones hier à Ottawa, Mme MacDonald leur a expliqué la position du Canada dans l'affaire des otages en Iran. (Photolaser CP)

Assurance-chômage

Le rapatriement triplerait les cotisations des Québécois

OTTAWA (PC) — Selon le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. Ron Atkey, il en coûterait de trois à quatre fois plus cher en contributions aux Québécois si le gouvernement du Québec prenait l'entière responsabilité du programme d'assurance-chômage tel qu'il existe présentement.

Le ministre Atkey était interrogé à ce sujet, hier aux Communes, par le député libéral de Papineau, M. André Ouellet, qui lui a demandé de commenter une étude du ministère québécois du Travail et de la Main-d'oeuvre, rendue publique par le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Claude Ryan.

M. Atkey a affirmé que les données de la Commission de l'emploi et de l'immigration démontrent qu'en 1977, le montant net versé au Québec en vertu du programme d'assurance-chômage a été de $551.7 millions, tandis que l'Ontario a payé $612.9 millions de plus que ce qu'elle a reçu.

Le Québec n'a pas demandé officiellement de prendre en main le programme d'assurance-chômage, mais si ce rapport est authentique, on peut s'attendre à ce qu'il le fasse prochainement, a dit M. Atkey.

Les auteurs de VLB Éditeur au Salon du Livre de Montréal

Le mercredi 28 novembre
14 h à 15 h — Gilles Marsolais (directeur de la collection le Cinématographe)
16 h à 17 h — Louky Bersianik: **Le Pique-nique sur l'Acropole**

Le jeudi 29 novembre
14 h à 16 h — Jean-Claude Dussault et Gilles Toupin: **Éloge et procès de l'art moderne**
16 h à 17 h — Léandre Bergeron: **Petit manuel d'histoire du Québec** (125e mille)
19 h à 21 h — Jean-Claude Germain: **L'École des rêves** et **Mamours et conjugat.**
— Victor-Lévy Beaulieu: **Monsieur Melville, Les Grands-Pères** et **Race de monde** (nouvelle édition)

Le vendredi 30 novembre
17 h à 18 h — Louky Bersianik: **Le Pique-nique sur l'Acropole**
19 h à 21 h — Pierre Latour: **La maudite galette** de Denys Arcand
20 h à 21 h — Louky Bersianik

Le samedi 1er décembre
14 h à 16 h — Louky Bersianik
14 h à 16 h — Marcel Sabourin: **Chansons** (préface de Robert Charlebois)
16 h à 22 h — Victor-Lévy Beaulieu

Le dimanche 2 décembre
14 h à 17 h — Madeleine Gagnon: **Lueur**
— Philippe Haeck: **Naissance. De l'écriture québécoise**
— Victor-Lévy Beaulieu

Venez nous voir aux stands 218/220

La rencontre de deux personnes, l'une âgée, l'autre moins.

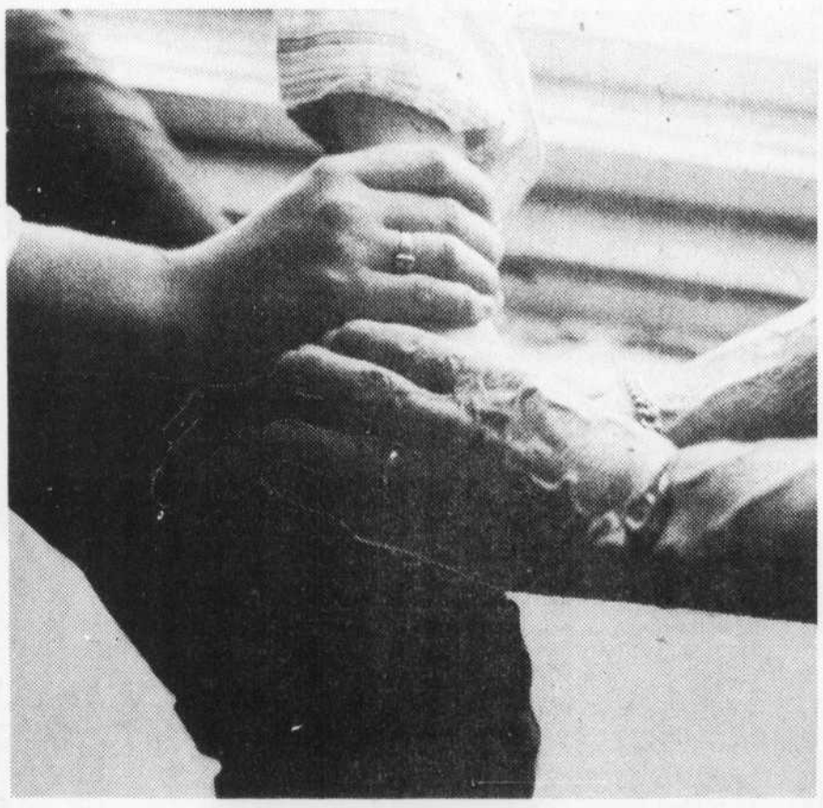

Le monde a autant besoin d'amour que d'intelligence

Noël approche, les petits frères ont besoin de vos dons pour aider les personnes très âgées, démunies et isolées dont ils s'occupent.

Nom ..... App .....
Adresse ..... Prov .....
Ville ..... Tél .....
Code Postal .....

Un reçu pour fins d'impôts pour les dons de plus de $5.00.
No. d'enregistrement 0187757-46-08

Je voudrais de la documentation sur les Petits Frères ☐

28-11-79

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES,
4624 RUE GARNIER MONTRÉAL, QUÉBEC, H2J 3S7

REER sans frais
12¾
intérêt annuel
1 ans dépôt garanti
taux d'épargne 12½%
taux sujet à changement
FIDUCIE CONTINENTAL
1201, Place du Canada
Montréal
(514) 866-8885
nous acceptons les commandes d'agents
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance dépôt du Québec
Membre de la Société d'Assurance-dépôt du Canada

je t'aime, je le prouve.
Centraide

Chaque soir...
Huîtres gratuites
avec votre dîner
(réservez s.v.p.)
Restaurant Henri Jonas
139 ouest, St-Paul
849-3303
Prop: Stash Pruszynski
HENRI JONAS

☐ 411A
L'ANCRE VERTE
Louis Bert & Cie

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mercredi 28 novembre 1979

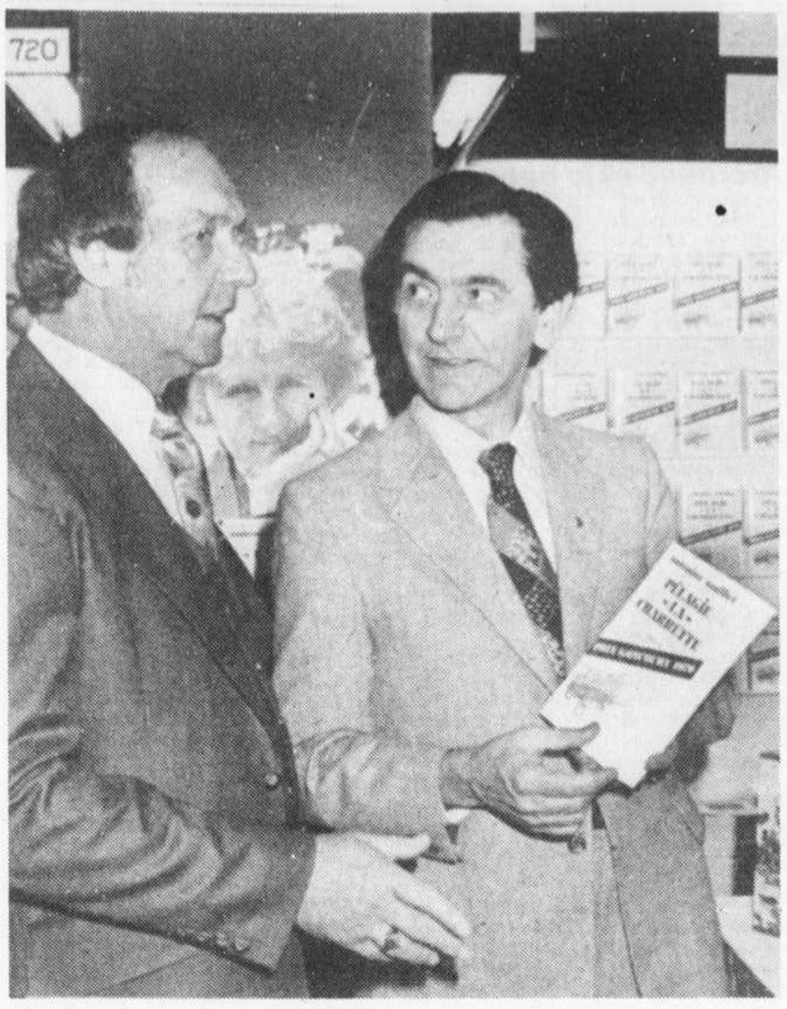

Le président du Salon du livre de Montréal, M. Pierre Carignan, et le ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, ont discuté hier de l'oeuvre d'Antonine Maillet qui fait tant parler d'elle.
(Photo Jacques Grenier)

Montréal, cité culturelle

par Clément Trudel

Une vingtaine de pays participent au deuxième Salon du livre de Montréal (SLM) dont le ministre d'Etat au Développement culturel du Québec, M. Camille Laurin, a proclamé hier l'ouverture.

Des trois cents kiosques, une centaine sont du Québec. On estime à 100,000 le nombre de volumes que pourront feuilleter à leur guise les 100,000 visiteurs attendus avant dimanche soir à la Place Bonaventure. On aura alors une meilleure idée de la popularité de ce produit culturel suivant que les aires d'animation auront été fréquentées avec assiduité par les publics cibles: les jeunes et les gens du troisième âge. Les responsables du Salon ont en effet prévu des laissez-passer pour les groupes d'écoliers ou de retraités.

M. Laurin a laissé entendre, dans son allocution, que le gouvernement songeait, pour Montréal, à aménager une « cité culturelle » regroupant Bibliothèque nationale, Bibliothèque de Montréal, musées et maison du cinéma; il a aussi insisté sur le rattrapage déjà constaté au Québec dans le domaine du livre et sur la place plus importante du marché qui devrait logiquement revenir aux éditeurs et distributeurs d'ici « comme c'est normal ».

Après avoir salué Antonine Maillet, qui a reçu le prix Goncourt pour son oeuvre *Pélagie-la-Charrette* et rappelé l'à-propos des nombreux titres parus récemment sur les « enjeux collectifs du référendum », M. Laurin s'en est tenu à la grande ligne d'espérance soulevée, en juin 1978, par la parution du livre bleu sur la politique culturelle québécoise, vantant le dynamisme et la compétence des créateurs d'ici.

Le ministre a dit prévoir que, dans trois ou quatre mois, le public sera à même de consulter l'important rapport commandé par le gouvernement sur la protection des droits d'auteurs. Il a aussi promis de faire beaucoup plus et beaucoup mieux que ce qui a été fait dans le passé pour protéger les auteurs et mettre sur pied d'autres programmes d'aide à la création. Le tout à l'enseigne de ce qu'il appelle l'objectif central du gouvernement du Québec: la « démocratie culturelle ».

C'est pourquoi, dit-il, il faut se réjouir que les responsables de ce deuxième Salon aient pensé à communiquer le goût de la lecture à des tranches de la population qui, selon certains sondages récents, n'ont pas un accès fréquent aux livres. L'idée lui agrée de multiplier les bibliothèques et les librairies en dehors des régions. Pour l'instant, le ministre se dit attentif aux efforts déployés par les distributeurs; il a mis en suspens le projet d'une « coopérative d'achat et d'approvisionnement » pour le livre mais « si l'objectif (d'accessibilité) n'est pas atteint dans un délai raisonnable, il faudra penser à autre chose ».

Une édition quotidienne du *Livre d'ici* expose certaines activités des exposants; le premier numéro, hier, notait la réticence des cols bleus de Montréal à se faire photographier au Salon mais le photographe Alain Renaud a bravé l'interdit!

Trois troupes de théâtre présentent des pièces: *Barbapusse*, *Fantaisie sur une caboche* et *On livre à l'année*. Sept auteurs consentent aujourd'hui à des mini-rencontres. Maints volumes font l'objet d'un lancement.

En surface d'exposition, les livres pour jeunes et les livres pratiques semblent l'emporter sur les livres plus classiques, moins faciles. Mais un Salon du livre, c'est peut-être comme une auberge es-

Voir page 6: Montréal

La dernière offre n'était pas «finale»

Grève générale à Hydro-Québec

par André Tardif

Les 11,600 employés syndiqués de l'Hydro-Québec ayant rompu les négociations lundi, il y a grève générale et illimitée à compter d'aujourd'hui partout au Québec.

Mais selon le porte-parole du comité négociateur de la société d'Etat, la porte est toujours ouverte à une reprise des pourparlers.

« Lorsque nous avons déposé une proposition globale dimanche, en présence des deux conciliateurs du ministère du Travail, nous avons expliqué au syndicat qu'elle n'était pas finale et pouvait servir de relance aux négociations en vue d'en arriver à un règlement », a déclaré hier au DEVOIR, M. René Boily.

Il ajoute que les négociateurs syndicaux ont alors répondu qu'ils avaient 10 points prioritaires à régler, que c'étaient là leurs demande et qu'ils n'avaient pas de contre-proposition à offrir.

En vue du renouvellement de leur convention collective qui venait à échéance le 31 décembre dernier, les 11,600 employés de l'Hydro, par l'entremise de leur coordinateur des négociations, M. Claude Morrisseau, ont déposé leur projet de contrat en juin 1978. L'Hydro a fait une première offre en janvier dernier et une deuxième en mars. La dernière, qualifiée de « ridicule et non sérieuse » par M. Morrisseau, a amené la décision d'un débrayage général à compter de ce matin à minuit.

M. Boily affirme que la proposition de l'Hydro couvre plusieurs points importants tels que les salaires, l'indexation, le maintien du pouvoir d'achat et les vacances pré-retraite. De plus, il y a retrait des

Voir page 6: Hydro-Québec

Le congrès de la FTQ le presse d'agir

Québec présentera une nouvelle version du projet de loi 17

par Louis-Gilles Francoeur

QUEBEC — Le gouvernement du Québec présentera la semaine prochaine en deuxième lecture la nouvelle version du projet de loi 17 sur la sécurité et la santé des travailleurs comme le lui a demandé hier le congrès de la FTQ, qui a adopté à ce sujet une résolution d'urgence.

Cette assurance a été fournie hier par le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron. Un délégué de la FTQ, qui avait, plus tôt, pris contact avec le bureau du ministre d'Etat au Développement social et parrain du projet de loi, M. Pierre Marois, a précisé devant les congressistes de la FTQ que le projet modifié sera présenté « le 4 ou le 5 décembre », ce qui permettrait à l'Assemblée nationale de l'adopter avant Noël.

Les informations publiées lundi dans LE DEVOIR à propos d'une présumée division du cabinet sur le projet de loi 17 et sur la possibilité que son adoption soit retardée après les Fêtes ont incité hier le congrès de la FTQ à se saisir su problème en dépit d'un agenda fort chargé. Le congrès a ainsi décidé d'exiger du ministre d'Etat et du conseil des ministres un dépôt en deuxième lecture « dans les plus brefs délais » de façon à ce que le projet de loi puisse être appliqué au début de la prochaine année.

Après avoir réitéré son désir de voir ses suggestions retenues dans la nouvelle version du projet de loi, le congrès de la FTQ s'est mis d'accord pour « mobiliser tous les syndicats affiliés pour faire échec aux efforts réactionnaires du patronat » si l'Assemblée nationale ne recevait pas le texte en deuxième lecture « d'ici une semaine ».

La FTQ, principal appui du gouvernement actuel au plan électoral dans le camp syndical, a lancé dans sa résolution un avertissement très clair à certains ministres qui tenteraient de diluer les droits reconnus aux syndicats dans la nouvelle version du projet de loi. Le texte adopté par le congrès de la FTQ fait en effet référence à « la possibilité que certains ministres soient sensibles aux pressions réactionnaires du patronat », une référence qu'on imputait en coulisses au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

Le congrès a aussi décidé « d'aller porter » le texte de la résolution à M. Pierre Marois. Cette brève manifestation, qui n'a finalement regroupé que 250 des 1,000 délégués, s'est heurtée aux portes verrouillées de l'Assemblée nationale, ce qui a fort irrité le principal appui du gouvernement sur cette question. Un membre du cabinet de M. Marois a alors demandé, mais en vain, aux gardes de sécurité de l'Assemblée nationale d'ouvrir les portes aux représentants de la FTQ d'autant plus qu'il semblait acquis que les manifestants n'allaient pas pénétrer dans l'enceinte parlementaire.

En réalité, un responsable du service de sécurité a pris sur lui de faire verrouiller les portes contrairement aux ordres qui avaient été donnés par la présidence de l'Assemblée nationale. L'incident, qui a fortement agacé le président de la FTQ, M. Louis Laberge, s'est finalement résorbé durant l'après-midi lorsque toutes ces précisions furent apportées aux délégués.

Au cabinet de M. Marois, tout le monde était un peu éberlué par la tournure des événements. Un communiqué fut émis en fin d'après-midi alors que M. Marois lui-même s'affairait avec d'autres ministres à passer au crible ce projet de loi avant de le soumettre ce matin au cabinet. La déclaration émise par M. Marois précisait, sans doute pour calmer les appréhensions de la FTQ, que « rien n'indiquait que le gouvernement n'a plus la volonté de faire adopter cette loi avant Noël ». Le même communiqué corrigeait une information parue dans LE DEVOIR où l'on avait fait état de l'opposition au projet de loi des ministres Bernard Landry et Yves Bérubé. Selon la déclaration de M. Marois, ces deux ministres n'assistaient même pas à la réunion du comité de législation, où d'autres membres du cabinet ont pu manifester leur opposition.

Le congrès de la FTQ a d'autre part reçu hier le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, dont le discours a été salué par des applaudissements d'autant plus surprenants que la veille, dans son rapport, le président de la FTQ, M. Laberge, accusait cette centrale de faire du « maraudage systématique » et du « charriage idéologique ».

Evoquant les intérêts communs des travailleurs des deux groupes, M. Rodrigue a rappelé que la CSN et la FTQ avaient réussi à négocier ensemble le lourd dossier du front commun des secteurs public et parapublic. Se référant à la grève illégale dans les hôpitaux où la CSN a décidé de faire cavalier seul, M. Rodrigue a dit: « On s'est peut-être trompé mais je ne le crois pas ».

« Quand on a décidé de passer à l'action dans le secteur public, c'est parce qu'on a estimé qu'il fallait faire ça et que, pour nous, il fallait non seulement le faire au nom des travailleurs du secteur public et du secteur privé mais qu'il fallait aussi atteindre les objectifs fondamentaux qu'on s'était fixés. Parce qu'encore une fois nous voyons contrer la flambée des prix et nous considérons que le scandale, dans ce cas, ce n'est pas le salaire minimum décent mais ce sont les prix qui augmentent tout le temps. »

Le congrès de la FTQ a d'autre part rejeté hier un amendement qui aurait fait de cet événement biennal une rencontre à tout les trois ans. Par une autre résolution, le congrès a autorisé la FTQ à agir comme médiateur lorsque deux de ses affiliés s'opposent dans un domaine ou dans l'autre, notamment en cas de maraudage à l'intérieur de la centrale.

Le congrès a d'autre part demandé au comité des résolutions de reformuler une importante décision, qui constitue en soi une déclaration de guerre à la CSN à propos des maraudages. La résolution parle de « coordonner les efforts de tous les affiliés intéressés afin d'organiser une véritable riposte aux efforts de la CSN ». Plusieurs délégués voudraient qu'une résolution, présentée par le Conseil du travail de Montréal, fasse précéder cette déclaration de guerre d'une proposition de paix négociée dans un pacte destiné à civiliser les inévitables maraudages. Il semble cependant que l'exécutif de la FTQ préfère l'effet dissuasif d'une déclaration de guerre, quitte à ne pas l'utiliser, plutôt que d'adopter la solution plus positive d'un pacte d'agression civilisée du point de vue syndical, quitte, dans un deuxième temps, à jouer du bâton si cela devient nécessaire.

La nouvelle résolution sur les maraudages sera présentée aux délégués ce matin. Il ne fait aucun doute que cette question deviendra le baromètre le plus sensible des relations entre les deux grands du syndicalisme québécois au cours des prochains mois.

À chacun ses crottes!

par Alain Duhamel

La ville de Montréal ne tolèrera plus dans les rues et sur les places publiques les excréments des chevaux et des chiens. Leur propriétaire devra les ramasser et en disposer d'une manière hygiénique.

À la dernière assemblée du Conseil municipal, le comité exécutif a saisi les conseillers de deux projets de règlements sur les véhicules hippomobiles et sur les chiens dans le but de préserver la santé publique et d'accroître les exigences municipales à l'égard des propriétaires d'animaux.

Le règlement sur les véhicules hippomobiles adopté par les conseillers définit de nouvelles exigences à l'égard des exploitants de calèche, leur conducteur et leur cheval.

Désormais, les calèches et autres voitures hippomobiles ne pourront se déplacer sur des pneus; ces véhicules doivent retrouver leur caractère ancien en faisant usage de roues de bois revêtues d'un bandage de caoutchouc. Ils devront tous être munis d'un coffre à crottin dans lequel les exploitants verseront les excréments de leurs animaux.

Les exploitants de calèche devront détenir une police d'assurance responsabilité d'une valeur de $200,000 et payer un permis de $100 pour le cheval, de $200 pour la voiture et de $25 pour le conducteur. Il est interdit à un conducteur de fouetter son cheval, de le conduire hors des rues et circuits prévus pour les véhicules hippomobiles, de le laisser sans surveillance; il ne peut non plus solliciter la clientèle ou prendre des passagers ailleurs que dans une station. En tout temps, les calèchiers doivent être vêtus proprement et convenablement.

Le règlement définit en outre les « conditions de travail » des chevaux: ils doivent être nourris convenablement et, tous les jours, bénéficier d'un temps de repos raisonnable; ils ne peuvent être attelés plus de neuf heures consécutives et, du 1er novembre au 30 avril, être protégés par une couverture lorsqu'ils sont en arrêt dans une station.

Le projet de règlement sur le contrôle des chiens définit comme étant une nuisance le fait pour un chien de se trouver sans laisse ailleurs que sur le terrain de son gardien, d'aboyer de manière à troubler la paix, de mordre un autre animal ou une personne, de causer des dommages à la propriété d'autrui, de se trouver en liberté sur un terrain non clôturé ou encore d'errer sur une propriété sans le consentement de son propriétaire.

Les Montréalais ne pourront avoir à leur domicile plus de deux chiens à la fois, tous munis d'une licence municipale payée $12. Seuls les aveugles guidés par un chien-guide pourront obtenir une licence gratuitement.

Le gardien d'un chien sera tenu d'enlever immédiatement les matières fécales produites par son animal et d'en disposer d'une manière hygiénique.

Outre cette mesure nouvelle de salubrité publique, l'administration municipale se réserve le droit d'interdire aux chiens l'accès à certains parcs et terrains de jeux municipaux afin de minimiser les risques d'infection, particulièrement chez les enfants.

« Nous pouvons conclure que dans la région de Montréal, de 10 à 60% des chiens et de 30 à 60% des échantillons de sol des parcs publics sont contaminés par des oeufs de toxascara Canis, l'ascaris du chien », affirme le Dr C. Phaneuf, médecin vétérinaire, dans une lettre jointe au projet de règlement. Un enfant, en ingérant de la terre souillée, pourrait s'exposer à des crises d'asthme, d'épilepsie ou à la rétinite.

En guise de mesures préventives, le Dr Phaneuf propose de couvrir les boîtes à sable la nuit, de les entourer de clôture, d'en interdire l'accès aux chiens et, par des moyens éducatifs, de promouvoir l'éradication des ascaris chez les chiots.

Les propriétaires de chevaux et de chiens auraient tort de croire que ces nouveaux règlements ne seront pas appliqués avec vigueur, la police ne s'intéressant pas beaucoup aux règlements municipaux. Des amendements à la charte de la ville de Montréal permettront à des employés municipaux, les hommes en vert, d'émettre des billets de contravention à ces règlements.

AUJOURD'HUI

Conférence annuelle de l'Association du personnel de Montréal, à l'hôtel Bonaventure.

■

Jusqu'à vendredi se poursuit, au Centre municipal des congrès de Québec, le congrès de la Fédération des travailleurs du Québec.

■

A 16 h 30, conférence de Mme Susan Steele, de l'Université d'Arizona; au pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal.

■

A 19 h, table ouverte avec Mme Hélène Pelletier-Baillargeon, journaliste et M. Guy Paiement, professeur de théologie de Sherbrooke, au Centre communautaire de l'Université de Montréal.

Jusqu'à jeudi se poursuit la Conférence canadienne sur le traitement de textes, à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

A 12 h, conférence de M. Robert Bourassa, à l'école des Hautes études commerciales.

■

A 19 h 30, atelier-logement organisé par l'Association des locataires de Villeray, 8255 rue Saint-André.

■

A 19 h 30, assemblée générale de la Société canadienne de protection des animaux, à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

A 14 h, conférence de M. Federico Cordova sur le Mexique, à l'édifice Macdonald-Harrington de l'Université McGill.

■

A 12 h 30, conférence de M. Gilles Bacon, vice-président de la Société d'énergie de la Baie-James, à l'hôtel Ritz-Carlton.

■

A 20 h, conférence du docteur S. Dongier, psychiatre pour enfants, à l'hôpital de Montréal pour enfants.

■

A 19 h 30, soirée-partage pour femmes divorcées ou séparées, à la salle Saint-Edouard, angle Beaubien et Saint-Denis.

■

A 19 h, conférence de M. Pierre Dansereau, professeur à l'UQAM, au Centre communautaire de l'Université de Montréal.

■

A 12 h, conférence de M. Robert Brunette, directeur de la Région Baie James-Hydro-Québec, à la Maison du commerce, 1080 Côte du Beaver Hall.

■

A 19 h 30, conférence de M. Raymond Grenier, infirmier, sur l'Enseignement pre-opératoire au client, à l'hôpital Sacré Coeur.

■

A 12 h 30 et à 18 h, repas-causerie sur le sexisme et l'éducation, au local de la Fédération des femmes du Québec, 1600 rue Berri.

■

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: chez Rolls-Royce, 9500 Côte-de-Liesse, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 15; aux Loisirs Tambour Battant, 8141 rue Henri-Julien, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

RECTIFICATIF

Une erreur d'impression s'est glissée dans notre édition du 24 novembre dernier, à la rubrique des Galeries d'Art. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs.

Cette annonce aurait dû se lire comme suit:

galerie frédéric palardy

1170, rue Victoria
St-Lambert, Québec
Téléphone (514) 465-3337

EXPOSITION
Oeuvres récentes de
Jean-Paul Jérôme RCA.
Jusqu'au 9 décembre
Lun. au Merc. de 9h à 18h. Jeu. et ven. de 9h à 21h.
Sam. 9h à 18h. Dim. de 13 à 17h.

ENAP MONTRÉAL

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION

Ce programme s'adresse aux administrateurs qui oeuvrent dans les organismes des secteurs public, parapublic et péripublic. Ceux qui s'inscrivent seront donc de formation et d'expérience variées. Cependant, afin de constituer un groupe suffisamment homogène de participants, l'ENAP s'assurera qu'ils ont un niveau de responsabilité identique ou comparable.

Le programme permet au participant:
- d'acquérir une perception plus complète et plus cohérente de son rôle d'administrateur public et de l'environnement organisationnel et social dans lequel s'exerce ce rôle;
- de s'habiliter davantage à accomplir les fonctions qui caractérisent ce rôle, en développant une maîtrise accrue de connaissances et de processus que doit couramment utiliser l'administrateur public dans son travail.

Les thèmes majeurs sont:
- le comportement des individus et des groupes dans les organisations
- la fonction management et le rôle du manager
- l'État, le gouvernement et l'administration: organisation et fonctionnement
- les systèmes de gestion dans le secteur public
- les processus rationnels d'analyse de problème et de prise de décision
- la société québécoise: vue d'ensemble et prospective
- l'opérationnalisation d'une politique gouvernementale.

Exposés, études de cas, simulations, jeux de rôle, séminaires de discussion sont animées par des spécialistes de l'ENAP et des hauts fonctionnaires du gouvernement.

DURÉE
Ce programme s'échelonne sur une période de 7 semaines, réparties sur 4 mois.

1980, semaines du	COÛT	GROUPE
14 et 18 janvier 11 et 22 février 10 et 21 mars 7 avril	$2,050. par participant	25 participants

La date limite d'inscription est le 21 décembre 1979

Pour information et inscription:

M. Denis Proulx, coordonnateur du programme,
École nationale d'administration publique
9900 d'Auteuil, Montréal
tél.: (514) 282-6890

▶ Un programme identique débutera à Québec le 14 janvier 1980, tél.: (418) 657-2639

Université du Québec
École nationale d'administration publique

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

L'avenir de la CECO

DANS une entrevue publiée lundi dans *La Presse*, le président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, M. Denys Dionne, ne cache pas son vif désir de voir la CECO devenir une institution permanente. L'idée n'est pas nouvelle; dans ses rapports antérieurs la CECO avait déjà fait connaître son sentiment au public et aux autorités. D'un mandat limité à un autre, la Commission d'enquête vivait dans une précarité chronique, situation qui pouvait l'empêcher de bien planifier ses travaux et d'agir avec toute l'efficacité attendue d'elle. La CECO a connu trois présidents; ses nombreuses enquêtes ont connu un bonheur varié. Le mandat originel date du 27 septembre 1972. Après donc bientôt sept ans, il doit être possible non seulement de faire un bilan des activités de ce banc spécial de la Commission de police du Québec, mais de statuer sur son avenir.

L'ancien gouvernement libéral en était presque venu à regretter d'avoir lancé une machine devenue aussi dangereuse pour lui que pour la pègre. A son tour, le gouvernement du Parti québécois, n'osant ni abolir une CECO devenue populaire ni en faire une commission permanente, s'est tiré d'affaire temporairement en donnant au juge Dionne et à ses collègues de nouveaux mandats essentiellement limités dans le temps. Après trois ans de cette prolongation, il n'est plus possible, décemment, de remettre encore à plus tard la conclusion qu'il faut tirer pour l'avenir. Le dernier mandat spécial de la CECO expire le 30 novembre. Ce devrait être le dernier.

■

Sensible aux objections de plus en plus nombreuses et sérieuses soulevées contre ce « tribunal d'exception », le juge Dionne a entrepris d'y répondre publiquement. Si ces commentaires du président de la CECO sont de nature à rendre plus difficile sur le plan politique, la décision que doit prendre le ministre de la Justice, néanmoins ils n'apportent aucun argument vraiment neuf et convainquant en faveur d'une commission permanente d'enquête sur le crime organisé. « A des crimes particuliers, il faut un système d'enquête particulier », estime M. Dionne. M. Marc-André Bédard et le gouvernement peuvent volontiers être du même avis. Toute la question est de savoir si cette enquête particulière doit prendre la forme d'un tribunal d'exception ayant le pouvoir de contraindre des témoins sous peine d'emprisonnement pour outrage à magistrat.

La CECO a été largement un leurre politique lors de son lancement. Avec cet instrument, le gouvernement donnait satisfaction à bon compte aux policiers déçus de leurs déboires devant les tribunaux réguliers. Il pouvait en outre — retirer un certain capital électoral, quitte à se faire prendre au jeu et à trouver la soupe chaude à l'occasion. Mais pendant que la CECO multipliait les révélations spectaculaires, intimidant certes le monde interlope mais pas au point que l'on a prétendu, elle masquait du même coup les retards et les lacunes considérables des services policiers en ce domaine. Or, il est bien évident que la CECO ne pouvait être plus efficace que les enquêteurs à son service. Réciproquement, des escouades spécialisées au sein de la police régulière auraient pu et devraient normalement venir à bout de ces conspirations et de ces rackets sans qu'il soit besoin de tourner en dérision, en permanence, le « due process of law », c'est-à-dire le cours régulier de la justice.

Certes, il n'y a pas lieu de ralentir, encore moins d'arrêter la lutte contre le crime organisé. Au contraire, la CECO a si peu réussi à l'extirper qu'il prolifère sans doute plus aujourd'hui qu'il y a dix ans. Une CECO permanente ne saurait faire plus de miracles à cet égard que la CECO temporaire. Le gouvernement n'est pas placé pour autant devant un dilemme cornélien. Il n'a pas à « abolir » la CECO. Il doit simplement en remettre la mission répressive à la Sûreté du Québec, aux services policiers municipaux intéressés, et à un centre de coordination confié à des procureurs intègres et avisés. Pour le reste, la Commission de police du Québec peut fort bien s'acquitter seule des tâches de recherche, d'éducation, de formation et de conseil auprès du ministère et des policiers.

Par définition, une enquête spéciale ne saurait être une enquête permanente. Il y a lieu d'agir en permanence, dans toute la mesure — mais dans la seule mesure — exigée par la gravité de cette criminalité, mais par les voies policières et judiciaires normales. L'administration de la justice n'a pas à être arriérée quand il s'agit de faire face à ces conspirations criminelles; il faut lui donner les moyens et les méthodes les plus efficaces et les plus légitimes à la fois. C'est seulement si ces services réguliers devaient se montrer inaptes, corrompus ou eux-mêmes impliqués dans les mêmes crimes qu'il faudrait avoir recours, pour y voir clair et contraindre les intéressés, à une commission spéciale d'enquête.

Avant d'en venir là, il faudra cependant que des mandats publics soient donnés à la SQ, à la police de Montréal et aux autres services policiers d'accorder priorité à la lutte contre le crime organisé. Si jamais la réponse policière était négative ou évasive, c'est alors qu'on pourrait confier au juge Dionne un mandat spécial pour dénouer ce genre d'entrave à la justice.

■

Le problème, en somme, n'en est pas un de philosophie ni d'organisation, mais plutôt d'image politique. Il est devenu dangereux pour un gouvernement quel qu'il soit de « toucher à la CECO ». Il faudra bien pourtant que le cas soit tranché et que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, trouve la bonne façon de présenter la bonne décision qui s'impose. Si le ministère qu'il dirige n'est pas tout à fait incompétent en ce domaine, il ne devrait pas être difficile pour M. Bédard de présenter au public, en matière de crime organisé, les priorités d'enquête qu'il envisage, les structures qui en auront désormais la responsabilité, et les effectifs et les crédits qui y seront consacrés au cours des prochaines années.

Certes, peut-être se trouvera-t-il quelque député d'opposition pour pousser les hauts cris, pour défendre la CECO après s'être scandalisé de la commission Keable, et pour tenter de semer le doute sur les intentions du gouvernement. Mais si ces intentions sont droites, ce n'est pas en tergiversant, en coupant la CECO en deux, et en évitant de tirer les conclusions de cette aventure judiciaire, que le gouvernement convaincra le public, les policiers et les victimes encore innombrables du crime organisé.

Au temps des mises en scènes devrait enfin succéder une période de lutte vraiment professionnelle contre ce chancre social et économique. Là comme ailleurs, le gouvernement sera jugé, finalement, aux résultats.

Jean-Claude LECLERC

ACTUALITÉ

De Khomeiny à Kissinger

par Bertrand de la Grange

Le chah d'Iran est condamné à se « morfondre » dans sa luxueuse suite à $900 par jour, au 17ème étage de l'hôpital Cornell à New York, jusqu'au 2 décembre prochain au moins. Leur sort étant entièrement lié à celui du souverain déchu, les 49 otages de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran devront supporter leur pénible situation jusqu'à la même date. Les 2 et 3 décembre, la population iranienne se prononcera par référendum sur la constitution islamique préparée par le Conseil des experts et l'ayatollah Khomeiny a besoin de la mobilisation populaire actuelle pour remporter une victoire totale et conforter ainsi son pouvoir.

A moins d'une initiative spectaculaire, les otages ont donc peu d'espoir de voir les négociations progresser avant la semaine prochaine. Les Etats-Unis ayant déjà tout essayé, y compris la menace d'une intervention armée, l'initiative ne pourrait donc venir que des Nations unies. C'est pourquoi le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a décidé de réunir d'urgence le Conseil de sécurité. L'urgence devra cependant attendre samedi prochain à la demande de l'Iran.

Estimant, à juste titre, que la crise entre Washington et Téhéran constitue une menace pour la paix mondiale, M. Waldheim a choisi d'internationaliser davantage le problème, afin de forcer les quinze pays membres du Conseil de sécurité à prendre une position sans équivoque. Si l'ensemble du monde, sans aucune exception, s'est prononcé en faveur de la libération des otages, il n'en est pas moins vrai que les alliés des Etats-Unis n'ont pas osé condamner fermement l'Iran. Non pas qu'ils donnent raison aux étudiants islamiques mais plutôt parce qu'ils redoutent de mettre en danger leur approvisionnement en pétrole et quelques contrats juteux. C'est cette discrétion peureuse que M. Trudeau a dénoncé aux Communes, appelant le gouvernement à prendre une position plus ferme en faveur des Etats-Unis.

Cet appel vient cependant un peu tard et on ne peut manquer de constater qu'il est lancé au moment où il ne fait plus de doute que les dirigeants arabes sont eux-mêmes inquiets devant l'évolution des choses en Iran. Les risques d'un embargo pétrolier, qui aurait des conséquences catastrophiques et conduirait inévitablement l'Occident à recourir à la guerre pour assurer son approvisionnement, semblent désormais écartés puisque l'Arabie saoudite, les Emirats et l'Irak craignent pardessous tout d'être touchés à leur tour par le « virus » iranien. En convoquant le Conseil de sécurité, M. Waldheim peut donc maintenant compter sur l'unanimité des pays membres pour exiger la libération des otages.

Il reste que l'accord sera peut-être plus difficile à réaliser sur les thèmes à aborder au cours de la réunion du conseil. Celle-ci serait d'ailleurs complètement inutile, comme l'a indiqué l'ayatollah Khomeiny, si les « crimes du chah » ne faisaient pas l'objet d'une condamnation. Même si l'intervention du Conseil de sécurité n'aboutissait pas, elle aurait au moins eu le mérite de réduire la dangereuse tension entre Washington et Téhéran. L'organe suprême des Nations unies n'a été réuni à l'initiative de son secrétaire général qu'une seule fois dans son histoire, soit en 1960 lors de la tentative de sécession du Katanga, dans l'ancien Congo belge devenu depuis le Zaïre. La décision de M. Waldheim donne donc une idée de la gravité de la crise actuelle, même s'il n'est pas question d'envoyer les casques bleus en Iran, comme M. Hammarskjold l'avait fait pour le Katanga.

Quel que soit son résultat, la réunion du Conseil de sécurité sera insuffisante si elle ne débouche pas sur la création d'une commission d'enquête ou d'une cour internationale de justice pour examiner les crimes commis par la redoutable police secrète de l'époque impériale, la Savak, et les accusations de détournement de fonds publics portées contre le chah et sa famille. Le représentant républicain de l'Idaho, M. George Hansen, l'a d'ailleurs bien compris puisque, après avoir vu les otages et rencontré le ministre iranien des Affaires étrangères, il a suggéré de mettre sur pied une commission d'enquête du Congrès américain pour étudier les accusations portées contre le chah.

La Maison Blanche a désavoué M. Hansen parce qu'elle craint que les Iraniens n'utilisent cette initiative personnelle pour affaiblir la position des Etats-Unis dans la négociation actuelle. M. Carter et ses conseillers ne doivent cependant pas être mécontents, sans le dire bien sûr, d'entendre M. Hansen accuser MM. Henry Kissinger et David Rockefeller d'être responsables de la prise d'otages dans la mesure où ils ont exercé de très fortes pressions sur la Maison Blanche pour laisser entrer le chah aux Etats-Unis. En invitant MM. Kissinger et Rockefeller — deux Républicains pourtant comme lui — à venir prendre la place des otages, M. Hansen apporte de l'eau au moulin à ceux qui, de plus en plus nombreux, dénoncent le rôle obscur joué par l'ancien secrétaire d'Etat.

En critiquant publiquement la stratégie de la Maison Blanche dans cette affaire, M. Kissinger chercherait à exploiter la situation pour préparer son éventuel retour sur la scène politique. Dans ce contexte, l'intransigeance de l'ayatollah Khomeiny reste la meilleure carte de M. Kissinger, dont l'immoralité — on s'en doutait déjà — ne s'embarrase pas de nuances.

DOCUMENT

Un abcès qu'il fallait crever

par Jean Keable

La commission Keable s'est déclarée hier incapable de prendre des sanctions devant le refus de trois témoins de répondre à ses questions, l'un d'eux étant, d'après le commissaire, «une source encore active» au service de la police de Montréal. Voici le texte intégral de cette déclaration.

Trois témoins ont refusé de répondre à une question de la Commission relative à la provenance de blancs de papiers à entête du FLQ sur lesquels ont été rédigés et diffusés des communiqués dont l'authenticité, pour de multiples raisons démontrées au cours des audiences précédentes, est problématique. Ces trois témoins sont MM. Robert Comeau, François Séguin et Nigel Hamer. Il me faut donc déterminer dans quelle mesure l'attitude persistante adoptée par ces témoins constitue ou non un outrage à la Commission.

Je réserve pour la suite des audiences ma décision concernant le cas de M. Nigel Hamer. M. Hamer s'est affirmé solidaire d'une attitude, dont la Commission a des motifs de croire qu'elle n'était pas d'emblée la sienne.

La décision que je dois rendre concerne donc MM. Comeau et Séguin, qui persistent dans leur refus de témoigner et qui ont conjointement produit une déclaration énonçant les motifs de leur refus.

Avant de communiquer ma décision, il m'apparaît nécessaire de révéler à quel point est exemplaire, pour ce qui est de la nature présente des travaux de la Commission, la situation dans laquelle je dois rendre cette décision. La Commission a en effet constaté mercredi dernier, et avec une véritable consternation, que la déclaration lue devant nous dans cette salle par M. Comeau et déposée comme exhibit sous la cote D-4 s'apparente de très près aux présumés communiqués felquistes dont elle examine l'authenticité. Cette déclaration a deux auteurs: MM. Robert Comeau et François Séguin. Or l'une de ces deux personnes est, depuis plusieurs années, une source encore active au service de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Son numéro de dossier au SPCUM est 226 et son contrôleur est actuellement assis dans cette salle. Cette source est M. François Séguin. Son contrôleur est M. Emile Bisaillon qui a déjà témoigné devant cette Commission et qui sera appelé à comparaître à nouveau devant elle pour répondre à des actes en rapport avec le mandat de la Commission.

A la suite de la lecture de cette déclaration par M. Comeau et de l'attitude commune qu'elle engage encore aujourd'hui, de la part de MM. Comeau et Séguin, la Commission se trouve devant un dilemme. Elle pourrait condamner à titre égal et pour les mêmes motifs M. Comeau et Séguin pour outrage à la Commission, en taisant ce qu'elle sait de M. Séguin et de ses relations étroites avec le SPCUM. Si elle s'engageait dans cette voie, la Commission serait partie prenante dans la reproduction au cours de ses audiences du type même de situation qu'elle s'est engagée à tirer au clair et elle aurait été inévitablement appelée par la suite à répondre de sa complicité. Elle devrait en outre renoncer à poser les questions dont les réponses vraies lui importent et qu'elle finira bien par obtenir. C'est pourquoi elle estime d'intérêt public qu'elle se refuse de se prêter au camouflage de cette étonnante opération, dont elle a été le témoin navré mercredi dernier et qui se poursuit aujourd'hui même.

L'impossible rôle tenu par M. Séguin devant cette Commission était en voie de constituer un abcès qui aurait infecté toute la suite future de ses travaux et j'ai dû me résoudre à crever un abcès.

Monsieur Comeau, si la Commission doit prendre au sérieux le contenu de la déclaration dont vous êtes l'un des signataires, il lui apparaît raisonnable de penser que vous serez accablé de ce que vous venez d'entendre aujourd'hui. Aussi loin que l'on remonte dans les activités qu'on vous connaît, qu'elles soient de nature politique ou subversive, vous aurez été, consciemment ou non, la dupe des services policiers. C'est pourquoi la Commission ne redoublera pas votre accablement actuel par une condamnation d'outrage à la Commission que vous mériteriez sans aucun doute devant une justice moins compatissante. La Commission n'en persistera cependant pas moins à vous poser les questions auxquelles elle est en droit, vous le percevrez maintenant je l'espère, d'obtenir une réponse vraie. Je me permettrai donc à votre endroit Monsieur Comeau, à vous qui nous avez gratifié d'un réquisitoire blessant contre ce que vous avez appelé « la justice de l'Etat bourgeois », je ne me permettrai, dis-je, qu'une remarque un peu sévère: s'il vous arrive encore de vouloir transformer cette salle du palais de justice en un théâtre, prenez garde Monsieur Comeau, que ce ne soit pour y présenter un spectacle de marionnettes.

Quant à vous Monsieur Séguin, votre condamnation présente un problème assez particulier: qui dois-je en effet condamner et pour quel motif? Dois-je condamner M. François Séguin, le soi-disant militant qui est le co-auteur d'une dénonciation des commissions d'enquête ou le numéro 226 qui est une source du SPCUM? En attendant de trancher, dans le futur, cette question difficile, j'ai demandé aux agents de la paix du service de sécurité du palais de justice d'assurer la protection qui vous est nécessaire avant que vous ne reveniez devant cette Commission pour y répondre, je l'espère, à nos questions.

Dans une phase ultérieure de l'enquête votre comportement et celui de votre contrôleur pour ce qui a trait aux travaux de la Commission sera examiné avec toute la rigueur que ce comportement justifie.

Votre protection sera assumée par le service de sécurité du Palais de justice jusqu'à 4 heures de cet après-midi. Il incombe au service qui vous a employé, le SPCUM, d'assurer votre protection après l'expiration de ce délai.

LETTRES AU DEVOIR

■ La Couronne et la nation

Le 19 novembre dernier le juge Marc Brière affirmait dans LE DEVOIR un principe juridique et constitutionnel très classique en temps normal mais aussi très problématique actuellement pour le Canada. Je cite avec la parenthèse: « La Couronne (il s'agit de la Couronne, devenue canadienne laquelle n'est elle-même que le symbole de la nation) est source de toute souveraineté ». Cette parenthèse m'a intrigué beaucoup étant donné la nature du débat politique sur la question nationale au Canada et au Québec. Car elle contient un mot explosif: la nation.

En effet si la Couronne du Canada et ses représentants dans les provinces de cet Etat est le symbole de la nation canadienne, selon ce que dit explicitement le juge Brière, quelle nation alors symbolise le lieutenant-gouvernenr lorsqu'il est devant l'assemblée nationale du Québec? Lorsque l'Union nationale du temps de M. Bertrand fit changer le qualificatif d'assemblée législative en assemblée nationale, ce gouvernement ne faisait sûrement pas allusion à la nation canadienne, mais bel et bien à la nation québécoise.

De ce fait posons la question: la reine symbolise-t-elle une ou deux nations au Canada? Evidemment le juge Brière peut rétorquer qu'en disant nation il voulait dire Etat. Selon le concept traditionnel d'Etat-nation. Mais il reste alors une autre question. Qu'est-ce que l'assemblée nationale du Québec? De quelle nation est-elle l'assemblée? Alors que pourtant il ne saurait exister qu'une seule nation au Canada. J'en réfère à monsieur Trudeau, excellent théoricien de l'Etat-nation canadien. On voit bien que cet imbroglio juridico-sémantique n'est que le reflet de l'imbroglio politique et idéologique de la question nationale.

Ou bien la nation signifie Etat et comme il n'y a qu'un seul Etat au Canada il ne saurait y avoir qu'une seule nation. Ou alors que le Québec est lui-même une nation juridiquement reconnue par la reine du Canada, donc par l'Etat canadien, à travers le lieutenant-gouverneur en conseil. De ce fait l'Etat canadien n'est pas une nation mais un Etat binational. Si on choisit la première option, qui de l'assemblée nationale du Québec? Si c'est la deuxième, de quelle nation le souverain est-il le symbole?

De tout cela on pourrait déduire qu'il y a au moins deux nations au Canada et que, fait extraordinaire, elles sont toutes deux reconnues par le chef de l'Etat canadien. Or l'une prétend recouvrir l'autre, c'est-à-dire un Etat-nation reconnaît juridiquement en son sein une autre nation qu'elle-même. Même les statuts constitutionnels de l'URSS et de la Yougoslavie qui se définissent comme Etats multinationaux ne supportent pas cette contradiction intenable. Le juge Brière a révélé sans le vouloir que le chef de l'Etat, la reine du Canada, se trouve écartelé dans cette schyzophrénie nationale. Ceci explique bien pourquoi M. Trudeau réfute la notion d'Etat bi ou multinational pour le Canada. Si M. Ryan est obligé de le suivre sur ce terrain c'est bien justement parce que l'Etat central défend la Nation et que celle-ci légitime celui-là.

Louis LE BORGNE

Montréal, 22 novembre

■ Une égalité à s'approprier

Après la phase un de la libération des Québécois, par la révolution tranquille et la phase deux par l'élection du Parti québécois en 1976, c'est maintenant la phase trois, soit le référendum, qui vient de commencer par la publication du livre blanc sur la souveraineté-association. Comme cela s'était passé pendant les deux premières phases, le Canada anglais et ses représentants autorisés au Québec élèvent tous d'un même choeur leurs voix indignées pour dénoncer cette association d'égal à égal avec les Québécois.

Mais les Québécois qui ont l'oreille fine auront reconnu ces voix: ce sont les mêmes voix qui avaient prétendu que les Québécois n'étaient pas capables de faire marcher une compagnie d'électricité, qui se taisent maintenant, forcées de reconnaître l'ampleur du succès de l'Hydro-Québec. Ce sont encore les mêmes ténors légers qui avaient prédit que le ciel nous tomberait sur la tête après l'élection du PQ un certain 15 novembre; au lieu de cela, ce sont les Sun Life qui ont fuit en laissant derrière elles leurs millions comme un canard apeuré perd ses plumes!

Bref, les maîtres-chanteurs fédéraux auront beau roucouler, ils n'arrêteront pas la marche tranquille d'un peuple vers sa normale maturité. Au contraire, tous ces prophètes de malheur contribuent à unir davantage ensemble les Québécois derrière des objectifs communs.

Mais davantage que le contenu de leurs exhortations apeurées, c'est l'inquiétude nerveuse de nos amis canadiens face à une association d'égal à égal qui a quelque chose de suspect. On ne peut plus le cacher: ou bien nous ne sommes pas égaux dans ce pays, et alors décidons de le devenir, ou nous sommes égaux et alors acceptons de vivre ensemble cette égalité des deux peuples fondateurs! Mais si nous sommes si égaux que ça, comment expliquer la peur de nos concitoyens canadiens-anglais à négocier d'égal à égal? Si l'on se fiait seulement à leurs réactions catastrophées, on aurait de plus en plus raison de douter de l'égalité de nos droits dans ce beau Canada. Non, ce n'est pas possible, ben non, voyons! Encore aujourd'hui, j'ai entendu Claude Ryan déclarer à la presse que tous les Canadiens étaient égaux! Bon, C'est clair: tout le monde est d'accord, nous sommes égaux. Il faut donc chercher ailleurs la cause de tant de nervosité de la part des Canadiens anglais face à une négociation d'égal à égal avec les Québécois.

A mon avis, il ne sert à rien d'expliquer les réactions négatives des « autres » face à nos nouvelles attitudes égalitaires. Tout au plus, peut-on reconnaître que ces réactions face à l'égalité juridique des Québécois manifestent une fois pour toutes les immenses avantages que nous tirerons de la souveraineté-association. Voyez les revendications féminines en faveur de l'égalité de l'homme et de la femme! Il ne leur a servi quasiment à rien de « demander à l'autre » cette égalité! Il leur a fallu prendre leur place, prendre leur égalité d'elles-mêmes! Et les hommes (parfois malgré eux) ont accepté l'égalité des femmes. Les Québécois et les Québécoises ont des leçons à prendre du côté du courage féministe!

André BIGRAS

Montréal, 3 novembre

■ «Pour la beauté du geste»

A force d'entendre autour de nous que tout s'achète, tout se compte et tout s'évalue, nous avons tendance à sombrer (et toute notre civilisation avec nous) dans une démystification cynique de la vie en général, des institutions, des grands sentiments, etc. Que s'est-il passé?

Depuis bientôt un demi-siècle, notre monde a pris résolument la voie d'un matérialisme véhiculé par une vision essentiellement pratique de l'univers et de moins en moins esthétique.

Dans son gigantesque essort, la presse écrite, parlée, télévisée permet d'atteindre chaque individu au plus profond de sa vie psychologique et de le conditionner dans ce sens. Les résultats en sont effarants! Combien de vos collègues, ami(e)s ou proches s'écrieront systématiquement, à la vue de votre nouveau bijou, chandail ou foulard: « Oh que c'est 'cute'; ça vaut combien? ».

De fil en aiguille, on en est arrivé à tout chiffrer, tout peser, tout mesurer; et nous voici figés, en tant qu'individus, dans un monde d'objets; objets nous-mêmes; tout notre vocabulaire est basé sur celui des chiffres et des termes bancaires; autrefois on consacrait son temps, son énergie, son amour, son affection; maintenant on les investit...

C'est à une tâche titanesque que se sont attelés les obsédés du chiffrage: tout « philosophe » contemporain qui veut soigner sa publicité et atteindre les masses doit se doubler d'un psychologue ou d'un sociologue qui scrute l'individu au moyen de paramètres et évalue sa sociabilité en termes quantifiables.

A ce jeu, nous y aurons bientôt tous perdu notre âme, car, si l'on accepte (logiquement, d'ailleurs) le fait que nous vivons dans un univers mathématique, tout principe fondamental d'explication du moral (social ou naturel) échappe cependant (plus que jamais) à cette « mise en boîte » quantitative.

Evidemment, le savoir humain, bien qu'en perpétuelle évolution et en constante réévaluation, sera toujours plus ou moins quantifiable, pour les besoins de notre mode de connaissance logique et rationnel. Il n'en reste pas moins vrai que l'ensemble du savoir humain appartient à la Science et à l'Histoire; or, ces disciplines sont elles-mêmes fondées sur les notions insaisissables, voire arbitraires, de spatialité et de temporalité; elles débouchent donc sur un univers philosophique inaltérable, indivisible, donc non quantifiable.

Quelles que soient les fluctuations des connaissances du moment et de la « température » socio-politique des peuples, Histoire et Science ne cessent d'évoluer à travers la forêt profonde des mythes et des symboles qui président au destin des « chiffreurs »... et des autres! Alors? Vive l'effort gratuit, vive l'enthousiasme authentique, les nobles sentiments, le dépassement de soi, la beauté pour la beauté, l'art pour l'art (s'il en existe encore)... pour RIEN... pour la « beauté du geste »!

Jean-François CLAUSMANN

Ottawa, 23 octobre

■ La sollicitude pour les 13-14 ans

L'émission s'adresse au sexe féminin. Pardon, pas de sexisme: l'émission concerne les égales-des-garçons. A y réfléchir, nous sommes dans une époque privilégiée; chaque jour, pour ne pas dire chaque heure, nous apporte sa portion d'éducation populaire qu'il suffirait d'accepter, et de s'y conformer, pour vivre heureux, libérés du stress le plus minime.

Pour les 13-14 ans, que de sollicitude! Il a été question d'eux au cours de l'émission savamment structurée de « Jeannette veut savoir » du 12 novembre courant. Cette émission qu'a-t-elle apporté? « Que faut-il dire pour les mamans qui nous écoutent et qui se demandent quoi faire? » a bien spécifié l'animatrice aux partenaires triés et réunis pour éduquer les retardataires en matière sexuelle, chacun devant y aller de son ou ses riches expériences.

Elles sont vraiment difficiles à contenter, ou elles ont l'oreille dure les adolescentes de 13-14 ans si, après tous les efforts faits pour elles, elles ne sont pas épanouies jusqu'à l'hébétude. Les cliniques éducatives ou de dépannage se multiplient, et les 13-14 ans y sont chaudement invitées avec le petit ami, car lui aussi, et peut-être lui surtout, y est intéressé.

Et voici une des choses entendues au cours de cette émission: « Votre fille de 13-14 ans veut sortir le soir; elle n'a pas de petit ami mais elle peut rencontrer quelqu'un avec qui... (entendons avec qui elle veut faire l'amour). Qu'elle mette ceci dans son sac; vous voyez, c'est petit, ça prend pas de place. » Et on exhibe gentiment un préservatif.

N'est-ce pas touchant une telle sollicitude de la part d'une animatrice ou spécialiste du sexe?

Et voice ce qu'en terme du métier on appelle le « punch », c'est-à-dire le mot frappant qui doit rester dans l'esprit de l'auditeur: « Et vous, madame, a questionné l'animatrice, pour être logique, votre fille de 13-14 ans a sa chambre (comme on peut le constater, il s'agit ici des mieux nantis) votre fille a sa chambre, allez-vous lui permettre de recevoir son petit ami dans sa chambre? »

Pourquoi pas! a répondu l'interpellée.

Et Jeannette a rempli son devoir de citoyenne-apte-à-éduquer-la-société. Bravo, chère madame. Vous avez du talent, vous vous ensevelissez sous un travail d'où il n'est pas facile d'émerger. Mais, si vous alliez de cause à effet, seriez-vous convaincue d'apporter le bonheur à l'humanité? Si le sexe à tout prix rendait les jeunes heureux, pourquoi donc tant de suicides connus ou inconnus, déclarés ou cachés? Pourquoi tant de veines ouvertes, tant de poison absorbé, tant d'accidents provoqués?

Pontifier sur des sujets d'aussi graves conséquences me paraît téméraire. Pas à vous?

Marthe B.-HOGUE

Québec, 20 novembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le leadership politique au Québec

par Jacques Lazure

Professeur de sociologie à l'UQUAM et auteurs de nombreux ouvrages, dont L'asociété des jeunes Québécois *et* La Jeunesse québécoise en révolution *Jacques Lazure propose une lecture anthropologique du leadership politique au Québec tel qu'il s'est exercé et s'exerce encore au Québec. Cet article est la conclusion d'une conférence qu'il a prononcée lors d'une récollection intellectuelle sur les libertés individuelles face aux droits collectifs. De caractère strictement privé, cette récollection s'est tenue à huis clos au lac Beauport en banlieue de Québec et regroupait des personnalités politiques, des représentants de minorités ethniques, des universitaires et des observateurs de la scène politique québécoise et canadienne.*

LE nationalisme foncier du peuple québécois ne m'apparaît pas du tout idéologique et conceptuel; il n'évolue pas au niveau des idées et des élucubrations cérébrales, sauf pour la petite poignée d'intellectuels et de technocrates qui aiment se pourfendre intellectuellement et soupeser les subtilités et les nuances du discours nationaliste. Le nationalisme de l'ensemble des Québécois, lui, se situe à un niveau bien plus profond et bien plus vital. Il est pour ainsi dire viscéral, presque organique et biologique. Comme leurs rapports sociaux directs et personnels qui les ont façonnés dans la triple matrice de la famille, de la parenté et de la paroisse, le nationalisme des Québécois se retrouve lui aussi au confluent d'une nature physique appelée et vécue « partie du Canada », de forces biologiques qui les ont maintenus dans l'être, et d'aspirations sociales et culturelles à leur identité propre.

Voilà pourquoi, entre autres, malgré ma prise de position intellectuelle et ma conviction idéologique en faveur de l'indépendance du Québec, je réalise de plus en plus qu'il sera extrêmement difficile pour ne pas dire peut-être impossible, aux Québécois de jamais se détacher un jour, ne serait-ce que juridiquement, de la terre matérielle et physique du Canada. Le problème se pose à un niveau bien plus profond que celui d'une association économique avec le Canada avec toutes ses chinoiseries et ses pirouettes organisationnelles. Il ne s'agit pas non plus fondamentalement d'une peur morbide des Québécois à être eux-mêmes, bien qu'elle soit présente en surface sous un visage plutôt proprement économique et qu'on l'exploite habilement. Il s'agit avant tout, et à l'instar toujours du modèle de pouvoir politique que nous avons esquissé, d'un enracinement, d'un atavisme physico-biologico-socio-culturel des Québécois dans une portion de la terre Canada où ils se sont fait naître et grandir comme peuple, dans et malgré la dépendance et la misère qui les ont affligés, où ils ont investi le meilleur d'eux-mêmes avec la dernière énergie. On ne répudie pas si facilement cette terre fertilisée d'une si riche expérience, même si on y a mangé de la merde!

Voilà pourquoi aussi je suis porté de plus en plus à considérer comme sujette aux contradictions les plus fragrantes et à l'opportunisme le plus marchandeur, voire comme intenable, la position d'un parti au pouvoir qui chercherait en même temps, à la façon du présent régime péquiste, à gouverner politiquement un peuple en proie à des intérêts de plus en plus diversifiés et à des luttes de classes de plus en plus violentes et à promouvoir dans ce même peuple la cause de l'indépendance politique et l'unification de l'ensemble des citoyens (dans une proportion qui devrait à mon avis, pour être valable et ne pas entraîner des déchirements douloureux, dépasser nettement les 50, 55 et même 60%) autour d'un objectif commun de libération nationale. Ces deux fonctions assumées par un même pouvoir politique m'apparaissent pratiquement irréconciliables et se situent à des niveaux quasi irréductibles.

Le gouvernement d'un pays, du moins dans la tradition de l'idéologie du libéralisme, s'inscrit sur le plan extérieur et pratique d'une mise en application de l'art du possible dans l'harmonisation des intérêts divergents et des conflits, bien que concrètement cette fonction de gouvernement s'allie en substance à l'idéologie et aux intérêts dominants de la classe ou des classes en possession du pouvoir économique et politique. Tandis que la promotion d'un projet de libération nationale, à moins de se faire dans la violence comme au Vietnam ou dans la Chine de Mao, recherche graduellement un consensus intérieur et idéologique, par le moyen d'un travail profond et démocratique d'éclairage, de conscientisation, de persuasion et d'éducation qui soit fondamentalement respectueux de l'autre. Or, ce dernier travail, un gouvernement technocratique en place, et qui au surplus vise presque par fatalité à se cramponner et à se perpétuer au pouvoir, ne saurait l'accomplir.

En conséquence, au nom même du nationalisme québécois tel que je l'ai défini tantôt, il m'est avis que l'objectif de l'indépendance politique du Québec, auquel je continue de souscrire personnellement, devrait essentiellement et exclusivement se poursuivre dans l'opposition, pour un parti politique indépendantiste, et hors de l'arène politique, pour tous les autres mouvements nationalistes, de quelque genre qu'ils soient. Le Parti québécois devrait donc se définir et se présenter à la population comme un parti politique s'obligeant à rester dans l'opposition, tant et aussi longtemps qu'il ne se sentirait pas prêt à affronter l'électorat en mettant en jeu directement et expressément l'indépendance politique du Québec point final et qu'il ne s'engagerait pas explicitement à la proclamer, s'il et dès qu'il serait élu. Ce serait pour le moins d'un inédit rafraîchissant que d'avoir ainsi un parti politique qui ne chercherait pas le pouvoir prématurément et par toutes sortes de subterfuges et qui consentirait ainsi à se définir comme seulement parti d'opposition, tant que son labeur profond d'éducation du peuple ne serait pas accompli.

De plus, et dans la même veine, il me semble important que le Parti québécois se déleste au plus tôt de toutes les finasseries technocratiques de l'étapisme à la Morin, dont le seul but plus ou moins avoué consiste à atteindre le pouvoir le plus tôt possible, quitte à envelopper l'objectif de l'indépendance politique du Québec de toutes sortes de démarches-emballages ou « ensucrage », susceptibles de le faire avaler et digérer subrepticement, à la façon d'une cuillerée d'huile de castor dans du miel. D'ailleurs, la dynamique même de l'étapisme pousse inévitablement à la multiplication presque indéfinie des étapes, des démarches, des postes de relais, des négociations, sans même savoir et puisqu'on ne sait même pas si le peuple veut, non pas des négociations sur..., mais l'indépendance du Québec. Devant l'échec inéluctable de ce processus étapiste, il faudra tôt ou tard revenir à la population avec la question fatidique et simple: voulez-vous, oui ou non, l'indépendance politique du Québec, point final, s'il s'agit d'un référendum, ou, s'il s'agit d'une élection, la question aussi fatidique et simple: êtes-vous prêts à voter en faveur d'un parti politique qui, porté au pouvoir, proclamera immédiatement l'indépendance politique du Québec? Entre temps, on n'aura pas su sensibiliser et éduquer les Québécois à la cause de la libération nationale, on aura démobilisé les militants — mouvement déjà passablement amorcé — et le gouvernement péquiste aura été sujet à basculer dans l'opposition, sa vraie place du reste pour le moment.

Ma position n'équivaut pas, dans l'hypothèse de l'indépendance politique du Québec, à répudier toute forme d'association économique ou autre avec le Canada. Bien au contraire!, Mais je me joins à Pierre Bourgault et à Claude Ryan, qui font là-dessus bon ménage, pour signifier que le processus d'association économique ou autre doit s'enclencher une fois l'indépendance acquise, que les négociations à cette fin n'ont peu de force de frappe, donc peu de vraisemblance en dehors de cette perspective. C'était bien pourtant une belle perspective, celle de l'indépendance d'abord, de l'association ensuite, qui avait su animer, inspirer, galvaniser les énergies des militants à la base et rendre ainsi possible la formation d'un parti extrêmement original et dynamique, avec une formule de participation active inégalée jusque-là par aucun autre parti. La recherche avide et précoce du pouvoir par d'anciens technocrates libéraux devenus indépendantistes sur le tard est venue castrer toutes ces forces, édulcorer le programme, semer la zizanie chez les militants et enserrer la cause de l'indépendance dans le cul-de-sac de l'étapisme. Encore une fois, le nationalisme vital, personnalisé et non technocratique des Québécois ne sait que faire et que penser de cette nouvelle orientation technocratique du Parti québécois. Elle le laisse pantois, confus, inerte, sceptique et prêt à être canalisé par un autre leader politique de forte personnalité.

C'est ici que se profile le personnage de Claude Ryan. Il ne se situe pas évidemment dans le lignage direct des leaders charismatiques à la Duplessis ou à la Drapeau. Il incarne néanmoins, d'une certaine manière, et à l'encontre de Robert Bourassa, pure technocratie ambulante obligée de se réfugier derrière un téléphone ou de se mettre en conserve dans des cassettes de télévision, (mon ton est délibérément caricatural), le modèle du pouvoir politique personnalisé, calqué sur le pouvoir familial et paroissial. Ce que Ryan manque en éloquence ou en vertu télégénique, il le compense par l'image de solidité, de sérénité, de sécurité qu'un bon nombre de Québécois voient en lui. Il se présente, ou plutôt les Québécois le considèrent comme un chef fort et rassurant, parce qu'il représente à un degré éminent à leurs yeux les valeurs stables de la religion et de la famille qui se sont précisément vécues au niveau de la paroisse et de la parenté; parce que, malgré sa haute teneur intellectuelle, il affiche une vigoureuse force de caractère et une poigne énergique dans l'affirmation de son autorité, de même qu'une simplicité et une frugalité de vie que les gens apprécient en lui et dont ils se sentent proches; parce qu'il a démontré, surtout durant sa carrière de journaliste, une haute indépendance de pensée, un sens critique aigu, un esprit d'équilibre et de modération dans les idées, de même qu'un art de conseiller politique direct et personnel: toutes qualités sur lesquelles il a assis son prestige et son leadership.

Dans ce contexte, il ne me semble pas surprenant qu'il ait suscité tant d'adhésions à sa personne et à son parti, qu'il ait amené ce dernier à une série de victoires successives: les gens se reconnaissent en lui, en particulier les indécis, les troublés, les insécures. Dans l'analyse des six dernières défaites du Parti québécois, ce ne sont pas seulement les questions du chômage et de l'inflation économique qui sont en cause: ces phénomènes-là sont avec le Québec depuis longtemps, d'une manière presque chronique. Ni uniquement le problème du malaise social et des grèves, bien qu'il ait sûrement exercé son influence, selon la dynamique même du modèle politique que nous utilisons et qui pousse le peuple québécois à charger le gouvernement, tel un bouc émissaire, de toutes les difficultés et misères qui l'accablent et à lui attribuer à ce gouvernement, comme à une personne responsable, toute la culpabilité collective qui s'accumule dans les rapports sociaux.

Il faut aussi faire intervenir le leadership personnel de Ryan. Sans lui, et sans son acceptation par beaucoup de Québécois, le parti libéral n'aurait pas procédé si tôt et si dynamiquement à sa réorganisation et n'aurait pas entraîné dans son sillage la proportion appréciable de votes fluides que le Québec connaît depuis un bon nombre d'années. La polarisation politique actuelle du Québec, au-delà des idéologies conflictuelles en présence qui ne constituent, à mon sens, que des rides de surface sur la mer québécoise et qui laissent la grande majorité de la population sinon indifférente, du moins confuse et impuissante devant un tel spectacle intellectuel, se fait donc principalement autour du leadership incarné dans René Lévesque et Claude Ryan, et il n'est pas sûr que le premier, s'il maintient encore son avance personnelle dans l'acceptation des gens, ne soit pas bientôt supplanté par le second, compte tenu des vicissitudes et des contradictions présentes auxquelles fait face le Parti québécois, selon l'analyse que j'en ai faite plus haut.

C'est le point d'éclatement et de choix crucial où en est rendu le Québec à l'heure actuelle! En sus des intérêts économiques en jeu, des luttes de classes, des affrontements idéologiques entre souverainistes et fédéralistes, l'importance décisive et opiniâtre d'un modèle politique personnalité incrusté profondément dans l'« homo quebecensis » continue de peser lourdement dans la balance de l'histoire du Québec.

Hans Küng, une interrogation

par Alphonse Saint-Jacques

M. Saint-Jacques est professeur à la Faculté de philosophie de l'Université Laval.

SOUS le titre "(Jean-Paul II; une interrogation », LE DEVOIR reproduisait le 20 octobre un article du théologien suisse Hans Küng précédemment paru dans le quotidien français *Le Monde*. Traçant une espèce de bilan de la première année du pontificat de Jean-Paul II, ce prêtre et professeur de théologie avoue sans ambages son intention de se faire le porte-parole des catholiques en désaccord avec l'enseignement et les directives du pape actuel, laissant même entendre que ce serait le cas de la majorité des catholiques. Même si cette affirmation s'avérait juste (ce qui n'est pas prouvé), on ne pourrait en tirer, d'un point de vue catholique, aucune conséquence quant à l'appréciation à porter sur la valeur et la pertinence de l'enseignement du pape. Car tout catholique sait pertinemment que le rôle du pape comme chef de l'Eglise n'est pas de refléter à tout prix les opinions courantes du moment, mais de se faire le porte-parole autorisé et fidèle de la doctrine catholique, conformément à l'Ecriture sainte, à la tradition, aux conciles et à l'enseignement des papes qui l'ont précédé.

Hans Küng a pris soin d'affirmer que les graves critiques qu'il se permet d'adresser au pape actuel, et qui s'ajoutent à celles qu'il faisait déjà à Paul VI, procèdent d'un engagement loyal au service de l'Eglise. Ce serait donc, à l'en croire, son souci profond pour le bien de l'Eglise qui l'aurait incité à prendre vivement à partie Jean-Paul II, dépassant de loin les limites de ce qu'il prétend, par euphémisme, n'être qu'une correction fraternelle. De fait, ce n'est rien de moins qu'une « magistrale » leçon de christianisme que ce professeur de théologie entend sans vergogne servir au souverain pontife. Tout en lui reconnaissant généreusement (si l'on peut dire) certaines qualités et de bonnes intentions, Hans Küng ne craint pas d'exprimer son total désaccord avec le pape, tant sur son enseignement que sur sa manière de gouverner l'Eglise.

En plus de lui reprocher son ignorance des données essentielles des grands problèmes de l'heure, il va jusqu'à l'accuser de ne pas leur apporter de « réponse honnête ». Ce serait le cas des problèmes concernant la morale sexuelle et conjugale, l'avortement, le divorce, le célibat des prêtres, le ministère des femmes, — à quoi il ajoute subrepticement l'infaillibilité pontificale. Il se croit même justifié de poser clairement la question: « tout ce que le pape proclame avec tant de force, est-ce bien fondé sur le message du Christ? » L'ensemble de son article tend clairement à montrer que, selon lui, on ne peut répondre que non à cette question centrale. Car il ne mentionne aucun problème important sur lequel, à son avis, il y aurait lieu pour les catholiques de s'en remettre à l'enseignement du pape.

Le théologien suisse n'est pas davantage d'accord avec la façon dont le pape dirige l'Eglise et la représente au dehors. Il lui reproche son autoritarisme de mauvais aloi et son culte de la personnalité qui en aurait fait une espèce de superstar. Cette critique est évidemment une allusion à la publicité bien naturelle qui a entouré le récent voyage du pape en Irlande et aux Etats-Unis. Si l'intention de Jean-Paul II était de mettre en évidence sa propre personne, il en a bien mal choisi les moyens, puisqu'il a rappelé fermement des enseignements catholiques qui, de l'aveu de Hans Küng lui-même, sont mal reçus des hommes actuels, y compris un bon nombre de catholiques.

Hans Küng reproche aussi au pape de faire fi, malgré les apparences, de la collégialité épiscopale et de freiner les efforts de rapprochement avec les autres Eglises chrétiennes. Mais il n'apporte pas de preuve à l'appui de ces critiques. Enfin, il déplore vivement que Jean-Paul II, tout en souhaitant un renouvellement de la vie ecclésiale, refuse catégoriquement de s'engager dans une critique interne de l'Eglise.

Mais comment ce théologien, qui reproche au pape son ignorance, peut-il ignorer lui-même que le pape a maintes fois exprimé, notamment dans son encyclique *Redemptor Hominis*, sa ferme intention de suivre fidèlement les orientations adoptées par ses prédécesseurs depuis Jean XXIII, en conformité avec l'enseignement du Vatican II? « Avec une pleine confiance dans l'Esprit de vérité, j'entre donc dans le riche héritage des récents pontificats. Cet héritage est fortement enraciné dans la conscience de l'Eglise... grâce au Concile Vatican II convoqué et commencé par Jean XXIII, puis conclu d'une façon heureuse et mis en pratique avec persévérance par Paul VI » (*Le Rédempteur de l'homme*, Fides, Montréal, mars 1979, pp. 7-8). Parlant ensuite de la collaboration plus étroite qui anime l'Eglise actuelle en ses diverses composantes, le pape l'attribue au « principe de collégialité, rappelé par le Concile Vatican II, dont le Christ lui-même a doté le Collège apostolique des Douze avec Pierre comme chef, et qu'il renouvelle continuellement pour le Collège des Evêques » (p. 12). Puis il rappelle l'heureuse idée de Paul VI, qui a instauré le Synode des évêques, de même que d'autres initiatives similaires à travers l'Eglise. Cet esprit accru de collaboration est « à l'origine de ce nouvel élan de l'Eglise, bien plus puissant que les symptômes de doute, d'écroulement et de crise » (p. 15). A propos de l'oecuménisme le pape, tout en rappelant comme ses prédécesseurs certaines règles de prudence et de discernement, souligne qu'il est « une simple conséquence de la volonté de Jésus-Christ lui-même » et qu'il doit même s'étendre non seulement aux autres églises chrétiennes, mais même aux religions non chrétiennes, puisque les promesses du salut opéré par le Christ s'adressent à tous les hommes (p. 9; pp. 15-18). Quant aux critiques internes faites à l'Eglise, le pape ne craint pas d'affirmer qu'elles peuvent être parfois utiles, à la condition de ne pas dépasser certaines limites et de procéder d'« un amour véritable de l'Eglise », plutôt que d'un vain « esprit critique... qui n'exprime pas l'attitude de service, mais la volonté de diriger l'opinion d'autrui selon sa propre opinion, parfois proclamée d'une façon trop inconsidérée » (pp. 10-11). Si ce dernier passage n'a pas été spécialement écrit pour Hans Küng, il lui va particulièrement bien.

La difficulté essentielle et évidente, du point de vue catholique, c'est que le théologien suisse ne reconnaît aucune autorité particulière au pape au sein de l'Eglise catholique. Or, tout homme un peu informé de l'enseignement catholique touchant la primauté d'autorité reconnue traditionnellement au pape au sein de l'Eglise catholique romaine peut facilement reconnaître l'incohérence flagrante de Hans Küng qui prétend pouvoir rejeter l'enseignement du pape au nom de son prétendu engagement loyal au service de l'Eglise. Comment peut-il feindre d'ignorer que le Concile Vatican I a proclamé comme un dogme de foi que le pape, en tant que successeur légitimement désigné de Pierre, est indéfectible à la fois comme docteur et comme pasteur? Quant aux fondements scripturaires de ce dogme de foi catholique, contenus dans l'Evangile même, ils ressortent clairement de nombreux textes.

Hans Küng devrait aussi savoir qu'à Vatican II, tout en remettant en lumière le rôle et le pouvoir du collège épiscopal comme successeur des douze apôtres, a clairement réaffirmé la primauté revenant, de droit divin, au pape comme successeur de celui que le Christ lui-même a désigné comme leur chef et comme la pierre angulaire de son Eglise. Selon la constitution dogmatique *Lumen Gentium* sur l'Eglise, qui ouvre l'ensemble des documents du Concile, le collège des évêques ne peut exercer son pouvoir « qu'avec le consentement du Pontife Romain »; c'est le cas, par exemple, lors d'un concile et à l'occasion des assemblées du Synode des évêques. Par contre, comme l'écrit cette même constitution, le pape « peut toujours exercer son pouvoir en toute liberté » et donc de son propre chef (Dans *Vatican II, Les seize documents conciliaires*, Fides, Montréal et Paris, 1966, pp. 45-46).

C'est donc d'une manière purement arbitraire que Hans Küng, tout en prétendant parler à titre de théologien catholique, se permet de rejeter l'autorité du pape. A qui donc doit-on reprocher de faire montre d'un autoritarisme de mauvais aloi et de chercher à mettre en évidence sa propre personne à la façon d'une superstar, au pape ou à Hans Küng? Si le pape est bien le pape, Hans Küng, lui, ne l'est pas — pas plus que moi, qui ne tiens à revendiquer que le titre de simple fidèle de l'Eglise. Pourquoi, alors, tente-t-il de jouer le rôle de super-pape? Il devrait lui suffire et même il lui incombe, d'abord comme catholique, puis comme prêtre et théologien, de se conformer à l'enseignement de l'Eglise et de chercher comme théologien à le manifester et à en montrer toutes les implications et les conséquences virtuelles. Ainsi ferait-il la preuve d'un engagement loyal au service

Voir page 6: Hans Küng

L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ARABES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Organise une conférence-débat sur le thème:

"ISRAËL ET L'AFRIQUE DU SUD: MÉTHODES COMMUNES D'EXPROPRIATION DES TERRES AUTOCHTONES ET D'AGRESSION CONTRE LES PAYS LIMITROPHES"

À l'occasion du "Jour de la Terre" et pour appuyer la lutte du peuple palestinien, du peuple libanais et du peuple sud-africain contre le sionisme et l'apartheid.

CONFÉRENCIERS:

Une personnalité africaine (ex-diplomate) et **M. Abdelkader BENABDALLAH** (président du Cercle Arabe d'Étude et d'Information au Canada et auteur du livre **"L'alliance raciste israélo-sud-africaine"**)

À l'Université de Montréal
École Polytechnique, amp. C 631
Le jeudi 29 novembre 1979 à 18 heures. ***(entrée libre)***

LES PSYCHOLOGUES ASSOCIÉS

Nous sommes heureux d'annoncer la venue parmi nous d'un nouveau collaborateur:

M. ROBERT ST-AUBIN

Maîtrise en psychologie de l'Université de Sherbrooke, membre de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec

Notre Société offre des services de consultation et de psychothérapie pour enfants, adolescents et adultes; consultation matrimoniale; expertise psycho-légale.

Pierre Cléroux, L.Ps.
Luc Jolicoeur, Dipl. Ps.
Miliça Kvajic-Bélanger, L.Ps.
Gérard Laporte, Ph.D.
Claude Lavallée, L.Ps.
Bruno Lefebvre, M.Ps.
Mariette Lepage, M.Ps.
Pierre Morin, Ph.D.

80 est, boul. Henri-Bourassa, Montréal
Tél.: 384-1051

LA MÉTÉO

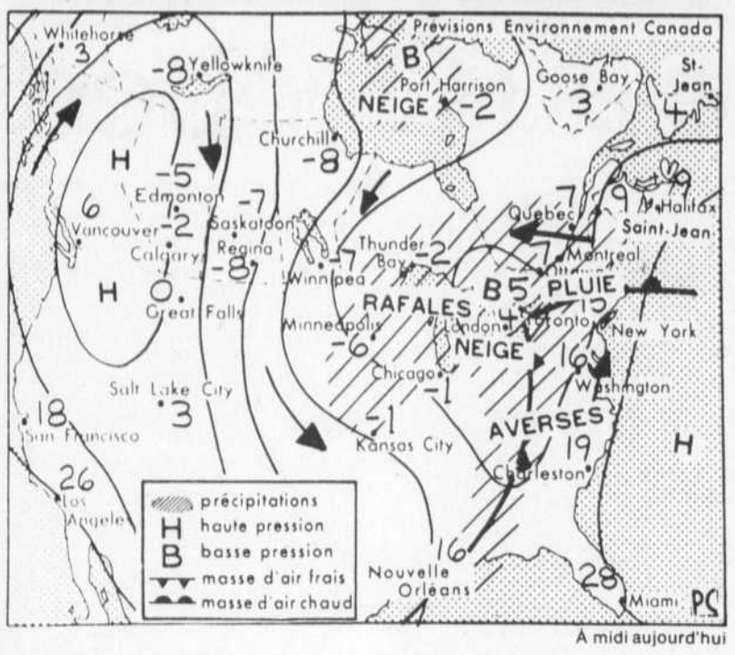

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux, possibilité de quelques flocons. Maximum 3. Aperçu pour jeudi: neige, venteux et plus froid.

■

Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: nuageux, pluie ou neige fondante. Maximum 4. Aperçu pour jeudi: neige, venteux et plus froid.

■

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie, Beauce: nuageux et quelques averses. Maximum 6. Aperçu pour jeudi: neige et venteux.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux, possibilité de pluie ou neige fondante. Maximum 4. Aperçu pour jeudi: neige et venteux.

■

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: nuageux, pluie ou neige fondante. Maximum 6. Aperçu pour jeudi: pluie ou neige.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux. Maximum 4. Aperçu pour jeudi: un peu de neige.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: un peu de neige.

Le livre blanc sur la souveraineté-association

suite de la première page

nolithisme du « Canada anglais », il ignore la vigueur du régionalisme qui s'exprime aujourd'hui dans plusieurs parties du Canada et il sous-estime l'ampleur du provincialisme de même que le mouvement vers la décentralisation politique qui accompagne cette orientation.

En ce sens, le livre blanc constitue un document de propagande plutôt qu'un exposé complet de la situation. Il s'agit en outre d'un document qui, même émanant du gouvernement, revêt un caractère manifestement partisan. On peut regretter qu'il en soit ainsi. Mais de la façon dont se déroule le débat sur l'avenir politique du Québec depuis deux ans, on se demande comment il aurait pu en être autrement. Il y a huit mois, le chef du Parti libéral du Québec avait donné le ton dans un document intitulé *Choisir le Québec et le Canada* dans lequel le fédéralisme canadien est censé avoir eu de si bons effets pour Québec qu'on finit par se demander pourquoi, dans l'esprit de M. Claude Ryan, il faut aujourd'hui s'attacher à le renouveler.

À propos de la façon dont le livre blanc perçoit l'histoire du Canada et l'expérience du fédéralisme, deux questions se posent. Le livre blanc est-il conforme à la tradition nationaliste québécoise et, si oui, met-il en évidence les grands thèmes politique que cette tradition est parvenue à des degrés divers à faire accréditer parmi une grande partie de la population et auprès de plusieurs gouvernements successifs du Québec? Le livre blanc parvient-il à rendre, sinon inéluctable, du moins plausible la conclusion qu'il énonce selon laquelle il serait illusoire de croire pouvoir rénover le fédéralisme canadien de façon à satisfaire les attentes du Québec? Si la première question permet une réponse affirmative, il semble bien que les Québécois répondront « oui » ou « non » à la seconde question conformément à leurs convictions antérieures.

Pour justifier la souveraineté-association, le livre blanc se fonde sur ce qu'il considère comme trois faits établis: d'abord, la minorisation inéluctable des francophones au Canada, leur disparition éventuelle dans plusieurs provinces et l'ostracisme persistant à l'endroit du français dans un grand nombre de régions du pays; ensuite, le renforcement nécessaire en longue période du pouvoir fédéral sous la poussée des provinces anglophones à la poursuite de leurs intérêts légitimes; enfin, l'aptitude manifeste des Québécois à s'autogérer.

Ces conclusions ne s'imposent peut-être pas toutes de façon aussi catégorique que l'estime le livre blanc mais il serait bien difficile de les nier en bloc. Et il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'elles alimentent les sentiments depuis longtemps ressentis par un grand nombre de Québécois concernant la précarité de leur statut en tant que minoritaires au Canada, la non fiabilité d'un gouvernement fédéral constamment soumis à l'influence des provinces anglophones et, à l'inverse, la capacité des francophones de se prendre en main au Québec où ils constituent une solide majorité et où ils ont systématiquement posé, depuis vingt ans surtout, les assises d'une société au sein de laquelle ils peuvent trouver la sécurité en tant que peuple. Sous cet aspect, le livre blanc se trouve en bonne compagnie puisqu'il fait siennes les célèbres analyses de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. C'est en effet ces mêmes sentiments que la Commission avait perçus parmi les francophones et à partir desquels les commissaires avaient fondé leurs prémisses de base.

Plus encore, le livre blanc n'innove en rien lorsqu'il proclame l'existence de deux sociétés au Canada et qu'il affirme que la structure juridique et politique qui les unit ne peut être valable que si elle s'appuie sur le principe de l'égalité des deux partenaires et que si ces derniers peuvent se réclamer du droit à l'autodétermination. En effet, il ne fait encore ici que reprendre à son compte les analyses de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

C'est quand, à partir de ces énoncés, il conclut à l'impossibilité de rénover le fédéralisme de façon satisfaisante que le livre blanc innove par rapport aux pages bleues du livre premier du rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Et certes, il est vrai que l'impossibilité où se trouvèrent les commissaires de se mettre d'accord sur une formule constitutionnelle qui aurait procuré une dimension politique au principe de l'égalité des partenaires témoignait de la grande difficulté de la tâche. En effet, bien plus qu'à des circonstances liées à des considérations personnelles comme l'estime le livre blanc — la mort d'André Laurendeau et l'accession au pouvoir des commissaires, malgré leur expérience et leur sagessse, à concevoir un « Canada anglais » qui constituerait en quelque sorte le pendant du Québec politique de même qu'à trouver une formule juridique exprimant l'égalité de ces deux entités qui serait acceptables à l'une et l'autre.

En outre, c'est à bon droit que le livre blanc fait état de l'échec des tentatives subséquentes de révision constitutionnelle, depuis la conférence de Victoria en 1971 jusqu'au dépôt du projet de loi C-60 en 1978 et depuis le comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat sur la constitution en 1971 jusqu'à la convocation d'un autre comité semblable en 1978. Et c'est également avec beaucoup d'à propos que le livre blanc mentionne le fait que le rapport de la Commission de l'unité canadienne substitue à l'idée des deux sociétés celle de la dualité canadienne, elle-même tempérée en dehors du Québec par un fort régionalisme et qu'il met en sourdine le principe de l'égalité des deux par naires au profit de celui d'un fédéralisme asymétrique et équilibré.

Mais le livre blanc est-il justifié de conclure en trois courts paragraphes à l'impossibilité d'une rénovation satisfaisante du fédéralisme et à la nécessité de concevoir une formule toute différente, qui pousse l'exercice du droit à l'autodétermination à l'extrême en affirmant la pleine souveraineté du Québec tout en proposant une association économique avec le Canada? S'il a été impossible jusqu'ici d'en arriver à concevoir un fédéralisme vraiment renouvelé et à parvenir à un accord entre toutes les parties sur un projet de cette nature doit-on nécessairement conclure qu'il faille exclure toute possibilité d'entente sur cette base dans l'avenir?

Je ne dis pas que cette conclusion est erronée ou invraisemblable. J'estime plutôt que, pour qu'elle soit convaincante, il aurait fallu en faire une démonstration bien plus poussée que celle dont se satisfait le livre blanc. Par exemple, il aurait été requis de faire un examen serré des raisons de l'échec de la Commission Laurendeau-Dunton de même que des considérations qui ont poussé le groupe Pepin-Robarts à délaisser le concept des deux sociétés pour celui de la dualité quand il s'est agi pour lui d'établir les prémisses d'un fédéralisme renouvelé. La raison fondamentale tient à la grande difficulté de concevoir un « Canada anglais » qui serait la réplique sociologique exacte du Québec et qui correspondrait à l'expérience que les Canadiens anglophones ont d'eux-mêmes comme peuple de même qu'à leur vouloir-vivre collectif. Non seulement ces derniers ne sont-ils pas mieux disposés à l'endroit de la théorie des deux sociétés ou des deux nations aujourd'hui qu'à l'époque de la Commission Laurendeau-Dunton mais, en raison notamment de la poussée des régionalismes chez eux, ils pourraient bien en être encore moins capables. Mais l'échec des efforts de rénovation du fédéralisme des dernières quinze années tient également au fait que les grands examens de situation et la recherche d'une solution ont toujours émané d'entreprises fédérales et surtout au fait que jusqu'ici le Québec a été incapable de parler d'une seule voix.

Le projet de souveraineté-association représente la première présentation par le Québec d'une formule précise d'une nouvelle entente avec le reste du Canada. Il s'inspire indubitablement du concept des deux sociétés et du principe de l'égalité déjà énoncés par une grande commission fédérale. Mais nulle part le livre blanc ne présente une argumentation susceptible d'entraîner une adhésion massive à la formule de la souveraineté-association. Nulle part on n'y suppute sérieusement les chances de voir le gouvernement fédéral et les provinces adhérer de plein gré à cette formule et nulle part on n'y examine les conséquences sur la position qu'adopteront les Canadiens anglophones de l'extrême polarisation des vues parmi les Québécois concernant le bien-fondé de la souveraineté-association.

La grande majorité des Québécois n'auront aucune difficulté à admettre l'énoncé du livre blanc selon lequel tout régime politique ne sera jugé satisfaisant aux Québécois que s'il comporte une constitution qui leur garantisse la sécurité culturelle, économique et politique. En effet, cet énoncé correspond à une conviction profonde qu'ils nourrissent depuis plusieurs années. Mais il est improbable que le Livre blanc en incite plusieurs, parmi les Québécois qui ont été jusqu'ici adeptes d'un fédéralisme renouvelé, à adhérer désormais à la formule de la souveraineté-association. Il est également improbable qu'il puisse amener beaucoup de Canadiens anglophones à se montrer moins réfractaires à cette formule qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. Il se pourrait bien que ce soit plutôt l'inverse qui soit vrai.

Le document revêt un caractère très partisan et l'analyse de la situation qui y est faite est superficielle. Le grand nombre de Québécois qui, pour de multiples raisons et à des degrés divers, croyaient encore avant la parution du livre blanc à la possibilité de rénover le fédéralisme ne seront guère enclins à modifier leur position sur la simple foi d'arguments aussi rapides que péremptoires. Avant de se prononcer, ils préféreront tout au moins attendre la publication du document auquel la commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec est à effectuer les dernières retouches. Si ce document contenait les jalons d'un nouveau fédéralisme fondé sur le principe de dualité, décentralisé et autonomiste, susceptible de combler le besoin de sécurité collective ressenti par les Québécois et selon une méthode tout aussi efficace et plus rassurante que celle de la souveraineté-association, il s'ensuivrait que toute la pédagogie du livre blanc sur la souveraineté-association aurait été inadéquate.

Demain: *la nouvelle entente.*

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pétro-Canada

M. Broadbent a l'intention d'exiger du gouvernement qu'il confie à Pétro-Canada l'exclusivité du développement des projets de sables bitumineux ou d'enrichissement de champs d'huiles lourdes. Il s'agit d'au moins quatre autres projets de $5 milliards chacun et M. Broadbent prétend que cela pourrait représenter des économies de l'ordre du milliard de dollars pour les Canadiens.

M. Hopper a quand même signalé qu'il préférerait que Pétro-Canada ait des associés dans des projets aussi importants mais il souhaite en même temps que sa participation soit plus importante que le 9% aujourd'hui prévu avec Shell.

De même, dans le domaine de l'importation de pétroles étrangers, le président de Pétro-Canada a clairement laissé entendre que d'ici cinq ou dix ans, il pourrait être avantageux pour le gouvernement du Canada de s'en remettre à une société de la Couronne plutôt qu'aux multinationales américaines. Pour l'instant, Pétro-Canada a été écartée des discussions avec le Venezuela et le Mexique et « n'a plus grand chose à dire là-dessus ».

Les conservateurs ont pris bien soin d'éviter que le président de Pétro-Canada se prononce sur le rapport du groupe de travail remis au gouvernement en octobre. Toutefois, M. Hopper a clairement indiqué que le gouvernement devrait rapidement faire connaître sa position, afin notamment de lever toute l'incertitude qui pèse sur l'entreprise. De plus, le président de Pétro-Canada a indiqué que la recommandation du groupe selon laquelle sa dette de $1.5 milliard serait effacée, renforcerait la position financière de l'entreprise au point qu'elle pourrait augmenter son budget d'exploration de $200 millions par année.

On continue d'espérer, dans l'entourage de M. Clark, que le gouvernement pourra faire connaître sa décision sur Pétro-Canada « avant Noël ». On ajoute toutefois que le sous-comité du cabinet qui étudie la question doit aussi s'occuper des négociations sur la politique énergétique et il est possible qu'il faille finalement attendre au début de 1980 pour connaître le sort de la compagnie.

Cette audition de Pétro-Canada devant un comité parlementaire aura également permis à son président de rappeler que « sans la participation de Pétro-Canada, le rythme de l'exploration dans plusieurs régions éloignées du Canada aurait été beaucoup plus lent et la possibilité d'une contribution de ces régions à l'approvisionnement énergétique futur du Canada serait plus éloignée ». M. Hopper a notamment prétendu que, sans l'intervention de sa compagnie, le projet de l'Ile de Sable, au large de la Nouvelle-Ecosse, ne serait pas aussi avancé. De même, Pétro-Canada fournit 80% du financement de Panarctic et participe aux travaux d'exploration dans les îles de l'Arctique.

Ces travaux d'exploration ne commenceront à rapporter des avantages que vers la fin des années 1980, a rappelé le président de Pétro-Canada, d'où l'acquisition de Pacific Petroleum et d'Atlantic Richfield qui, selon M. Hopper, ont représenté « deux acquisitions très fructueuses ». Selon lui, il en coûterait de $1 à $1.5 milliard de plus aujourd'hui pour réaliser la même transaction.

L'acquisition de ces deux compagnies a surtout permis à Pétro-Canada de se libérer de son obligation de quêter des fonds au gouvernement fédéral. Maintenant rentable, Pétro-Canada a produit une marge d'autofinancement de $215 millions en 1979 et, en 1980, ce chiffre atteindrait $275 à $300 millions, après paiement de tous les coûts incluant l'intérêt et le remboursement de la dette.

Pétro-Canada avait même « considéré un investissement additionnel en vertu de sa loi » mais son budget n'a pas encore été approuvé par le gouvernement fédéral. Le 14 juin dernier, le ministre de l'Energie signifiait à M. Bill Hopper qu'il « gelait la situation des actifs de Pétro-Canada » jusqu'à nouvel ordre.

Après quatre ans d'existence, Pétro-Canada a atteint le deuxième rang des producteurs de gaz et le neuvième rang des producteurs de pétrole et de gaz naturel liquéfié.

Les réserves de gaz de l'entreprise sont si importantes qu'il lui faudrait, au plus tôt, trouver de nouveaux débouchés. « Il y en a dans l'Ouest comme dans l'Est et au sud des Etats-Unis. C'est au gouvernement de décider », a indiqué M. Bill Hopper.

◆ Injures

« L'impossible rôle tenu par M. Séguin devant cette commission, a poursuivi M. Keable, était en voie de constituer un abcès qui aurait infecté toute la suite future de ses travaux et j'ai dû me résoudre à crever cet abcès ».

A M. Robert Comeau, ce professeur d'histoire à l'UQAM qui avait tenté d'obtenir ces semaines dernières un bref d'évocation de la Cour supérieure interdisant à la commission de l'appeler devant elle, M. Keable a souligné que l'accablement qui serait sien en apprenant que « aussi loin qu'on remonte dans les activités qu'on vous connaît, qu'elles soient de nature politique ou subversive, vous aurez été, consciemment ou non, la dupe des services policiers », serait suffisant et qu'il n'y aurait pas lieu de lui imposer une condamnation pour outrage.

Pas moins de 11 agents de la paix étaient présents dans la salle d'audience hier matin, et deux d'entre eux ont escorté M. Séguin hors de la salle, comme l'avait demandé le commissaire, pour assurer sa protection jusqu'à 16 h. « Il incombe au service qui vous a employé, le SPCUM, d'assurer votre protection après l'expiration de ce délai », a lancé M. Keable.

M. Séguin, qui n'a pas cessé de nier les accusations de M. Keable, d'abord auprès de M. Robert Comeau puis à l'endroit de tous ses amis et connaissances qui étaient dans la salle, est sorti en sanglots, en réitérant d'une voix bouleversée son refus de répondre à toute question.

Pendant ce temps, M. Comeau, livide, devait s'asseoir, les jambes coupées par l'émotion, tandis que M. Keable appelait dans la boîte le sergent-détective Émile Bisaillon et lui demandait s'il était bien le contrôleur de la « source » portant le numéro 226, M. François Séguin.

Le procureur du service de la police de la CUM, Me Guy Lafrance, s'est objecté à cette question, objection qui a été écartée par M. Keable. Le commissaire a aussi refusé à Me Lafrance le délai que ce dernier demandait pour entamer les procédures en évocation.

Au sergent Bisaillon: qui demandait à M. Keable la permission de consulter son avocat, le commissaire a répondu: « Je vous prévient, ne mentez pas » puis à Me Lafrance qui demandait un délai de 10 minutes pour parler à son client, il a lancé: « La comédie est terminée, j'exige une réponse immédiatement ».

Le sergent Bisaillon ayant encore une fois demandé la permission de consulter son avocat, M. Keable, excédé, l'a chassé de la salle d'audience en disant: « Allez vous-en, je n'ai pas de temps à perdre », puis a décrété le huis clos.

Après ce brouhaha, l'audience a été ajournée de longues minutes avant que ne soient appelés à témoigner le couple Cossette-Trudel et Nigel Hamer, ce personnage mystérieux qui aurait été mêlé de près aux agissements du FLQ mais dont l'identité n'a jamais été connue avec certitude avant ces jours derniers.

La commission avait aussi convoqué devant elle Jacques Lanctôt, qui n'a pas été entendu. On peut présumer que ces personnes ont été invitées à dire devant la commission d'où provenait ce papier à en-tête du FLQ, plus précisément de la cellule Opération Libération, qui a été trouvée dans la maison de la rue des Récollets où était caché M. James Cross.

Les audiences de la semaine dernière tendent à démontrer que du papier à en-tête du FLQ a été saisi rue des Récollets par la police après la libération de M. Cross et que ce papier a été utilisé par des informateurs de la police qui préparaient de faux communiqués du FLQ.

La semaine dernière, le procureur de la police de la CUM, Me Lafrance, avait déposé devant la commission un affidavit du directeur de la police de la CUM, M. Henri-Paul Vignola dans lequel ce dernier s'opposait, « pour des motifs d'intérêt public », à la divulgation par des policiers de la CUM, devant Me Keable, d'informations « concernant l'existence et l'identité des informateurs du service de la police de la CUM, ainsi que ses méthodes d'enquête ou d'information ».

Ce sont les mêmes motifs qui ont été évoqués hier dans la requête en évocation qui a été signifiée à Me Jean-Pierre Lussier, un des procureurs de la Commission, et sur lesquels la Cour supérieure se penchera demain en étudiant la demande de sursis de tous les travaux de la Commission que le service de la police de la CUM plaidera.

Tandis que derrière des portes bien gardées par les agents de la paix du ministère de la Justice les membres de la Commission poursuivaient leur travail, M. François Séguin, après avoir passé une partie de l'après-midi à l'abri des regards indiscrets, a décidé de rentrer chez-lui, accompagné de deux de ses amis, après avoir refusé la protection de deux policiers en civil qui lui offraient leurs services.

◆ Clark

hausse annuelle de $4 le baril de pétrole, c'est-à-dire le double du rythme d'augmentation des deux dernières années.

A la consommation, il s'ensuivrait des hausses de six à dix cents le gallon d'essence ou de mazout à tous les six mois.

◆ Khomeiny

ran) de récupérer le plus grand des criminels ».

« Notre nation est hostile à un Conseil de sécurité dont les décisions ont été prises avant toute réunion », a déclaré l'ayatollah dans un discours retransmis par la radio iranienne.

« Après de nombreuses manoeuvres politiques et militaires Carter a décidé que le Conseil se réunirait pour trancher l'affaire. Il ignore que notre peuple sait que tout tribunal ou conseil réuni sous l'influence des Etats-Unis ne prendra que des décisions dictées par les Etats-Unis ».

Par la voix de son président, M. Sergio Palacios de Vizzio, le Conseil de sécurité a lancé un appel à la libération des otages retenus par des militants musulmans à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran.

Au cours d'une séance d'un quart d'heure convoquée à la demande de M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, M. Palacios de Vizzio a déclaré que le Conseil redoublera d'efforts en vue d'une solution pacifique à ce problème.

Cette solution devra être conforme aux principes de la justice du droit international, a déclaré M. Palacios de Vizzio.

M. Waldheim a déclaré que la situation menaçait la paix et la stabilité de la région, et qu'elle pourrait avoir de graves conséquences pour le monde entier.

Il a expliqué sa décision de saisir le Conseil par le fait que les efforts déployés jusqu'ici n'étaient pas susceptibles de surmonter les obstacles à une solution du problème.

« Ces derniers jours, on a pu par moments entrevoir la possibilité d'un accord, mais finalement le fossé est apparu trop large pour être comblé à ce stade », a dit M. Waldheim.

Diverses formules ont été examinées ces dernières semaines pour tenter de dénouer « cette crise très grave », mais il ne conviendrait pas de formuler des propositions détaillées dans l'immédiat, a-t-il poursuivi.

M. Waldheim a engagé les parties concernées à faire preuve du maximum de modération et à éviter toute action susceptible d'envenimer davantage la situation.

Le Conseil s'est ajourné à samedi pour attendre l'arrivée de M. Abolhassan Bani-Sadr, ministre iranien des Affaires étrangères.

L'Iran avait lui-même demandé ce délai en faisant valoir que d'importantes fêtes musulmanes étaient célébrées cette semaine.

Les Etats-Unis ont accepté le report du débat, et la délégation américaine s'est dispensée de toute déclaration au cours de cette brève séance. Il n'est toutefois pas exclu, a dit M. Palacios de Vizzio, que le Conseil se réunisse à nouveau avant samedi si la situation l'exigeait.

Le représentant des Etats-Unis aux Nations Unies, M. Donald McHenry, a déclaré que l'unanimité absolue existait non seulement au Conseil de sécurité mais à l'ONU, indépendamment des relations des pays avec les Etats-Unis, pour condamner la détention du personnel diplomatique. En acceptant d'attendre jusqu'à la fin de la semaine pour voir le Conseil de sécurité de l'ONU débattre de la crise iranienne, les Etats-Unis ont tenu compte d'impératifs tactiques sans rien concéder sur le fond de l'affaire, indique-t-on dans les milieux autorisés de Washington.

Tout en étant convaincus du bien-fondé de la position américaine, plusieurs membres du Conseil estimaient qu'un débat immédiat en l'absence d'un représentant de haut niveau iranien aurait largement manqué son but et les problèmes de procédure auraient sans doute ralenti l'examen de l'affaire, font valoir les mêmes milieux.

Dans son discours, le chef religieux a par ailleurs exclu qu'un éventuel procès du chah puisse se dérouler ailleurs qu'en Iran. « L'enquête ne peut être menée qu'en Iran (...) car les preuves ne peuvent être transférées à l'étranger » a-t-il affirmé. « Pour plus d'un million de témoins des crimes du chah et notamment pour la centaine de milliers de personnes rendues infirmes par les tortures se rendre à l'étranger pour témoigner est impossible ».

D'autre part, le procès des otages aurait lieu à l'intérieur de l'ambassade américaine qui, selon les étudiants, a été minée. Pour l'ayatollah Khomeiny, le choix de l'ambassade s'expliquait par le fait que de nombreux documents s'y trouvent. « Toute enquête sur ce nid d'espions doit être menée à l'intérieur de la prétendue ambassade car la preuve du crime se trouve au même endroit ».

◆ Hydro-Québec

Suite de la page 3

demandes touchant l'arbitrage et la formule de repas en surtemps, et certaines demandes salariales sont même incluses.

Les 5,000 techniciens pourraient ainsi bénéficier de hausses de 8, 7.5 et 7%, respectivement pour 1979, 1980 et 1981, les 1,600 employés de bureau et les 5,000 techniciens de hausses de 7.5, 7 et 6.5%.

« A partir d'une inflation anticipée de 9, 8.5 et 8.5% pour la même période, notre formule d'indexation intégrera dans les salaires toute inflation supérieure à ces pourcentages, en plus d'un montant forfétaire basé sur le plus élevé des deux écarts entre le salaire et le taux d'inflation, et ce, pour l'année entière. »

En réplique aux accusations de M. Morrisseau à l'effet que les employés ont subi une perte de pouvoir d'achat variant de 7 à 10% sur trois ans pour les trois groupes, M. Boily réplique qu'il faut tenir compte de la différence favorable des salaires des employés de l'Hydro à comparer à ceux de l'entreprise privée.

« Ainsi, nos gens de métier gagnent 8.9% de plus, nos employés de bureau 14.1%, et nos techniciens 18.5%. Il s'agit de permettre un rattrapage du secteur privé, étalé sur plusieurs années. »

En déclarant les négociations rompues lundi, M. Morrisseau avait invité le gouvernement à intervenir afin d'éviter la grève générale. Mais il l'avertissait dans un même temps qu'une loi d'exception serait bien mal vue des syndiqués, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique.

◆ Montréal

Suite de la page 3

pagnole; on y trouve ce qu'on y apporte, de la bande dessinée aux plus doctes traités.

Signe des temps? La jeune fille portant t-shirt, qui figurait sur quelques posters distribués à l'avance, a disparu. C'est sans ce biais sexiste qu'on reçoit l'invitation: « Venez nous retrouver ».

Thomas Déry, directeur du Conseil supérieur du livre, notait avec optimisme que les quatre souhaits des organisateurs, formulés il y a trois semaines, s'étaient réalisés et qu'il ne semblait pas y avoir d'obstacle au succès de cette rencontre culturelle et commerciale. Primo, il n'y a pas de paralysie des transports en commun; secundo, la grève n'a pas atteint les enseignants (et l'on compte beaucoup sur l'apport des écoliers); tertio, le Salon n'a pas coïncidé avec une première tempête de neige et, enfin, « une Acadienne pure laine a eu le prix Goncourt ».

Le président du SLM est, cette année, M. Pierre Carignan.

◆ Hans Küng

Suite de la page 5

de l'Eglise et de ses frères dans la foi catholique. On voit donc que l'interrogation que suggère naturellement cet article du théologien suisse, comme aussi bon nombre de ses autres écrits, notamment son livre sur l'Eglise, ne concerne nullement Jean-Paul II, mais bien Hans Küng lui-même: comment pourrait-on reconnaître en lui un authentique théologien catholique? La lutte ouverte et même acharnée qu'il livre contre Jean-Paul II et qu'il menait déjà contre Paul VI et, plus généralement contre le contenu essentiel de l'enseignement catholique permet, hélas! d'en douter plus que sérieusement.

RECTIFICATIF

PROVINCIAL / SUPER LOTO

re: lots bonis

Dans notre édition du 26 novembre dernier
le numéro boni 509P879

aurait dû se lire comme suit:

509P878

Nous nous excusons de ce contretemps

Fonction publique fédérale

Les péquistes sont des risques pour la sécurité nationale

OTTAWA (PC) — Les fonctionnaires fédéraux qui sont membres du Parti québécois ou soupçonnés « d'allégeance séparatiste » sont des risques pour la sécurité nationale et ont moins de chance d'accéder à des postes importants.

Au mois de mai 1976, un comité du cabinet a en effet réitéré une directive en ce sens à la Gendarmerie royale du Canada, l'enjoignant de fournir des renseignements, s'ils étaient disponibles, aux autorités compétentes.

C'est ce qui ressort des audiences tenues hier par la commission d'enquête fédérale sur les activités douteuses et illégales de la police fédérale, alors que le président, le juge David McDonald, a révélé l'existence de cette directive qui existait depuis le 15 décembre 1972 et fut reconfirmée par la suite.

Par ailleurs, le solliciteur général, M. Allan Lawrence, a confié hier à quelques journalistes que cette directive est toujours en vigueur.

« La GRC ne doit pas faire d'enquête pour chercher à savoir si une personne est « séparatiste » ou non, a-t-il ajouté.

Selon le ministre, la GRC doit informer les autorités compétentes lorsqu'elle a déjà des renseignements dans ses dossiers indiquant qu'une personne a des tendances « séparatistes ».

« Il y a deux facteurs qui priment sur tout...; les fonctionnaires doivent être dignes de foi et loyaux... et cela veut dire qu'ils doivent croire en l'intégrité nationale du Canada », a précisé M. Lawrence. Il n'a cependant pas pu définir le mot « séparatiste » et a avoué qu'il ignorait la définition que lui donnait la police fédérale.

Depuis au moins le 15 décembre 1972, les fonctionnaires fédéraux qui sont membres du PQ font l'objet d'une enquête pour savoir s'ils présentent des risques pour la sécurité nationale lorsqu'ils posent leur candidature pour un poste où ils auront accès à des renseignements confidentiels.

Le colonel Robin Bourne, qui a dirigé jusqu'à tout récemment le groupe de planification et d'analyse sur la sécurité et la police, au bureau du solliciteur général, a expliqué hier, lors de son témoignage devant la commission d'enquête, qu'il avait déjà fourni les noms de fonctionnaires aux « tendances séparatistes » à des sous-ministres.

Il a révélé plus tôt cette semaine, qu'il avait fait pression auprès de la GRC pour qu'elle lui fournisse ces noms. Il n'a jamais cherché à savoir comment la GRC avait trouvé ces noms, ni l'usage qu'en ont fait les personnes dans les ministères, a-t-il dit.

« Dans la plupart des cas, ils (les sous-ministres) étaient bien heureux d'avoir en main ces renseignements », a soutenu M. Bourne qui a précisé qu'il ne croyait pas que c'était sa responsabilité de vérifier sur les fonctionnaires en cause étaient congédiés ou subissaient des réprimandes.

M. Bourne a répété qu'il voulait trouver les noms de ces fonctionnaires pour démontrer au gouvernement que la directive du Cabinet de 1963 relative aux enquêtes sur les employés de la fonction publique et les cotes de sécurité devait être révisée.

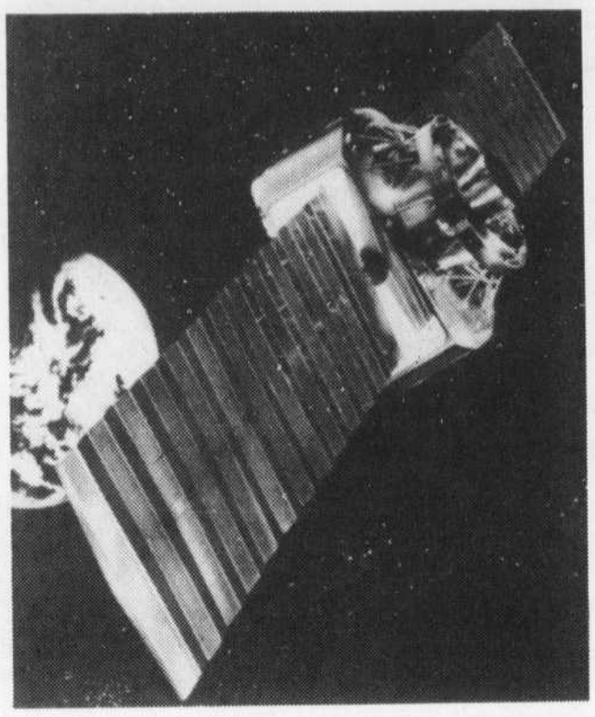

Depuis 20h samedi dernier, les experts du ministère fédéral des Communications ont perdu tout contact avec la satellite expérimental Hermes, dont voici une réplique. Ses ailerons ont apparemment dévié et ne captent plus les rayons solaires qui l'alimentaient en énergie. Hermes serait cependant à une altitude telle qu'il ne pourrait jamais revenir sur Terre.

(Photolaser CP)

Les commissions scolaires font appel à la raison des enseignants

QUEBEC (PC) — Le comité patronal de négociation des commissions scolaires catholiques, profitant du scrutin chez les enseignants, lance un appel à la raison à l'intention des membres de la Centrale des enseignants du Québec dans le choix qu'ils font sur les propositions finales de la partie patronale.

Le président du comité patronal, Me Jean-Pierre Tessier, et ses collègues ont convoqué la presse, hier, pour faire le point sur les deux principales pierres d'achoppement dans les négociations entre les enseignants et les commissions scolaires et le gouvernement: la sécurité d'emploi et la tâche de l'enseignant.

A ce propos, M. Tessier a dit que la partie patronale a « bonifié » de façon significative ses offres et, de ce fait, les enseignants devraient se prononcer en faveur d'une acceptation de principe des propositions patronales, quitte, par la suite, à procéder à certains réaménagements dans le texte de la convention collective de travail.

Le porte-parole du comité patronal de négociation a expliqué que son groupe s'est rendu à « la limite » des concessions qui, à son avis, sont de nature à répondre aux objectifs syndicaux dans leur ensemble.

Au chapitre de la tâche de l'enseignant, M. Tessier a précisé que la partie patronale a conseint à diminuer le nombre maximum d'élèves dans les classes de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire.

Quant à la sécurité de l'emploi, il a dit que les enseignants ont obtenu de ne pas être déplacés dans un circuit de plus de 30 milles de leur lieu de travail.

En somme, a soutenu M. Tessier, les membres de la CEQ ont réalisé des gains aussi importants que leurs confrères des services sociaux et hospitaliers et qu'ils devaient eux aussi accepter, au moins en principe, le projet de convention proposé par la partie patronale.

« Je leur demande de voter honnêtement sur des propositions de principe et les réajustements dans le texte viendront ensuite », a dit M. Tessier, bien conscient que les dirigeants de la CEQ ont recommandé à leurs membres le rejet des dernières offres patronales.

La lumière expansive

NEW YORK (AP) — Des chercheurs de la société IBM ont mis au point un matériau qui augmente de 35% dans toutes les dimensions lorsqu'il est exposé à un rayonnement ultra-violet.

« Ce matériau est purement expérimental et d'un grand intérêt scientifique. Peut-être un jour trouvera-t-on des applications pratiques », a déclaré le Dr Ari Aviron du centre de recherches d'IBM à New York.

Cette gelée doit être plongée dans un liquide spécial pour acquérir ses propriétés singulières.

Les coopératives d'habitation voient un «fouillis total» à la SCHL

par André Tardif

Malgré une nouvelle politique devant favoriser le logement social, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aurait vendu, depuis un an et demi au Québec, entre 5,000 et 8,000 de ses logis à l'entreprise privée contre moins d'une centaine à des coopératives.

« Depuis l'annonce de nouveaux programmes pour la SCHL par le gouvernement fédéral en 1978, c'est le fouillis le plus total dans cet organisme », déclarait hier, en conférence de presse, Me Pierre Sylvestre, porte-parole du Comité de coordination des coopératives d'habitation de Montréal et de la Rive-sud.

Rappelant que son comité n'en était pas un de revendication mais de réalisations bien concrètes, il a dit que son rôle de défenseur du mouvement coopératif l'amenait à dénoncer la complexité des nouveaux programmes et les lenteurs de la SCHL à les appliquer, le régime arbitraire auquel sont soumises les coopératives qui veulent les utiliser, les cadeaux qu'ils représentent pour les institutions prêteuses, et leur caractère anti-coopératif.

« Nous avions exprimé des craintes à l'endroit de ces programmes il y a un an, et aujourd'hui, à partir de l'expérience de certaines coopératives qui les ont expérimentés, il faut conclure que nos craintes étaient justifiées. D'autant plus que la SCHL semble menacée de démantèlement au bénéfice des provinces. »

Les six mois de décalage entre leur annonce et la mise en application effective des nouveaux programmes aurait eu pour effet de réduire presque à néant le développement des coopératives d'habitation au Québec en 1979. D'interminables formulaires à remplir, des calculs fort complexes de rentabilité, la lenteur du processus et l'arrivée d'un nouvel intervenant, le prêteur agréé, auraient contribué dans une large mesure à augmenter les délais déjà fort longs.

A l'exception du bureau de la SCHL à Longueuil, où « des nouveaux fonctionnaires ont décidé de retrousser leurs manches et de collaborer », c'est l'arbitraire qui régnerait partout dans la région de Montréal, « certains fonctionnaires n'approuvant pas les nouveaux programmes et ne s'en cachant nullement ».

« Par leur nature, ces programmes fédéraux incitent de plus la coopérative à hausser ses coûts de capital, ce qui la force à négocier un prêt plus élevé; elle devient, en pratique, un transit entre la SCHL et les institutions prêteuses », a ajouté M. Sylvestre.

Il a aussi dénoncé les évaluations à la hausse sur le loyer qu'entraînent ces programmes, leur effet de démobilisation sur les membres des coopératives, l'incitation à augmenter indirectement les coûts d'un projet et de son exploitation, la limitation à l'accessibilité pour les familles à faible revenu, et la difficulté pour une coopérative de contrôler son budget et de faire des prévisions à long terme.

Le comité, après avoir constaté « qu'il n'y avait rien à faire du côté d'Ottawa », se tourne maintenant vers le gouvernement du Québec, lui demandant d'appliquer un mémoire soumis en mai dernier prévoyant l'implantation d'un programme de financement en faveur des coopératives.

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, suggérait hier au comité de prendre rendez-vous avec son adjoint parlementaire, le député Richard Guay, pour en discuter.

L'Alliance recommande une grève le 15 janvier

Les hautes instances de l'Alliance des professeurs de Montréal recommanderont dès aujourd'hui le déclenchement d'une grève le 15 janvier 1980.

L'assemblée générale des quelque 8,000 membres de ce syndicat affilié à la CEQ aura lieu ce soir, à 17 h, au Centre Paul-Sauvé. Les 13 membres du Conseil d'administration et les 200 membres de l'assemblée des délégués en sont venus à rejeter « sans ambiguité » les dernières offres patronales.

Selon M. Rodrigue Dubé, qui s'inspire d'un passé encore tout chaud dans le domaine des relations de travail, seule la menace d'une grève peut amener le gouvernement à un « réveil », compte tenu des conditions inacceptables qui sont présentées par l'Etat-employeur et qui sont propagées à pleines pages dans les journaux. A ce propos, M. Dubé a qualifié de « trompeuse, mensongère et outrageante » la publicité faite par le gouvernement du Québec dans les médias en ce qui regarde le dossier des négociations dans le secteur de l'éducation.

Pour le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, la répartition des tâches de l'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire constitue la pierre d'achoppement de la négociation. Et il en va de même pour ce qui est de la sécurité d'emploi.

Les parties, contrairement à ce qui est véhiculé dans les journaux, ne s'entendent pas sur la définition précise des tâches dévolues à l'enseignant et qui concernent l'enseignement proprement dit, la surveillance, l'encadrement et la récupération. A l'heure actuelle, à l'élémentaire on voudrait porter la semaine-travail à 25 heures alors qu'elle est présentement de 23 et au secondaire, le problème est encore plus aigu, selon l'APM.

Toujours selon M. Dubé, le gouvernement procède au « camouflage » de la réalité quand il propage dans les journaux sa propre interprétation de la définition des tâches, voulant englober dans un horaire-semaine toutes les fonctions du professeur, sans égard aux droits acquis et au statu quo dans ce domaine.

Il en va de même pour la sécurité d'emploi qui est loin d'être acquise, constatent M. Dubé et ses collaborateurs de l'exécutif et de l'assemblée des délégués.

Encore là, la partie patronale retire le statu quo sur la sécurité d'emploi puisqu'elle favorise la fermeture de postes au détriment de l'embauche d'enseignants plus jeunes et d'une certaine mobilité de personnel. M. Dubé s'inquiète de l'âge moyen des professeurs qui est de 40 ans.

La date fixée pour déclencher une grève, soit le 15 janvier 1980, à condition que cette décision soit entérinée ce soir par l'assemblée générale, se veut un sérieux avertissement pour amener le gouvernement à repenser ses propositions.

Ce délai est de nature à sonder la force collective des autres syndicats de la CEQ — cette centrale comprend près de 70,000 enseignants — bien qu'il apparaît irréaliste de faire une grève avant les vacances des Fêtes.

Le 15 janvier semble une date plus compromettante pour l'ensemble des intéressés dans ce dossier, soit à peu près tout le monde: les professeurs, les parents, le gouvernement... et les étudiants.

«Week-end rouge»: les pompiers devant la Cour d'appel

(par Bernard Morrier) — L'Association des pompiers de Montréal a décidé de s'adresser à la Cour d'appel, demain matin, pour obtenir la permission d'en appeler d'une décision, rendue il y a quelques jours par le juge Châteauguay Perrault, de la Cour supérieure, qui étudie depuis plusieurs mois, la poursuite intentée à la suite du « week-end rouge », par M. Léo Parent, un rentier de la rue Wolfe.

A la requête de celui-ci, le juge Perrault avait en effet permis qu'il se désiste dans sa poursuite contre la ville de Montréal, sans cependant en préciser la raison.

Le juge devait ajouter que les pompiers, individuellement et collectivement, avaient tout le loisir d'appeler eux-mêmes la ville en garantie, s'ils croyaient que cette dernière devait porter en partie ou en totalité la responsabilité des pertes encourues par les plaignants.

Tout en obtenant que l'étude de la poursuite soit reportée à la semaine prochaine, Me Phil Cutler, a fait savoir qu'on tenterait d'en appeler de la décision du magistrat à la Cour d'appel.

Poursuite de $85,000 contre des policiers

(par Bernard Morrier) — Mme Donna Patenaude, veuve d'un individu abattu par la police, en novembre, 1978, vient d'intenter une poursuite de $85,000 contre six policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

L'incident s'était produit dans un logis, situé au 1498, 6e avenue, à Pointe-aux-Trembles, et impliquait le sergent Normand Roy, ainsi que les agents Ouimet, Leblanc, Leduc, Nadeau et Poulin.

La requête stipule notamment que si les policiers étaient détenteurs d'un mandat, ils ne l'avaient pas en leur possession le jour précité et ils ont agi de façon telle qu'ils ont enfreint des dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne.

On précise en outre que si les policiers étaient munis d'un mandat d'arrestation, ils auraient dû utiliser une force raisonnable pour l'exécuter, contrairement aux nombreux coups de feu qu'ils ont tirés dès que la porte se fut ouverte. Mme Patenaude soutient également avoir été blessée de deux coups de feu, en voulant protéger son enfant lors de cet attentat.

A l'issue d'une longue enquête du coroner, tous les policiers mis en cause avaient été exonorés de tout blâme, par le coroner Maurice Laniel, qui avait rendu un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle.

Patenaude était recherché pour assaut grave sur un policier.

CENTRE FAMEUX des CURES de SANTÉ

Cure anti-stress bio-énergétique bio-radionique

reconditionnement physique-émotionnel-mental

rens.: 1-819-377-2081 (14h à 18h) (C.P. 164, Pointe du Lac)

LESAGE LAMOTHE COSSETTE

OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

En collaboration avec
l'Editeur officiel du Québec
la Galerie l'Aquatinte
vous invite à assister au lancement montréalais
du livre
"L'ESTAMPE"
de Nicole Malenfant
le mercredi 28 novembre 1979 de 19h à 21h
L'auteur sera présent
L'AQUATINTE
1320 ouest, rue Sherbrooke à Montréal
Éditeur officiel Québec

CE SOIR, A RADIO-QUÉBEC

l'objectif

à 20h

Un dossier hebdomadaire d'affaires publiques
avec **Simon Durivage, Gilles Gougeon** et **Marie-Hélène Poirier.**
Aujourd'hui:
après avoir lutté contre la forêt hier, l'homme en vit maintenant. Qu'en restera-t-il demain?
Réalisation: Pauline Payette

15 17 30 La télévision de Radio Québec
câble 8
c'est tout un monde à regarder

La conférence de Londres sur la Rhodésie sort de l'impasse

LONDRES (AFP) — La conférence de Lancaster House sur l'avenir du Zimbabwe-Rhodésie est sortie hier de l'impasse dans laquelle elle se trouvait depuis dix jours, sur le problème du cessez-le-feu, après une longue réunion entre les chefs du Front patriotique et le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington.

Comme l'a déclaré un représentant du Front Patriotique, « c'est le premier jour où les deux parties (gouvernement britannique et FP) ont manifesté leur intention sérieuse de négocier ». Un porte-parole du gouvernement britannique a aussi reconnu l'existence de « quelques progrès ».

Depuis la présentation des propositions britanniques sur les modalités d'un cessez-le-feu, dernier point de la conférence de Londres, le FP a refusé de signifier son acceptation ou son refus, malgré l'ultimatum lancé lundi par lord Carrington.

Les propositions britanniques avaient été acceptées lundi par la délégation gouvernementale de Salisbury.

Les représentants du Front patriotique ont enfin accepté de participer à une discussion très approfondie des propositions britanniques, en présentant en contre-partie une nouvelle version détaillée de leur propre plan, faisant état d'un durcissement de leur position, depuis la réunion des pays de première ligne à Dar Es Salaam le week-end dernier.

Pendant trois heures, représentants du gouvernement britannique et du FP ont expliqué et clarifié leurs points de vue respectifs, d'où il ressort que les positions demeurent encore très éloignées, notamment sur la composition et le rôle de la force du Commonwealth chargée de faire observer un cessez-le-feu et sur l'attribution de zones spécifiques aux forces armées de Salisbury et au mouvement de guérilla.

Sur le premier point, le FP déplore le choix britannique de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, pays à majorité blanche, pour envoyer des observateurs. La Grande-Bretagne avance maintenant, dans un but d'arbitrage objectif, de choisir des observateurs originaires d'un seul pays africain.

Sur le deuxième point, le FP refuse l'attribution de zones spécifiques aux forces de guérilla, exigeant d'être traité sur un pied de stricte égalité avec le régime de Salisbury.

Cet examen détaillé du processus de cessez-le-feu doit se poursuivre aujourd'hui, toujours en réunion bilatérale et doit être suivie d'une réunion d'experts militaires.

Les mesures de sécurité qui entourent l'ouverture à Turin du procès en appel de Renato Curcio, un des chefs des Brigades rouges, sont impressionnantes: derrière des sacs de sables, des hommes casqués pointent leurs fusils aux quatre coins de la caserne où se déroulera le procès. (Photolaser AP)

Le Parlement français divisé sur l'avortement

PARIS, (AFP) — L'Assemblée nationale française a commencé hier matin la discussion d'un projet de loi très controversé relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Ce texte prévoit la reconduction pure et simple de la « loi Veil » — du nom de l'actuelle présidente de l'Assemblée européenne — qui avait été votée en 1974 pour une période probatoire de cinq ans.

Il revient cette fois à une autre femme, Mme Monique Pelletier, 53 ans, ministre de la condition féminine, mère de sept enfants, d'obtenir du Parlement qu'il donne désormais un caractère permanent à la loi.

Après cinq années d'application, la « loi Veil », qui autorise l'avortement sous certaines conditions, soulève toujours autant de passions. Mme Pelletier va se heurter à l'opposition de grands « tenors » du Parlement comme MM. Michel Debré et Jacques Chirac, anciens premiers ministres, tous deux gaullistes.

La « loi Veil » avait pourtant été votée — grâce d'ailleurs aux suffrages des parlementaires de l'opposition communiste et socialiste — alors que M. Jacques Chirac était chef du gouvernement.

Mais M. Chirac estime aujourd'hui que l'expérience de cinq années d'application montre que la « loi Veil » a été détournée de son objet. Elle est devenue, dit-il, un « moyen de régulation des naissances » alors qu'au départ il s'agissait, pour supprimer l'avortement clandestin, d'accorder « un ultime recours » aux femmes confrontées à des situations de détresse. Pour lui, la loi est devenue un élément « d'incitation à l'avortement ». Il a donc décidé, devant cette « dérive impressionnante », de ne pas voter la prorogation.

Nombreux sont les députés de la « majorité gouvernementale » à l'Assemblée nationale — si tant est qu'elle existe encore après les graves divergences qui se sont produites entre les gaullistes et le premier ministre Raymond Barre à propos du budget — qui sont du même avis que M. Chirac. Ainsi, 88 « giscardiens » ont présenté lundi une proposition tendant à mettre en place une « loi-cadre » en faveur de la protection de la femme, de l'enfant et de la famille, notamment en cas de « détresse ».

Ces députés souhaitent qu'avant toute discussion, une enquête soit ouverte en vue de tirer les conclusions d'une expérience qui, en cinq ans, n'a fait l'objet d'aucun rapport officiel sur ses résultats. Il est évident qu'ils ne voteront pas la reconduction de la « loi Veil ».

Le débat doit durer en principe deux jours, mais il n'est pas impossible qu'il soit prolongé. L'issue — vote ou rejet du projet — dépendra de l'attitude de l'opposition de gauche. Celle-ci voudrait une extension de la « loi Veil » (gratuite ou remboursement de l'avortement, augmentation des délais pour le pratiquer, etc...). Elle ne l'obtiendra probablement pas mais il n'empêche que sans ses suffrages, le projet serait rejeté.

C'est pourquoi les observateurs pensent que, finalement, communistes et socialistes viendront — sur ce projet uniquement — au secours du gouvernement lâché en l'occurence par « sa » majorité au Parlement. La reconduction de la « loi Veil » ne sera donc votée, comme il y a cinq ans, que par la grâce de l'opposition...

Diamants: Giscard dément avec «mépris»

PARIS (Reuter) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a opposé hier soir à la télévision française un démenti « catégorique et méprisant » aux informations concernant la valeur d'une plaquette de diamants qu'il aurait reçue en 1973, alors qu'il était ministre des Finances, de l'ex-empereur Bokassa de Centrafrique.

L'hebdomadaire satirique Le Canard enchaîné a fait éclater « l'affaire des diamants » dans son numéro du 10 octobre et affirmé que les diamants avaient une valeur d'un million de francs.

Interrogé sur l'affaire au cours de l'émission télévisée « Une heure avec le président de la république », M. Giscard d'Estaing n'a toutefois pas démenti avoir reçu des diamants.

Il s'est expliqué sur l'usage et l'utilisation des cadeaux officiels qui lui sont remis en sa qualité de chef d'Etat: « Ces cadeaux sont apportés à l'Elysée, sans que je m'en occupe et n'en sortent que pour deux usages: soit qu'ils soient attribués à des oeuvres de bienfaisance soit, lorsqu'ils ont un intérêt, à cet égard, ils sont remis à des musées.

Il a précisé qu'avant la fin de son septennat, tous ces cadeaux dont la liste sera publiée, auront été « utilisés à l'une ou à l'autre de ces fonctions: oeuvre de bienfaisance ou musées ».

« Quant à la valeur de ce que j'aurais reçu comme ministre des Finances, j'oppose un démenti catégorique et j'ajoute méprisant », a-t-il dit.

Le président Giscard d'Estaing, en réponse à une question, a indiqué qu'il ne voyait aucune objection à l'institution d'une réglementation sur l'acceptation des cadeaux au-delà d'une certaine valeur, comme cela se pratique aux Etats-Unis.

« Il faut laisser les choses basses mourir de leur propre poison », a-t-il ajouté.

Les Brigades rouges frappent à la veille du procès de Curcio

ROME (d'après AFP et Reuter) — Le terrorisme s'intensifie de nouveau en Italie: à la veille même du procès en appel à Turin contre Renato Curcio, fondateur des Brigades Rouges, un sous-officier de police a été assassiné hier matin à Rome alors qu'il se rendait en civil à son commissariat.

Deux carabiniers avaient été assassinés il y a six jours, à Gênes, alors qu'ils sortaient de leur caserne. Les deux attentats ont été revendiqués, par téléphone, par les Brigades rouges.

A Turin même, la caserne La Marmora, où doit s'ouvrir aujourd'hui le procès en appel de Curcio, est entourée de sacs de sable d'où pointent des hommes casqués et des fusils. Toute la zone a été déclarée zone militaire, et la circulation a été interdite.

Deux attentats au lance-grenade, au cours des deux dernières semaines, ont contribué à conférer un air nettement militaire à l'action des terroristes et à la parade mise en place par les forces de l'ordre: les Brigades rouges avaient revendiqué l'attaque avec des grenades antichars contre deux camions blindés de carabiniers en faction près de la caserne.

Deux points inquiètent aujourd'hui l'opinion publique et le gouvernement: cette sorte de militarisation du terrorisme (nouveaux armements, carabiniers et policiers comme objectif), et la banalisation des attentats.

Ce ne sont plus en effet des personnalités que visent désormais les terroristes, mais le carabinier anonyme où le policier inconnu. Domenico Taverna, tué hier matin, n'avait jamais travaillé dans le secteur politique, disent ses collègues, mais essentiellement dans la police de la route.

Le Conseil des ministres, réuni hier matin, a décidé de tenir une séance spéciale pour mettre au point des mesures contre le terrorisme, dans la première quinzaine de décembre.

Par un étrange paradoxe, Renato Curcio, dont le procès a été dès 1976 à l'origine de plusieurs attentats (notamment l'assassinat d'un magistrat à Gênes), n'est accusé d'aucun assassinat. Les délits reprochés au fondateur des « Brigades rouges » portent sur les premières actions de 1973 à 1974 — c'est-à-dire notamment des enlèvements mais aucun meurtre. Condamné à 15 ans de prison en juin 1978, Renato Curcio apparaît désormais comme une figure préhistorique devant les développements récents du terrorisme italien.

Jérusalem: petite guerre des zélotes

JERUSALEM (Reuter) — Le quartier de Mea She'arim, à Jérusalem, ou se concentrent les pratiquants les plus intransigeants de la religion juive, a été récemment le théâtre d'un affrontement physique entre deux sectes rivales. Il a fallu une trêve pour que cessent enfin les agressions brutales et un flot d'insultes. Il y avait encore plus grave: les barbes coupées, ce qui est l'injure suprême aux yeux de beaucoup de Juifs religieux.

Les ultras de l'orthodoxie ne sont que quelques milliers, mais fanatiquement opposés à l'exigence de l'Etat d'Israël, qui, selon la lecture qu'ils font de la Bible, est un crime contre Dieu.

Les Israéliens, d'une façon générale, considèrent les habitants de Mea She'arim comme une curiosité, et les chefs religieux qui vivent dans le courant de la vie israélienne n'ont aucune bienveillance à leur égard.

Mais les Juifs de Mea She'arim, connus sous le nom collectif de « Neutrei Karta », c'est-à-dire les Gardiens de la cité, bien qu'étant peu soutenus en Israël, le sont beaucoup plus par d'importantes congrégations à l'étranger.

Les plus orthodoxes d'entre les Juifs considèrent que la Bible exclut catégoriquement l'existence d'un Etat juif indépendant avant que Vienne le jour où tous les Juifs se seront repentis. Le récent conflit de Mea She'arim tourne autour de la question de savoir lesquels, d'entre les Juifs les plus intransigeants sur les principes, sont le plus opposés à l'Etat d'Israël.

La secte Belze avait été vivement prise à partie par les membres de la secte Satmar — la plus fanatique de Jérusalem — pour avoir accepté des fonds des autorités israéliennes en vue d'encourager les études bibliques.

Le rabbin Aaron Shwartz, un homme de 41 ans qui est responsable de l'éducation dans la secte Satmar, avait critiqué la secte Belze, ce qui lui a valu d'être la cible d'une attaque en règle par un commando de celle-ci, qui s'était armé de chaînes et de barres métalliques. Le Rabbin Shwartz s'est retrouvé sans sa barbe, et avec des blessures à la tête qui ont nécessité une quarantaine de points de suture.

A l'extérieur d'Israël, les partisans de Satmar — qui sont 250,000 à New York et à Londres — ont rapidement réagi. Les pratiquants de la secte Belze se sont vu interdire l'accès aux synagogues et autres institutions religieuses.

Dans les quartiers juifs de New York, les effectifs de la police avaient été renforcés pour prévenir des heurts violents entre membres des deux sectes rivales. A Mea She'arim même, la situation était restée tendue jusqu'à la négociation d'une trêve, il y a deux semaines.

Mais pour divisée qu'elle soit sur ses affaires internes, la communauté orthodoxe de Mea She'arim n'en reste pas moins fermement unie dans son opposition à l'Etat sioniste d'Israël et à son caractère séculier.

Le rabbin Moshe Hirsch, qui est originaire de New York, mais qui vit à Mea She'arim depuis vingt ans, a, par exemple, fait inscrire à l'entrée de sa maison: « Un Juif — non un sioniste ».

Il déclare: « Nous préférerions n'importe quel gouvernement à Jérusalem plutôt que les sionistes. »

Pour donner plus de force à une telle conviction, la communauté orthodoxe de Jérusalem n'a pas hésité à entrer en contact avec ceux que les Israéliens considèrent comme leur plus terrible ennemi depuis Adolf Hitler: l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Le Rabbin Hirsch précise à ce sujet:

« Nous avons adressé une lettre au leader de l'OLP, Yasser Arafat pour lui dire que nous accueillerions favorablement son autorité à Jérusalem s'il nous autorisait seulement à y poursuivre notre culte religieux. »

Les membres de Neturei Karta se sont déjà heurtés aux représentants de l'ordre en Israël, accusés par les zélotes d'enfreindre de façon provocante les commandements de la Bible.

C'est dans cette cave du Val de Loire que le rosé pétillant d'Anjou *Royal de Neuville*, élaboré selon la méthode champenoise, mûrit patiemment avant d'atteindre ce goût unique digne des grands crus.
Servez-le toujours bien froid.
Vous ferez dire à plusieurs que recevoir est un art qui s'exprime avec goût.
Royal de Neuville
rosé pétillant ou blanc pétillant
"appellation Anjou contrôlée"

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
PLACEMENTS À TERME
13 1/4 %
1 an
intérêt annuel
REEL
RÉGIME D'ÉPARGNE-LOGEMENT
12 1/2 %
pour option épargne
AUCUNS FRAIS
Option placement garanti: 12% pour 5 ans
Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa (613) 238-6084
INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC • MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Au rib'n reef
même les fruits de mer ont un succès bœuf!
Si vous voulez vous en payer une bonne tranche—de bœuf tendre et juteux il va de soi—ou si vous avez un faible pour les crustacés—bien en chair et savoureux—, le Rib'n Reef saura vous plaire. Alors, pour un repas d'affaires, un dîner intime ou pour célébrer une occasion spéciale, choisissez le Rib'n Reef... ce sera un succès bœuf
Et puis, après vous être régalé, présentez la carte American Express, la Carte du succès.
Rib'n Reef, 8105, boul. Décarie, Montréal.
Réservations: 735-1601
La carte American Express. Ne partez pas sans elle.
AMERICAN EXPRESS
American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit.

JOIE DE NOËL
Venez célébrer en musique la joie de Noël dans une des belles églises de Montréal
Au pupitre: Wayne Riddell
Ensemble vocal Tudor
Bernard Lagacé
organiste
Dorothy Masella
harpiste
Ensemble de cuivres Mont-Royal
Oeuvres de Schütz, Gabrieli, Franck, Vierne et chants de Noël
Lundi 3 décembre — 20 h 30
Billets en vente chez
International Music Store, 1334 ouest, Ste-Catherine
Ed. Archambault Inc., 500 est, Ste-Catherine
Mansfield Book Mart, 2065 Mansfield
A l'entrée, le soir du concert
$5 — $2.50 (étudiants et troisième âge)
Église St-Jean-Baptiste
Rachel et Drolet — une rue à l'ouest de St-Denis

DESMARAIS et ROBITAILLE
Etait Seulement un Magasin d'Articles Religieux.
Aujourd'hui Il se spécialise aussi En tout, ou presque... comme dirait l'Abbé
Romans et disques
Oliban et dictionnaires
Bijoux ou émaux
Cônes et crèches
Terre cuite et tissage
Artisanat
Importations variées
Lampes à huile
Livres
Et toujours les articles religieux

60 ouest, rue Notre-Dame
Montréal
845-3194

La Mecque: on parle des Frères musulmans

DJEDDAH (AFP) — Les rebelles retranchés dans les sous-sol de la Grande Mosquée de La Mecque, seraient non pas « une poignée » comme l'ont laissé entendre les autorités saoudiennes mais bien 200, apprenait-on mardi, de très bonne source à Djeddah.

Ils seraient en outre bien armés et approvisionnés, ayant pris la précaution, plusieurs jours avant le déclenchement de leur opération, d'introduire et de stocker des vivres ainsi que des munitions dans les sous-sols et les égouts de la mosquée.

La Garde nationale du prince Abdallah ayant d'autre-part, au cours de la première semaine, capturé ou tué plus de 300 rebelles, il apparaîtrait donc que ceux-ci étaient plus de 500 au départ.

Il semble également de plus en plus certain que les autorités saoudiennes se sont trop avancées en déniant dès le début, toute coloration politique à l'action des insurgés.

Le nom des « Frères musulmans » revient de plus en plus souvent dans les rumeurs qui circulent à Djeddah. Au point que le directeur général du quotidien Okaz, M. Ali Hassan Chouboukchi, n'hésite pas mardi dans un long article à poser la question aux autorités de savoir quels seraient les liens entre les hommes qui ont attaqué la mosquée et ceux qui, il y a quelques mois en Syrie ont provoqué un véritable carnage à l'école de cadets d'Alep.

Les autorités syriennes avaient affirmé à l'époque que les assaillants étaient des « Frères musulmans ».

La presse koweitienne croit également savoir que les assaillants font partie d'une branche égyptienne des « Frères musulmans ». Cette branche qui porte le nom de « Al Takfir Oual Houfrah » s'oppose à toutes « les inventions de la vie moderne », telles que la télévision, la radio et les cigarettes et réclame « le travail sans salaire ».

D'autre part, ces journaux koweitiens affirment que « les autorités saoudiennes ont informé les Etats de la région que la secte à laquelle appartiendraient les profanateurs de la grande mosquée, aurait des ramifications dans toutes les capitales du Golfe ».

De ce fait, l'enquête menée par Ryad sur les événements de La Mecque sera communiquée à toutes les autorités de la région qui entreprendront une étude détaillée de toutes les sectes religieuses existant dans le golfe, indique encore la presse koweitienne.

Quoiqu'il en soit, la précision de certaines informations fournies il y a deux jours à l'AFP de Beyrouth, par un soi-disant Mouvement islamique révolutionnaire de la péninsule arabique, commence à intriguer les observateurs à Djeddah. Il serait intéressant, notent-ils, de savoir par qui ce mouvement a obtenu ses informations et de connaître éventuellement ses attaches avec les Frères musulmans.

Pour connaître la vérité cependant, à supposer qu'on la connaisse un jour, force est d'attendre les résultats de l'enquête entreprise par le ministre de l'Intérieur, le prince Naef qui a promis de publier un communiqué dès que le dernier des « rebelles » aurait été appréhendé ou tué.

Reste à savoir combien de temps les insurgés pourront tenir dans leurs retranchements. Il semble évident que la certitude du sort qui les attend n'est pas pour les inciter à se rendre avant d'avoir tiré la dernière cartouche.

L'élection de Tikhonov au Politburo ouvre la succession de Kossyguine

MOSCOU (AFP) — La nomination hier, de M. Nikolai Tikhonov (74 ans) comme membre de plein droit du Politburo, organe suprême du pouvoir en URSS, ouvre la succession de M. Alexei Kossyguine, président du conseil des ministres, estiment les observateurs.

L'élection de M. Tikhonov a eu lieu au cours de la session plénière du comité central du parti communiste d'Union soviétique (PCUS).

M. Tikhonov est le premier adjoint de M. Kossyguine, totalement absent de la scène publique depuis six semaines pour cause de maladie grave, selon des sources concordantes. M. Tikhonov était devenu membre suppléant du Politburo, il y a exactement un an, le jour où M. Kiril Mazourov, considéré comme le « dauphin » de M. Kossyguine au poste de président du conseil et membre du Politburo depuis 1957, l'avait quitté, officiellement, pour « raison de santé ». La majorité des observateurs estime que M. Mazourov avait été en fait « limogé ».

La promotion de M. Tikhonov, qui n'a causé qu'une demie surprise à Moscou, tend à confirmer que le problème de la succession de M. Kossygine aura été l'un des plus importants de ceux auxquels la direction suprême de l'URSS doit faire face actuellement.

Pour respecter les règles non écrites mais rigoureuses de la répartition des postes supérieurs, M. Tikhonov pourrait, après cette promotion, remplacer, ne serait-ce que brièvement en raison de son âge, M. Kossyguine, celui-ci gardant sa place au Politburo tant qu'il serait vivant. C'est l'un des « scénarios » les plus fréquemment retenus par les observateurs à Moscou.

La session plénière du Soviet suprême, qui s'ouvre ce matin au Kremlin, pourrait clarifier la situation. M. Tikhonov pourrait en effet y être déclaré le successeur de M. Kossyguine.

La promotion comme membre suppléant du Politburo de M. Mikhail Gorbatchev (48 ans) retient également l'attention, en raison de l'âge de son bénéficiaire, l'âge moyen des membres du Politburo étant de près de 70 ans. M. Gorbatchev devient ainsi le « benjamin » du groupe dirigeant.

A la différence de M. Tikhonov, qui a fait l'essentiel de sa carrière dans l'organisation de l'industrie, M. Gorbatchev s'est élevé dans la hiérarchie comme homme d'appareil du parti. Avant son entrée au secrétariat du comité central, l'an dernier, il était premier secrétaire du PC de la ville de Stavropol, située dans une région agricole, le qualifiant en conséquence pour l'examen des problèmes agricoles.

D'autre part, M. Leonide Brejnev a dressé, dans son discours devant le « plénum » du comité central du parti, un bilan des quatre années de l'actuel plan quinquennal soviétique (1976/1980), mettant en évidence certaines insuffisances de l'économie.

Bien qu'au cours de ces quatre années, le revenu national du pays ait augmenté de 323 milliards de roubles et que l'URSS occupe la première place dans le monde pour l'extraction du pétrole (585 millions de tonnes en 1979) « Nous ne sommes pas entièrement satisfaits pour autant », a déclaré M. Brejnev, dont le discours est cité par l'agence Tass.

Faisant allusion à la mauvaise récolte céréalière de cette année, qui n'a atteint que 179 millions de tonnes, M. Brejnev a souligné qu'en dépit de ce résultat inférieur aux prévisions de « cette année extrêmement difficile », la récolte céréalière moyenne des quatre premières années du quinquennat 1976-1980 est de 209 millions de tonnes soit, 27 millions de tonnes de plus que la récolte de la période correspondante du précédent quinquennat.

Troubles au nord-est de la Chine

PEKIN (AFP) — D'importantes manifestations de mécontentement, au cours desquelles plusieurs centaines de plaignants ont battu des policiers et des fonctionnaires, ont été récemment réprimées dans la province du Liaoning (nord-est de la Chine), où trois agitateurs ont été arrêtés, rapportait hier le Quotidien du Peuple.

L'organe du Parti communiste chinois a précisé que les trois hommes arrêtés à Fushun (nord-ouest de la capitale provinciale de Shenyang, ex-Moukden) seraient beintôt jugés pour avoir entre le 16 octobre et le 3 novembre dernier « apposé illégalement des affiches à grands caractères et rassemblé des plaignants pour organiser des troubles ».

Les faits principaux qui sont reprochés aux inculpés vont de l'organisation de « sit-in » de protestation réunissant plusieurs centaines de manifestants, face à la mairie de Fushun, de troubles de l'ordre public avec entraves à la circulation, à des manifestations plus graves organisées dans la capitale provinciale, Shenyang. Ils y avaient amené quelque 340 plaignants — sans payer leurs places d'autobus, précise le journal — qui ont manifesté violemment et organisé des sit-in devant le siège des organes dirigeants provinciaux.

Ils ont encore « fait intrusion de force dans les bureaux spécialisés dans les affaires de plaignants, détruit et pillé le service radio des organes provinciaux » et « injurié et battu des policiers, cadres et employés des organes de base qui s'opposaient à leur action ». « Ils ont même menacé de tuer plusieurs cadres dirigeants », ajoute le Quotidien du Peuple en dénonçant ces « actes criminels qui ont engendré la colère du peuple ».

Ces troubles sont parmi les plus violents survenus en Chine jamais rapportés par la presse officielle chinoise. D'autres manifestations organisées à Pékin par des personnes venues de tout le pays à Pékin avaient eu lieu depuis le début de l'année. Ils venaient notamment assiéger le siège du comité central dans la capitale où ils organisèrent des sit-in. Toutefois, la répression des manifestations s'est accrue depuis la mi-octobre après le procès — suspendu pour supplément d'enquête — d'une activiste, Mme Fu Yeuhua, arrêtée au début de l'année pour organisation de manifestations paysannes et troubles de l'ordre public.

Réfugiés: création d'une zone neutre?

BANGKOK (AFP) — Les Etats-Unis souhaitent que soit créée une « zone neutre », placée sous la protection des Nations unies, le long de la frontière thaïlandaise, afin de garantir la sécurité des centaines de milliers de Cambodgiens qui se regroupent dans cette région, a-t-on appris hier de sources diplomatiques à Bangkok.

Cette idée, qui n'a pas encore pris la forme de propositions précises, a-t-on souligné de mêmes sources, serait appuyée notamment par M. Richard Holbrooke, secrétaire d'Etat adjoint pour l'Asie de l'Est et le Pacifique.

La Thaïlande ainsi que plusieurs pays occidentaux, les Nations unies et des organisations internationales de secours ont été approchés à ce sujet, a-t-on ajouté de mêmes sources.

Il n'est pas encore clairement précisé si cette « zone internationale » devra être située uniquement en territoire thaïlandais, dans la région frontalière, ou s'étendre de part et d'autre de la frontière.

Selon un diplomate à Bangkok, il s'agirait de créer cette zone du côté thaïlandais, peut-être même à quelques kilomètres de la frontière. En revanche, le porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a indiqué qu'il se dégageait des conversations privées à ce sujet que si cette zone venait à être créée, elle s'étendrait de part et d'autre de la frontière.

Les auteurs de cette proposition estimeraient que si les centaines de milliers de Cambodgiens — qui pourraient être un million à la fin de l'année — rassemblés le long de la frontière, étaient placés sous une protection internationale, leur sécurité serait mieux assurée face aux risques que présentent les opérations militaires vietnamiennes.

Les réfugiés qui arrivent en Thaïlande sont actuellement placés sous l'autorité de l'armée thaïlandaise.

La création d'une zone neutre permettrait en outre de désarmer un certain nombre de groupes, plus ou moins contrôlés, qui vont et viennent le long de la frontière au milieu de la population civile.

Les organisations internationales de secours devraient accueillir favorablement cette idée, lorsque des propositions concrètes seront avancées, car la création d'une zone neutre internationale faciliterait sans doute leur action auprès des civils. « Nous sommes en faveur de tout ce qui nous permettra de protéger les populations », a souligné hier matin le porte-parole du CICR, en indiquant cependant que, jusqu'à présent, il n'avait eu connaissance d'aucune proposition précise.

Cependant, estiment les observateurs, il sera difficile de surmonter les obstacles diplomatiques pour concrétiser ces propositions. En effet, il est très probable que le Vietnam rejetera un plan qui représente un début d'internationalisation du problème cambodgien. Hanoï et le régime provietnamien de Phnom Penh ont constamment repoussé tout ce qui constituait à leurs yeux une ingérence dans les affaires intérieures cambodgiennes.

Aussi considère-t-on généralement que le Vietnam et le régime de Phnom Penh refuseront un plan qui consisterait à placer un quart de la population cambodgienne — selon les estimations disponibles — sous une protection et un contrôle internationaux.

L'hiver a fait fi du diktat de la bureaucratie pékinoise

PEKIN (Reuter) — Un bureaucrate chinois a décrété que l'hiver devrait commencer à Pékin le 15 novembre et se terminer le 15 mars. Bien évidemment, le chauffage a suivi son diktat. Pourtant, comme des millions de Pékinois qui frissonnaient sous la bise ont pu s'en rendre compte, le fonctionnaire en question avait péché par omission. Il aurait dû informer la météorologie de sa décision.

Il aurait pu également imaginer que les Chinois étaient mieux habitués que les diplomates et journalistes étrangers aux rigueurs d'un hiver précoce. Dès le mois de novembre, la capitale toute entière a souffert sous les effets d'une vague de froid sibérienne, la pire depuis trente ans en cette période de l'année. Le thermomètre est descendu à moins neuf.

Le froid s'est abattu sur Pékin quelques jours avant le délai fixé pour l'ouverture des robinets de radiateurs. Une ville qui, normalement, est très animée, ressemblait soudain à une cité fantôme. Les habitants se terraient chez eux pour essayer de se réchauffer et d'échapper à un vent glacial.

Heureusement, personne n'est assez pauvre à Pékin pour ne pas pouvoir se payer un manteau bien épais, un couvre-chef (souvent en fourrure), des gants et une écharpe. Jusqu'au 15 novembre, la population en était réduite à les porter à l'intérieur. Dans les administrations, les fonctionnaires ne retiraient pas leurs manteaux, eux non plus.

Les vents glacés ont eu tôt fait de dépouiller la communauté étrangère de tout ce qui pouvait lui rester d'immunité. Les courants d'air ont frappé à toutes les portes, se sont insinués dans les appartements et les bureaux, y dérobant le peu de chaleur que dispensaient des radiateurs qui, de toutes façons, étaient débranchés pendant la nuit.

Il faut dire que le désir des Chinois d'un minimum de bien-être calorifique va à contre-courant de la politique d'épargne énergétique. En lançant au début de novembre un programme d'économies, le vice-premier ministre Kang Shi'en, s'en est pris à un « affreux » gaspillage. La réduction du temps de chauffage semble être un bon moyen de faire comprendre ce que veut le gouvernement.

A cet égard, les autorités ont tout loisir de priver Pékin de chaleur. Tous les bâtiments un peu grands sont alimentés par un circuit de vapeur venant de chaudières au charbon dans le centre de la ville. Il suffit de fermer les chaudières.

En contrepartie, la chaleur, quand elle vient, est fournie gratuitement, sauf pour les résidents étrangers. Quant aux Pékinois qui ne sont pas reliés au circuit central, ils reçoivent une prime spéciale de leurs employeurs pour s'acheter du charbon.

Quand l'hiver arrive, les habitants de la capitale n'ont plus que deux obsessions: le charbon et les choux. La compagnie charbonnière municipale déclare qu'elle a 2.000 camions qui effectuent les livraisons dans les maisons sans radiateurs. La Chine a la chance de ne pas manquer de houille. L'ennui, c'est d'avoir à acheminer celle-ci jusque dans les villes en empruntant un système ferroviaire déjà très mis à l'épreuve. La Chine possède, dit-on, 600 milliards de tonnes de charbon, de quoi durer encore un millier d'années au rythme actuel de l'extraction.

Les choux aident aussi Pékin à fonctionner pendant l'hiver. Il en arrive d'énormes quantités que l'on entasse le long des trottoirs, sur les terrains vagues et les chantiers de construction.

Les choux prennent aussi la place des pots de fleurs et des plantes d'ornement sur les balcons des maisons. La récolte de cette année est exceptionnelle, ce qui réconforte une population qui attend du chou qu'il soit, pendant l'hiver, sa nourriture de base. Chaque famille achète les choux par dizaines, et la nature devient le meilleur des congélateurs. Mélangé à la viande hachée, le chou devient l'ingrédient essentiel des boulettes et autres pâtes, très appréciés par les Chinois. C'est ce que rappelait récemment l'agence d'information Chine Nouvelle. Elle oubliait de dire que, de toutes façons, les habitants de la capitale n'auront pas grand chose d'autre à se mettre sous la dent. Les produits venus du sud semi-tropical de la Chine n'arriveront dans le nord qu'avec beaucoup de retard. La priorité, dans les transports ferroviaires, est donnée au charbon.

Une autre caractéristique de Pékin pendant l'hiver, c'est une extrême sécheresse, contre laquelle on ne peut pratiquement rien. Seuls les étrangers importent des humidificateurs. Une ménagère de Pékin dit qu'elle garde une bouilloire constamment sur le feu. D'autres mettent des bols d'eau sur les radiateurs. Mais c'est une bataille perdue d'avance. Les meubles continuent à se craqueler, tandis que l'électricité se dégage au moindre contact.

VENTE avant les fêtes
PRIX RÉDUITS
sur tous nos DISQUES, cassettes et 8 pistes en magasin
Ed Archambault INC.
500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri — 849-6201

INF-9899
Le Pape
JEAN-PAUL II
Spécial 9.99

Vient de paraître:
LES VOIES DE L'ESPÉRANCE
par ROGER LEMELIN
de l'Académie Goncourt

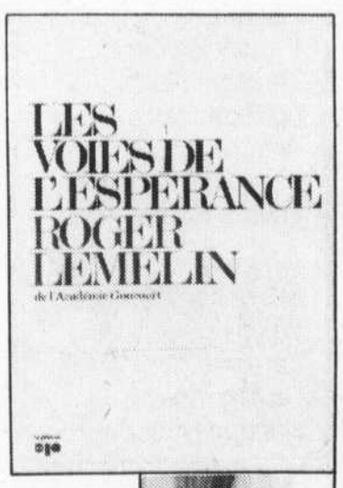

Chacun sait que Roger Lemelin a été sans doute le romancier le plus prestigieux de sa génération. Il n'est que d'évoquer *Au pied de la Pente douce*, *Les Plouffe* et *Pierre le Magnifique*. Qui ne se souvient des personnages savoureux qu'il a fait vivre à la télévision pendant de nombreuses saisons?

Depuis quelques années, ses fonctions de Président et d'Éditeur de La Presse l'ont tenu éloigné de la littérature d'imagination. Ce qui ne signifie nullement qu'il ait renoncé à l'écriture. Bien au contraire, il s'est constitué un témoin lucide et courageux de la réalité canadienne.

Par ses articles, par ses billets, par ses conférences prononcées à travers le pays, il n'a jamais hésité à monter au créneau chaque fois qu'il y avait un principe à exprimer, une liberté à défendre, une erreur à dénoncer. Il eût été regrettable que ces textes inspirés par les circonstances eussent été à jamais perdus.

Ce sont ces témoignages et ces prises de position que les lecteurs seront heureux de retrouver sous la forme durable du livre, dans **Les Voies de l'espérance.** L'esprit demeure toujours vigilant et la plume n'a rien perdu de sa vivacité et de son humour salubre. Voilà un ouvrage d'excellente venue qui contribuera à la réflexion actuelle de nos compatriotes.

363 p./**$11.95**

les éditions la presse

En vente dans les librairies et aux stands 412/414 du Salon du livre de Montréal

EUROP CAR
Vente et location d'automobiles pour l'Europe
861-0200
ou
861-3906

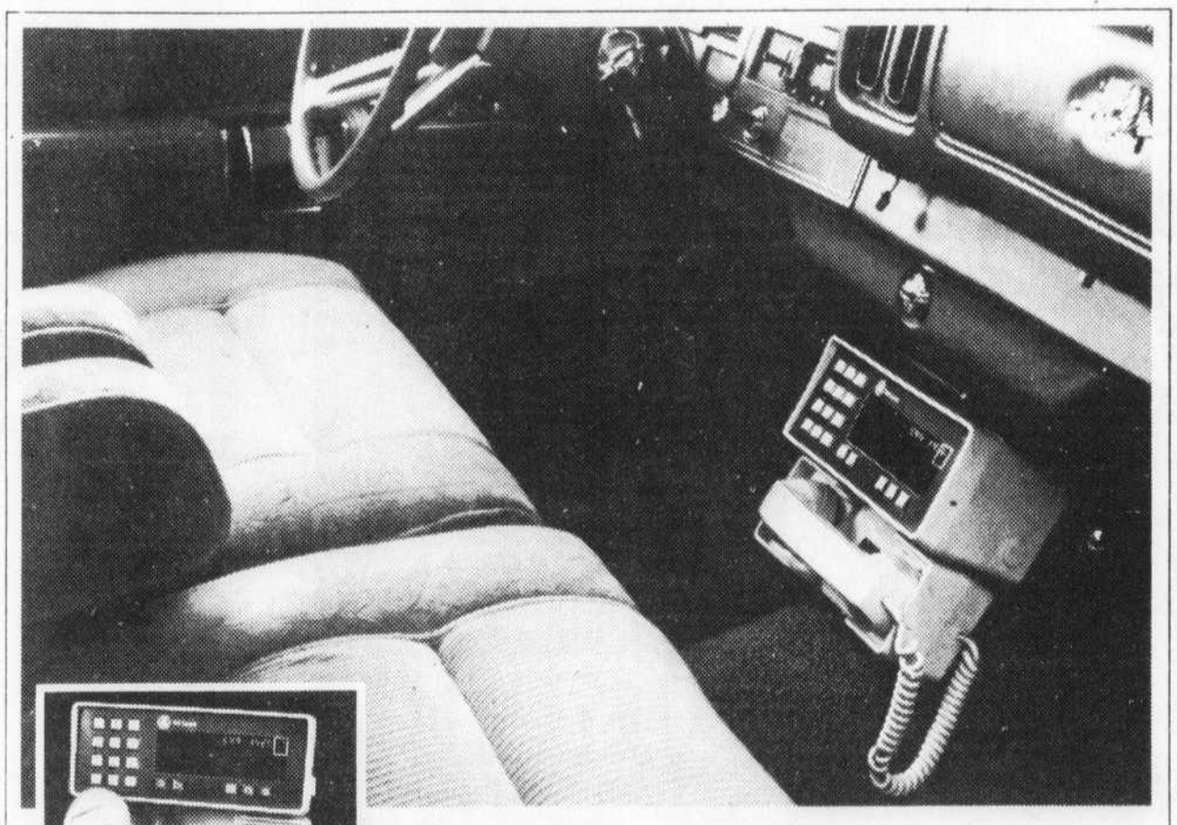

ACCÈS 450:
Un vrai téléphone de bureau dans votre auto.

Pour vous, chaque minute compte. Et vous desirez un téléphone d'auto qui vous économise du temps. Bell Canada vous propose le tout nouvel appareil Accès 450: un des radiotéléphones mobiles les plus perfectionnes. C'est un outil des plus utiles pour l'homme d'affaires.

Son fonctionnement entièrement automatique vous permet de composer directement, sans l'aide du téléphoniste. Vos appels locaux ou interurbains sont acheminés rapidement. Bref, dans un rayon de 40 kilomètres environ du centre-ville de Montréal, vous êtes aussi accessible qu'au bureau.

Avec Accès 450, vous brassez vos affaires confidentiellement. Vos conversations sont privées: aucun autre usager du système ne peut vous entendre. Et vous n'avez pas de bouton à pousser pour parler.

Accès 450 est un appareil luxueux. Son clavier à boutons-poussoirs lumineux, l'affichage du numéro composé de même que le rappel du dernier numéro le mettent dans une classe à part.

Accès 450 est un appareil fiable et efficace. Les 30 années d'expérience de Bell Canada dans le domaine des communications radio sont votre meilleure garantie. Nous pouvons vous assurer un service d'entretien fiable et de haute qualité.

Vous aimeriez essayer l'appareil **Accès 450**? Communiquez sans tarder avec le représentant de Bell Canada au **866-6618.** Il vous donnera rendez-vous pour essayer l'appareil ou, si vous préférez, retournez-nous le coupon ci-dessous.

Veuillez me faire parvenir, sans obligation de ma part, plus d'information concernant l'appareil **Accès 450.**
Bell Canada, Services radio
Bureau 300—2155, rue Guy, Montreal, Quebec H3H 2L9
A l'attention de Monsieur Robert Dupuis

nom
titre
compagnie
adresse
ville code postal
telephone (bureau) (residence)

DEV 281179

Bell

Inventaire national, Collection nationale, Laboratoire de conservation

Vaugeois propose de rendre les musées plus accessibles

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Une véritable politique d'accessibilité aux musées québécois doit reposer sur la création, à l'intention de tous les musées, privés ou publics, de services aussi essentiels qu'un Inventaire national, une Collection nationale et un Laboratoire technique de conservation et de restauration.

Voilà l'hypothèse que fait le ministère des Affaires culturelles dans un document intitulé *Musées et muséologie au Québec, nouvelles perspectives* que M. Denis Vaugeois rendait public, hier après-midi, à des fins de consultation.

Depuis quelques mois le ministère des Affaires culturelles cherche à se doter d'un plan quinquennal de développement des musées québécois, plan qui pourrait être adopté au cours de la prochaine année et se voir attribuer ses premiers crédits avec le budget 1981-1982.

Dans la définition de ce plan de développement, le ministère avait jusqu'ici amorcé une consultation sur une définition du Musée du Québec, mis sur pied un comité de travail pour préciser un projet de msuée scientifique. Le document rendu public hier vient en quelque sorte compléter cette démarche.

L'idée dominante de toute la politique du ministère en matière de musée est de rendre le patrimoine muséologique québécois de plus en plus accessible au public de toutes les régions, a rappelé M. Vaugeois hier en présentant, en conférence de presse les hypothèses retenues pour favoriser cette accessibilité.

Au point de départ, a-t-il constaté, les musées, au Québec comme ailleurs, tendent à prendre une dimension nouvelle, plus dynamique, pour devenir des centres d'attraction privilégiés pour l'ensemble de la population et des instruments populaires d'éducation permanente. Au cours de la prochaine décennie, le réseau des instruments muséologiques québécois doit donc devenir, et c'est la conclusion que tire le ministre, l'un des agents essentiels du développement intellectuel de la population. Il peut donc lui fournir les instruments nécessaires pour assurer sa mission.

Pour cela, le ministère propose de consolider d'abord le réseau d'une cinquantaine de musées et de centres d'exposition accrédités que compte déjà le Québec, consolidation qui suppose une politique nouvelle de subvention, qui suppose parfois des projets de construction nouvelle, de rénovation d'édifices. Le document du ministère évoque aussi une expansion de ce réseau en fonction notamment d'un équilibre géographique à rechercher.

Le document du ministère fait état à cet égard d'une série de propositions, qui touchent tant la définition de nouveaux critères administratifs pour les subventions que les projets de nouveaux musées qui pourraient être réalisés. On fait également état d'une nouvelle structure au sein du ministère des Affaires culturelles apte à assurer une coordination des efforts des divers intervenants. Il s'agit d'une nouvelle direction générale des musées qui est déjà en voie d'être mise sur pied au ministère.

Cette consolidation du réseau des musées serait toutefois insuffisante si on ne donnait aux musées les instruments essentiels à leur développement qui leur ont fait défaut jusqu'ici, soit un inventaire national, une Collection nationale et un Laboratoire technique de conservation et de restauration. La majeure partie du document publié hier s'attache-t-il à définir ces trois instruments et à préciser leur rôle?

L'Inventaire national, selon ce qui est proposé, sera ni plus ni moins qu'une banque centrale de données qui tiendrait à jour l'inventaire des collections muséologiques des musées publics et privés.

Cette banque, qui serait mise sur système informatique, devrait permettre à chaque institution du réseau de cataloguer facilement ses propres collections, d'en connaître l'évolution, mais également de connaître les collections des autres institutions, de mieux préparer leurs expositions et de mieux préparer leurs acquisitions.

Cet inventaire est bien différent de la Collection nationale puisqu'il s'agit que d'une mise en commun somme toute d'informations de chaque musée qui demeure propriétaire de ses collections, indique le ministre qui a cru remarquer qu'il y avait eu confusion par le passé.

La Collection nationale sera constituée uniquement des oeuvres qui sont propriété publique. A partir des collections du ministère des Affaires culturelles, du Musées du Québec, du Musée d'Art contemporain, de la Direction générale du patrimoine, on tirera un certain nombre d'éléments qui pourront être mis à la disposition, pour exposition, de tous les musées, qu'ils soient privés ou publics.

Cette même collection nationale pourrait aussi comprendre un certain nombre de pièces, des créations contemporaines, en l'occurrence qui seraient destinées spécifiquement à la diffusion dans les édifices et lieux publics, par location notamment.

Quant au Laboratoire technique de restauration et de conservation, la nécessité d'un tel instrument va de soi si l'on tient à assurer la permanence des diverses collections des musées du réseau québécois et de la Collection nationale.

Ce laboratoire a déjà été créé en avril dernier, mais il faudra en établir le mandat et les priorités. A cet égard, on souligne certains besoins comme la formation de personnel spécialisé, l'établissement des priorités d'intervention sur les collections à restaurer et la supervision des travaux réalisés dans les musées régionaux.

TIGER
OF SWEDEN

Les employés de soutien scolaire sont invités à rejeter les offres

QUEBEC (PC) — Les quelques 13,000 employés de soutien des commissions scolaires et des cégeps, membres de syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ont été invités à rejeter les dernières offres patronales.

Cette recommandation de rejet, approuvée à l'unanimité par les instances provinciales des deux groupes de syndiqués, a été rendue publique, hier, par le coordonnateur de la CSN au sein du Front commun, M. Marcel Gilbert, accompagné de la présidente de la section soutien cégep, Mme Françoise Morneau, et du président du secteur des employés de soutien des commissions scolaires, M. Maurice Plourde.

Selon M. Gilbert, les offres normatives déposées mercredi dernier à l'Assemblée nationale sont insatisfaisantes à de nombreux égards, notamment au chapitre de la sécurité d'emploi et de la mobilité du personnel.

M. Gilbert a invité la Fédération des cegeps et la Fédération des commissions scolaires à poursuivre les négociations et a souhaité qu'elles fassent preuve, comme ce fut le cas dans le secteur des affaires sociales, de la volonté d'en arriver à un règlement.

« Il va falloir retrouver les mêmes attitudes dans les secteur de l'enseignement », a-t-il souligné.

La CSN représente 10,000 employés de soutien des commissions scolaires et 3,000 au niveau collégial.

Les résultats des assemblées générales qui se tiennent depuis lundi devraient être connus ce soir, dans le cas des employés de cégeps, et dimanche soir prochain, en ce qui concerne les employés des commissions scolaires.

Au Québec,
faut se tenir...
en santé

Place Bonaventure 875-2013 | 6818, rue St-Hubert 273-2851 | St-Bruno 653-9422 | Place Québec 524-5263

ARMAND BOUDRIAS

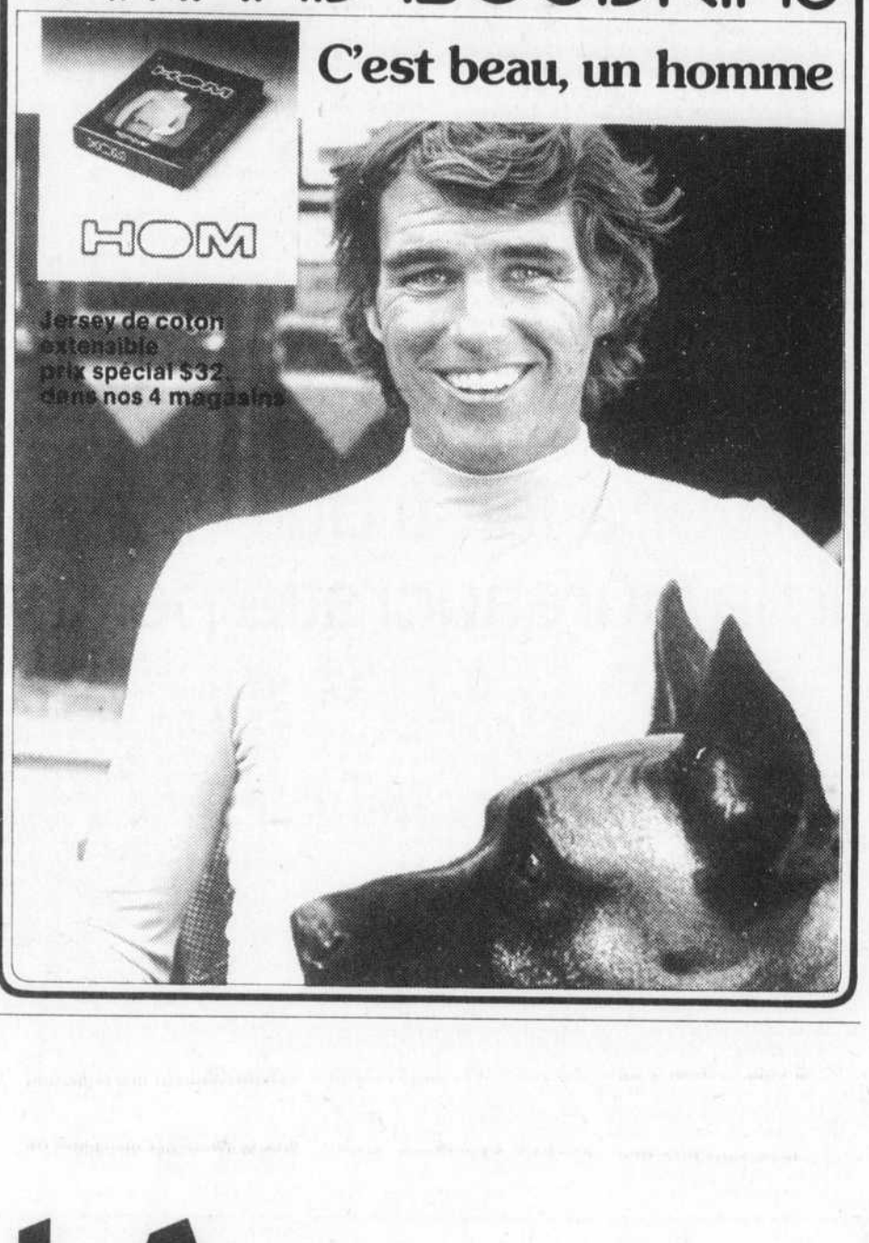

"Il fait bien plus que secouer nos consciences et ébranler nos vies : il nous aide à déclencher les mutations dont le monde a besoin"
Don Helder Camara

Roger Garaudy

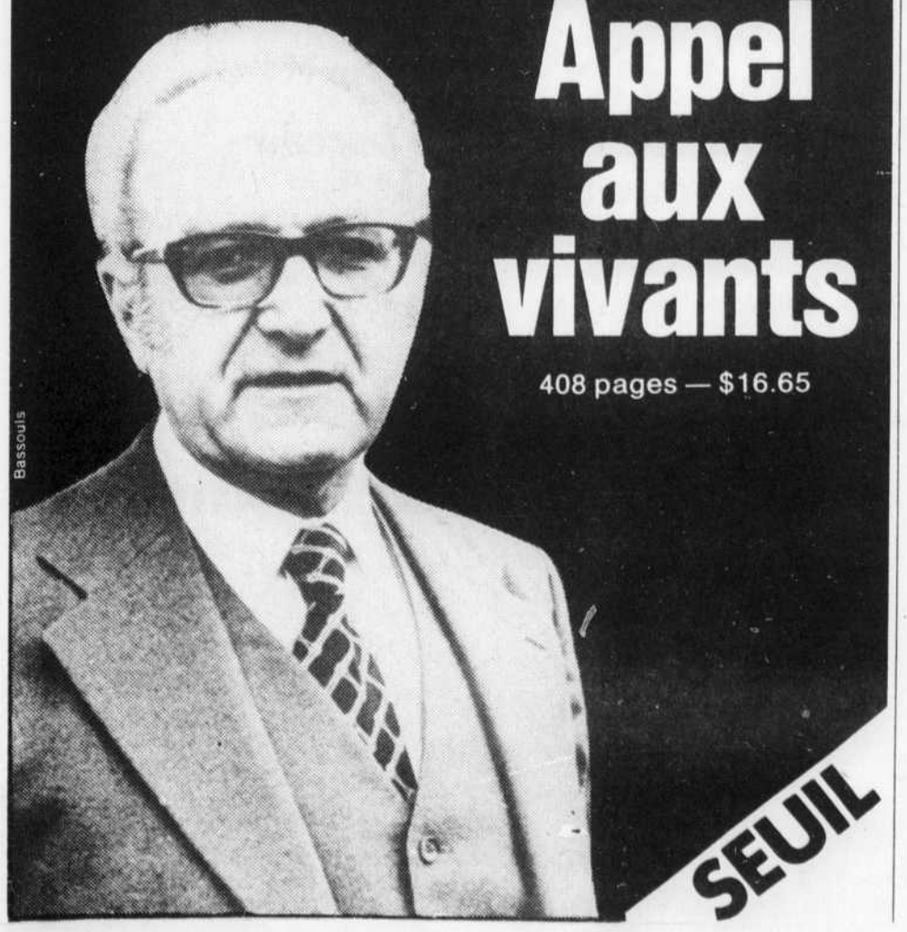

Appel aux vivants

408 pages — $16.65

SEUIL

LA BANQUE D'AUJOURD'HUI

Une politique financière à la mesure des années 80.

À l'aube des années 80, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale sont fières de s'unir pour offrir aux entreprises des services financiers à l'heure d'aujourd'hui.

Grâce à l'expérience et à la compétence des dirigeants des deux banques qui l'ont formée, la Banque Nationale est en mesure d'emboîter le pas aux années 80 avec confiance et d'offrir aux entreprises d'aujourd'hui une aide financière à la mesure d'aujourd'hui!

Le directeur de succursale de la Banque Nationale vous attend aujourd'hui!

BANQUE NATIONALE

LE DEVOIR

CAHIER 2

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 28 novembre 1979

Le groupe Sogides acquiert les éditions Quinze

par Clément Trudel

Par une transaction intervenue hier midi, le groupe Sogides, dont le président directeur général est M. Pierre Lespérance, s'est porté acquéreur des biens des éditions Quinze. Dans un premier temps, toutes les soumissions reçues par le fiduciaire avaient été rejetées et « nous ne pensions pas que cela pouvait aboutir en notre faveur », a déclaré au téléphone M. Lespérance, qui s'est refusé à révéler le montant de la transaction.

Les Quinze ne seront pas annexées aux Editions de l'Homme, contrôlées par Sogides, mais renaîtront sous le nom des Quinze Editeurs, a aussi précisé M. Lespérance, qui entend conserver le cachet des parutions de cet éditeur.

Les Quinze étaient nés d'une initiative d'auteurs, en 1975 et prenaient officiellement place dans le monde de l'édition en février 1976. M. Yves Cousineau en était le propriétaire (94% des actions), ayant racheté la part de M. Guy Joron, membre du conseil des ministres. Dernièrement, Les Quinze avaient obtenu une aide de $100,000 de la SDI (Société de développement industriel) mais leur demande avait toutefois échoué auprès de la Société de développement des industries culturelles (SODIC) dont ils espéraient décrocher une aide de $400,000.

M. Lespérance était administrateur de la SODIC. A titre de président de Sogides, il détermine le cours de l'imprimerie Electra, des Editions de l'Homme ainsi que de l'Agence de Distribution Populaire (ADP) dont l'entrepôt de Pointe-Saint-Charles contient environ 12 millions de volumes d'une vingtaine d'éditeurs.

Y avait-il conflit, pour M. Lespérance, entre son mandat d'administrateur de la SODIC et le fait qu'il était depuis un an distributeur, par l'ADP, des éditions Quinze? « Ce n'est pas parce que j'ai accepté de siéger à la SODIC que je n'ai plus à m'occuper de livres » répond M. Lespérance qui affirme s'être retiré du dossier Quinze dès qu'il fut porté à l'attention de la SODIC, nouvel organisme relié au ministère québécois des Affaires culturelles.

Le pdg de Sogides souligne que le plan de son groupe n'est pas encore arrêté quant à l'avenir des Quinze. Chacun des auteurs lié par contrat aux Quinze sera libre ou non d'adhérer à la nouvelle maison que contrôlera Sogides, a-t-il dit.

Dans les appels d'offres parus avant la liquidation des Quinze, on estimait le stock de volumes et les contrats d'auteurs à $680,854, et une composeuses électronique à $6,500.

Le principal créancier des Quinze est la Banque Canadienne Nationale mais l'on ne sait pas encore ce qui adviendra du passif de la maison, la soumission de Sogides ne portant que sur deux lots de biens estimés à un peu moins de $700,000 par les administrateurs actuels des Quinze.

La direction des Quinze, première phase, est revenue à Pierre Turgeon, aujourd'hui directeur des Editions de l'Homme.

Par la suite, la tâche fut scindée et l'administration revenait à M. Jacques Filion tandis que la direction littéraire relevait de M. Mario Pelletier.

Le catalogue des Quinze comprenait environ 120 titres dont plus du tiers sont des essais, au nombre desquels *Le défi québécois*, de François-Marie Monet et *L'indépendance: oui, mais...* de Gérard Bergeron. Quelques romans, des témoignages, un peu de théâtre, des guides pratiques et de l'humour complétaient la diversité des sujets abordés.

Officiellement donc, on ne peut parler de la disparition des Quinze mais l'on note que, tout comme cela se produisit l'an dernier à propos des difficultés des éditions de L'Aurore, le rôle du distributeur se révèle de toute première importance lorsqu'un éditeur se trouve en difficulté.

L'an dernier, au dépôt officiel de la Bibliothèque Nationale du Québec, les éditions Quinze venaient au huitième rang en importance, avec 35 titres parus.

La vente des actifs des Quinze avait été confiée au bureau de fiducie Maheu, Noiseux & Cie.

Hier, M. Lespérance disait s'attacher à « planifier l'opération » des Quinze Editeurs pour garantir que ne soit pas aliéné l'esprit qui avait présidé à la coopérative d'auteurs, puis à celle des Éditions Quinze Inc.

Parmi les soumissions reçues chez le fiduciaire, il y en avait au nom de Fides et de France-Amérique, puis (pour le fonds littéraire), des Messageries littéraires des éditeurs réunis. C'est la soumission de Sogides qui fut finalement agréée.

Les courtiers indépendants prennent le pouvoir à la Chambre d'immeuble

par Michel Nadeau

Les courtiers indépendants ont défait les candidats des grandes maisons de courtage de l'élection à la direction de la Chambre d'immeuble de Montréal.

A une exception près, tous les membres du nouveau bureau de direction de l'organisme appartiennent maintenant à des entreprises québécoises. Les candidats du Royal Trust et de A.E. Lepage de Toronto de même que celui de Montreal Trust ont mordu la poussière lors du scrutin qui a passablement animé l'assemblée annuelle de la Chambre d'immeuble hier après-midi.

Les courtiers indépendants sont des hommes d'affaires à la tête de leur propre entreprise qui ne compte souvent qu'un ou deux employés. Il y a quelques temps, ils décidaient de se regrouper pour mieux faire valoir leurs intérêts par rapport aux grandes maisons de courtage, souvent torontoises, qui ont durant de très nombreuses années dominées à la haute direction de la Chambre d'immeuble.

Aux élections de cet organisme, chaque maison, peu importe sa taille, a droit à un vote. Il a donc suffi hier que les courtiers indépendants s'amènent en grand nombre pour s'assurer le contrôle majoritaire des voix lors de l'élection des huit postes d'administrateurs.

Les nouveaux élus sont MM. Gérard Carignan (Carignan & Laniel), Alain M. Chaput, (Immeubles Duvernay Inc.), Raymont Ethier (Les Immeubles Ethier), Michel Lachapelle (M. Lachapelle Inc.), Ronald Léger (R. Léger Inc.), Réal Pépin (R. Pépin Inc.), E.A. Soliman (Les immeubles Soliman) et mademoiselle Margaret T.R. Reilley (M.R. Reilley).

Cette victoire des indépendants rendra difficile, une manoeuvre visant à permettre aux grandes maisons de courtage d'avoir droit à autant de votes qu'elles emploient d'agents.

Les postes de président, vice-président et trésorier ne sont pas sujets au suffrage direct. Ils sont désignés par le conseil d'administration et le comité de nomination.

C'est ainsi que M. Martin E. Borner, de la firme Montreal International Investment Properties a été désigné à la tête de l'organisme prenant ainsi la succession de M. Gary V. Caplan.

L'élection des huit courtiers indépendants confirme la tendance vers une plus grande participation des francophones aux activités de la Chambre d'immeuble qui fut durant longtemps un solide bastion anglophone. Jusqu'à récemment, la langue anglaise était la langue des débats au conseil.

Mais l'entrée massive des Québécois de langue française dans cette industrie a changé la tendance. De 50% qu'ils étaient environ il y a six ans, les francophones représentent maintenant plus de 80% des 5,000 membres de l'organisme.

Dans une entrevue au DEVOIR, le nouveau président, M. Borner qui dirige une entreprise de financement de bâtiments industriels avec des capitaux européens, a mis l'accent sur les nouveaux services dont veut se doter la Chambre.

« Notre nouvel ordinateur pourra nous fournir instantanément des données statistiques sur le marché. Auparavant, il fallait attendre des mois. Egalement, en janvier prochain, nous ajouterons un nouveau service à nos membres », de dire M. Borner sans préciser toutefois la nature de celui-ci.

M. Borner souhaite que la Chambre participe plus activement au dialogue avec les autorités de Montréal et des autres municipalités.

Tant qu'à la question politique, M. Borner affirme que la Chambre demeurera neutre durant la campagne référendaire.

Toutefois il souhaite que la situation politique se clarifie afin de permettre aux investisseurs de voir l'avenir de façon plus précise.

Enfin, M. Borner soutient que le marché montréalais est nettement sous-évalué par rapport aux autres marchés immobiliers en Amérique du Nord.

Des ennuis de moteur constatés sur les F-16

WASHINGTON (AFP) — Près de 100 chasseurs supersoniques du type F-15 et F-16, les plus modernes dont dispose l'aviation américaine seront cloués au sol, sans réacteur, l'été prochain a annoncé l'US Air Force à Washington, hier.

Depuis 1975 les moteurs F-100 de Pratt and Whitney qui équipent les chasseurs F-15 et F-16 ont été affectés par 755 pannes mécaniques en vol et d'usure prématurée, nécessitant des revisions plus fréquentes que prévues.

Le Pentagone qui a déjà dépensé près de $4.5 milliards pour la mise en étude et l'achat de 1708 réacteurs devra débourser plus d'un milliard de plus pour les améliorations nécessaires et l'entretien. Des projets existent néanmoins pour un nouveau contrat de $15 milliards pour l'achat de 3500 nouveaux réacteurs F-100.

Le F-16 est précisément l'un des deux avions que le Canada pourrait acquérir au cours des prochains mois. Les autorités militaires canadiennes doivent prochainement prendre une décision entre le bombardier de General Dynamics et le F-18 de la compagnie McDonnell Douglas doté de moteurs General Electric. Les malheurs du F-16 n'aideront sûrement pas la cause de General Dynamics à Ottawa.

Nouvelle réduction du taux préférentiel aux États-Unis

NEW YORK — (AFP) — La Chase Manhattan Bank, troisième banque des Etats-Unis, a abaissé, hier son taux préférentiel, le ramenant de 15.75 à 15.25%.

Cette banque va ainsi pratiquer, pour l'instant, le plus bas prime rate (ou taux d'intérêt pour les emprunteurs jouissant du meilleur crédit) des Etats-Unis.

Lundi, la Bankers Trust, huitième banque américaine, avait été la première à réduire son taux privilégié, le portant de 15.75 à 15.50%. Son exemple avait été suivi par quelques autres banques.

En annonçant l'abaissement de son taux, la Chase Manhattan Bank a souligné que celui-ci « ne doit pas être interprété comme déterminant une tendance de l'évolution des taux d'intérêt ».

La légère baisse des taux d'intérêt enregistrée depuis le début de la semaine traduit essentiellement une réduction très sensible des demandes de crédit de la part de l'industrie et du commerce.

Cette réduction, estiment les observateurs, reflète d'une part un certain ralentissement de l'activité économique, et d'autre part le maintien par la Fed d'un niveau adéquat de liquidités pour l'économie.

Même si un certain nombre de banques américaines ont abaissé leur prime rate, les économistes et les analystes des marchés financiers croient qu'il faudra encore quelque temps avant de voir un mouvement analogue se dessiner au Canada. Le taux canadien consenti aux grandes sociétés est de 15%, alors qu'il est généralement de 16 à 17% pour les particuliers et la petite entreprise.

Les banques canadiennes attendront un signe de la banque centrale avant de se lancer à leur tour dans un mouvement de baisse. D'après les observateurs, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, agira avec circonspection.

Selon Doug Peters, économiste en chef de la Toronto-Dominion Bank, M. Gouey voudra probablement s'assurer que la baisse amorcée aux Etast-Unis marque une tendance et qu'il ne s'agit pas simplement d'un mouvement temporaire, avant que le Canada s'engage dans une politique monétaire plus souple.

« La baisse du prime rate aux Etats-Unis est certainement un bon signe », dit M. Peters, mais aussi longtemps que l'inflation demeurera à 13% aux Etats-Unis, le Federal Reserve Board (banque centrale américaine) hésitera à desserrer davantage les cordons du crédit.

Même en supposant que les taux d'intérêt aient atteint leur sommet, les prêts aux particuliers ne suivront pas immédiatement le mouvement général à la baisse. Parce que, d'après M. Peters, ces taux ne sont pas montés aussi haut que les autres.

John Grant, économiste en chef chez Wood Gundy, estime que la baisse du taux d'intérêt préférentiel aux Etats-Unis n'est pas nécessairement le signal d'un mouvement général dans ce sens. « Il se pourrait fort bien que les taux remontent une fois de plus », dit-il.

Il a cependant fait remarquer que le dollar canadien se comporte bien sur les marchés des changes et que la croissance de la masse monétaire se maintient à la limite de 10% qui lui a été assignée. Par conséquent, selon M. Grant, la Banque du Canada pourrait faire baisser les taux d'intérêt sans attendre une diminution du taux d'escompte aux Etats-Unis.

Le fait que la Banque de Montréal ait réduit à 13.75% son taux d'hypothèques est une mesure qui apporte un petit soutien aux acheteurs de maison.

Dans le cas d'une hypothèque de $50,000 amortissable en 25 ans, la mensualité est de $614 au taux de 14.75%, et de $578 à 13.75%.

Les spécialistes du marché du logement font cependant remarquer qu'il ne faut tout de même pas surestimer l'importance de la chose. Ceux-ci estiment que le taux de 14.5% est absolument artificiel car peu de personnes payent autant en réalité.

D'une façon générale, les analystes ne s'attendent pas à voir les taux d'hypothèques baisser davantage dans un avenir prochain mais voient pourtant dans la décision de la Banque de Montréal un pas dans la bonne direction.

Peu d'espoir de trouver de gros gisements de pétrole

par Gilles Provost

Si on fait abstraction du pétrole lourd ou des gisements de bitume dont la mise en valeur très lente exige des techniques nouvelles, l'avenir du pétrole conventionnel s'annonce extrêmement sombre et les chances de nouvelles découvertes importantes sont très faibles, a affirmé hier M. Richard Nehring à Montréal devant les participants à la conférence de l'UNITAR sur l'avenir des ressources énergétiques de la planète.

De façon fort convaincante, le conférencier s'est appliqué à crever plusieurs des « ballons » qui permettent souvent aux compagnies pétrolières ou aux politiciens de faire preuve d'un certain optimisme à l'égard de découvertes éventuelles de pétrole.

L'homme a déjà consommé 425 milliards de barils de pétrole et les réserves connues qui restent sont voisines de 650 milliards de barils. Aux yeux de M. Nehring, il est donc très peu probable que l'humanité puisse jamais tirer du sol plus de quatre ou cinq fois la quantité de pétrole conventionnel qu'elle a déjà brûlé.

Les nouvelles découvertes sont donc relativement limitées, explique-t-il, et la majeure partie d'entre elles prendront la forme d'une réévaluation des gisements déjà connus plutôt que de la mise à jour de nouveaux gisements importants dont on ignorerait l'existence.

M. Nehring a expliqué son pessimisme en soulignant qu'il faut des conditions très spéciales pour que le pétrole puisse se former dans le sol, qu'il puisse s'accumuler dans des réservoirs naturels et qu'il ai pu rester en place jusqu'à nos jours.

Quand les conditions favorables ont été réunies, il y a eu formation de gisements très importants et, dans les autres cas, il n'y a pratiquement eu aucune accumulation de pétrole. Tout cela pour dire que l'essentiel des réserves de pétrole de la planète sont concentrées dans quelques « provinces pétrolières » fort peu nombreuses.

Le Moyen Orient et la Sibérie orientale sont les deux seules régions du globe qui contiennent assez de pétrole traditionnel pour satisfaire à la consommation mondiale actuelle pendant plus de deux ans et, à elles seules, elles contiennent la moitié du pétrole et 42% du gaz naturel récupérable.

De même, à peine dix régions contiennent des réserves de pétrole équivalentes à plus d'un an de consommation mondiale et, ensemble, elles possèdent les trois quarts des réserves connues. Six pour cent des gisements connus possèdent 93% des réserves de pétrole et 90% du gaz disponible.

Pour modifier substantiellement la situation, il faudrait dont mettre la main sur de nouveaux gisements majeurs, souligne-t-il. Or, on ne connait en ce moment aucune région susceptible de fournir de telles surprises à part, peut-être, le secteur de la mer de Beaufort, dans l'Arctique canadien.

Il est fallacieux, dit-il, de prétendre que l'exploration plus poussée permettrait de trouver une abondance de petits gisements comme cela a été le cas aux Etats-Unis puisque la situation géologique américaine est exceptionnelle: les gisements morcelés des Etats-Unis proviennent de sédiments anciens, très peu productifs dans le reste du monde. Par contre, les sédiments plus récents, généralement productifs, se manifestent presque toujours par des gisements de très grande taille.

Il ne suffit pas non plus de souligner l'importance des bassins sédimentaires encore inexplorés puisque c'est avant tout la structure et l'histoire de ces bassins qui est importante. De plus, les techniques de prospection modernes permettent de tirer énormément d'enseignements d'un petit nombre de forages et ceux qui ont été effectués dans ces régions ont tous été décevants.

Enfin, la hausse des prix peut certes permettre d'exploiter des gisements autrefois peu économiques ou d'augmenter la production des gisements connus mais que ces progrès ne semblent pas modifier substantiellement le tableau de l'échelle planétaire.

Pour ce qui est du gaz, M. Nehring estime que l'on peut encore faire des découvertes importantes au Moyen Orient ou en Sibérie mais qu'il est très difficile d'augmenter la production des gisements déjà découverts. Aussi, les quantités exploitables déjà connues ne peuvent guère s'accroître de plus de 50% ou 70%.

Une percée technologique majeure pourrait peut-être rajouter 500 milliards de barils de pétrole pour répondre aux besoins de l'humanité future mais « aucune autre possibilité de trouver des ressources de pétrole conventionnel ne paraît avoir la moindre vraisemblance, » a-t-il conclu.

Résidences au centre-ville

APPARTEMENTS - CONDOMINIUM

de 3,200 pi. ca. chacun

IMMEUBLE actuellement en construction situé sur l'avenue du Musée au nord de la rue Sherbrooke.

Occupation prévue: été 1980

Renseignements: **861-7287**

La Banque Mercantile du Canada

Avis de convocation de l'assemblée annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires de La Banque Mercantile du Canada sera tenue à l'hôtel Le Château Champlain (Salon Viger), Montréal, Québec, le mercredi 9 janvier 1980 à dix heures du matin, aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers pour l'exercice clos le 31 octobre 1979;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
4. étudier et, s'il y a lieu, modifier le règlement nº VIII des actionnaires;
5. traiter de toutes les autres questions pouvant être validement soumises à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration

Le secrétaire,
V.M. HENDERSON

Montréal, Québec, le 21 novembre 1979

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI

13¼%* TERMES DE 1 ET 2 ANS

12½%* TERMES DE 3, 4 ET 5 ANS

INTÉRÊTS PAYÉS ANNUELLEMENT — DÉPÔT MINIMUM: $500.

* TAUX SUJETS À CHANGEMENT. LES CERTIFICATS ÉMIS N'EN SONT JAMAIS AFFECTÉS.

CAPITAL ET INTÉRÊTS GARANTIS • AUCUNS FRAIS

D'AUTRES OPTIONS SONT OFFERTES À DES TAUX FORTS. RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES FIDUCIAIRES OU À L'UNE DES 115 SUCCURSALES DE LA BANQUE D'ÉPARGNE.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE

Fiduciaires

LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253 ave McGill College, Montréal, Tél.: 878-3351
401 boul. Labelle, Place Rosemère, Tél.: 621-0710
6633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tél.: 253-1720

La Compagnie Seagram Ltée

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt-sept point cinq cents (27.5¢) l'action en monnaie des États-Unis sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré, payable le 14 décembre 1979 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 3 décembre 1979.

Les actionnaires peuvent recevoir le paiement de ces dividendes en monnaie du Canada ou en monnaie des États-Unis, à leur gré.

Les actionnaires résidant au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds canadiens à moins d'avoir demandé de recevoir le paiement en fonds américains; les actionnaires ne résidant pas au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds américains à moins d'avoir demandé le versement en fonds canadiens. Les actionnaires qui veulent recevoir le paiement de leurs dividendes dans l'autre monnaie offerte doivent signifier leur choix par écrit à la Compagnie Trust Royal, Services aux sociétés, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec H3B 3L5 au plus tard le 3 décembre 1979. Dans le cas des versements en fonds canadiens, le taux de change sera celui qui est affiché par la Banque du Canada à midi le 3 décembre 1979.

Par ordre du Conseil d'Administration,

MICHAEL C.L. HALLOWS
Sécrétaire.

Montréal, Québec,
le 21 novembre 1979.

Faites le choix de l'excellence

PEUGEOT

504 DIESEL

et BIARRITZ Automobiles Ltée

10,825 Racette, Montréal-Nord

323-1900 intérêts à **14½%**

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des pétroles

Les pétrolières ont dégringolé à la Bourse de Toronto hier mais le marché est demeuré ferme. L'indice composé clôture en hausse de 5.91 à 1,688.12. Il marquait une avance de plus de 18.5 points au milieu de l'après-midi mais le secteur des hydrocarbures, qui clôture en baisse de près de 63 points, l'a fait baisser.

D'après un observateur, aucun changement fondamental n'est à l'origine de la chute des pétroles. Il attribue la cause à des prises de bénéfice.

D'autre part, les actions sensibles au mouvement des taux d'intérêt ont pris leur envol. L'immobilier fait un bond de 141 points et les finances progressent de 30.15 à 1,108.36.

Finalement, les hausses l'emportent sur les baisses par 286 contre 167 et 237 titres sont stables. Le volume comprenait 6.36 millions d'actions d'une valeur globale de $88.88 millions et 5,549 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les valeurs industrielles échangées à la séance de mardi, IBM gagne 3 à $75, Texaco Canada 2 à $83 1-2, Montreal Trust 1 5-8 à $18 1-2, Melcor Developments 1 1-2 à $14 1-2 et Falconbridge Nickel A 1 1-4 à $68 3-4.

Hudson's Bay Oil and Gas perd 3 1-2 à $95 1-2, Gulf Canada 2 à $103 1-2, Dome Pete 1 7-8 à $49 5-8, Cominco 1 1-2 à $43 1-2 et Shell Canada 1 à $34 1-4.

Dans le secteur minier, Placer Developments prend 1 7-8 à $37 7-8, United Keno Hill 1 5-8 à $23 et Dome Mines 1 1-2 à $48 1-2. McIntyre Mines cède 2 1-2 à $56 et Adanac Mining 72.5 cents à $4.90.

Parmi les pétroles, Cherokee Resources monte de 3-4 à $12, Ocelot Industries A de 1-2 à $30 3-4 et Bonanza de 1-4 a- $8. Numac Oil and Gas abandonne 2 1-2 à $42 1-2 et Amalgated Bonanza Pete 1 1-4 à $35.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1130	305	300	300	
Aby Gln w	3000	$6½	6½	6½	
Abi Prce	9260	$17⅛	16⅞	17	+ ⅛
Abitbi 7½p	z40	$41½	41½	41½	
Abitbi10	338	$51¾	51⅛	51⅛	+ ⅛
Action Trd	2125	45	43	43	— 4
Adanac M	9700	$5½	485	490	—72
Afton Min	1500	$22½	21⅜	22½	+ 1
Agnico E	6750	7	6⅞	7	+ ⅛
Agra Ind A	400	485	480	480	
Albany	7000	107	104	107	+ 2
Alt Energy	9826	$39¾	39	39	+ ½
Alta Gas A	42858	$26⅞	25⅝	25¾	
Alta G E p	100	$23	23	23	
Alta G 9.76	260	$26¾	26	26	
Alta G 7.60	200	$23½	23	23½	+ 1
Alta G 6¾	7340	$37½	35¾	35¾	+ ½
Alcan	11135	$45⅛	45¼	45¼	— ½
Algo Cent	400	$20	19¾	19¾	— ¼
Algoma St	6516	$28	27½	27½	— ½
A Stel p	2000	$24⅜	24½	24½	
Allarco Dv	100	$43½	43½	43½	
Almin 4½ p	242	$40	40	40	
Alum 3rd p	300	$25½	25½	25½	
Am Bonza	62286	$36⅜	34¾	35	—1¼
Am Larder	7500	28½	28	28	— ½
Amcan	100	400	400	400	
Am Eagle	14700	350	325	350	+25
Am Leduc	18500	46	44	46	+ 2
Andres WA	3140	$10¼	9⅝	10¼	+ ¼
Ang CT 265	100	$29	29	29	+ 1
Ang D Gld	1900	189	185	189	— 1
Ang U Dev	5000	430	415	430	+30
Anthes Bp	z10	$83	83	83	
Aquitaine	16278	$42½	41½	41¾	
Argus Bpr	1650	$28	27¾	28	
Argus Cpr	z50	$6¼	6¼	6¼	
Asamera	17400	$20¾	20¼	20¼	— ⅜
Asbestos	150	$38	38	38	— ¼
Asoc Porc	600	175	170	175	+10
Atco A	2660	$18	17	18	+1¼
Atlas Yk	2000	65	64	65	+ 4
Ato Hard A	1200	$13⅜	12¾	12⅞	+ ⅜
BC Sugar P	150	$14	14	14	— ½
BP Can	11395	$40¼	38⅞	38⅞	—1¼
Banister C	3200	$14¼	14	14¼	+ ¾
Bank BC	450	$29	28¾	28¾	
Bank Mtl	44898	$22⅞	21⅞	22½	+ ¾
Bank N S	37131	$23¾	22¾	23½	+ ⅞
Bankeno	9278	430	410	420	+ 5
Barex	5010	20	20	20	
Bary Expl	8500	170	166	166	— 4
Basic Res	12800	$12	11⅝	12	+ ¼
Baton B	800	$12¼	12	12¼	+ ¼
Bay Mills	200	$20	20	20	+ ¼
Belding	z27	305	305	305	
Bell Canad	45916	$21¾	21¼	21½	
Bell Apr	z4	$63½	63½	63½	
Bell Cpr	z67	$27⅝	27⅝	27⅝	
Bell D pr	z50	$64	64	64	
Bell 2.28	1200	$32¼	31¾	32¼	+ ½
Bell 1.80	950	$21¼	20⅞	21¼	+ ⅜
Bell 1.96	2795	$26	25½	25⅞	+ ⅜
Bighart OG	3350	$6⅜	6½	6½	
Bl Hawk	3000	25	25	25	
Bombr	309	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Bonza O	102368	$9⅛	8⅜	8½	+ ¼
Bonanza W	33910	375	330	355	+25
Border C	100	380	380	380	—20
Bow Valy	15400	$40⅞	39	39¼	—1⅛
Bralor Res	4300	$19½	18½	18½	— ⅞
Bramalea	1380	$17¾	17⅛	17¾	+ ⅜
Brascan A	27774	$21⅜	21⅛	21¼	
Brscn 8½	200	$26¼	26¼	26¼	
Brenda M	7240	$23¼	22	23¼	+ 1
Bright A	160	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅜
Brinco	3500	$7⅛	7¼	7⅛	
Brinco p	1599	$5	475	495	
BCFP	5780	$23	22½	22½	— ¼
BCFP pr	125	$36	36	36	+ 1
BCRIC	19175	$7	6⅞	6⅞	
BC Phone	4739	$16⅜	16	16⅜	+ ⅜
BCPh 4¾ p	z50	48	48	48	
BCPh 1956	z3	$53¼	53¼	53¼	
BCPh 4.84	30255	$13⅞	13¾	13¾	+ ¼
BCPh 5.15	z25	$58	58	58	
BCPh 5¼ p	z5	64	64	64	
BCPh 6 pr	153	$66	66	66	+1¾
BCPh 6.80	300	$19½	19¼	19½	+ ⅜
BCP 7.04 p	700	$21¼	21¼	21¼	
BCP 10.16 p	295	$27¾	27¾	27¾	+ ½
Brunswk	13815	$9½	9⅛	9½	+ ⅜
Budd Can	100	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
C C Yachts	1200	300	285	300	
CAE	800	$13	12¾	13	+ ¼
CME Res	5129	225	220	225	+ 9
Cad Erv	52085	$18	17¾	18	+ ¾
Cad Erv A	3500	$9⅛	9⅛	9⅛	
Cal Pow A	2897	$44⅞	43¾	44⅞	+1¼
Cal P 4½ p	z5	$53⅜	53⅜	53⅜	
Cal P 10 p	220	$105	104¼	104¼	
Cal P 9.80	10	$103¼	103¼	103¼	
Cal P 9.75	10	$106¼	106¾	106¾	— ¼
Cal P 2.36	136	$27½	27½	27½	— ¼
Ca P 8¾	84	$100	100	100	— ½
Calvrt	226300	120	108	114	+ 8
Cam Mine	9000	28	28	28	
Camflo	1505	$14⅛	14	14⅛	— ⅛
C Chib A	1100	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Camp RL	2615	$25⅜	25¼	25½	— ⅛
Can Cem	1925	$11½	11⅜	11½	+ ¼
CeCp	z40	$16¼	16¼	16¼	
CDC	1690	$10	9⅝	9⅝	— ⅛
CDC pr B	360	$122	120	121½	—1½
Can Malt A	225	$30¼	30¼	30¼	
C Nor West	34500	$16½	16⅛	16⅛	
C Packrs	z50	$29⅞	29⅞	29⅞	
Can Perm	4014	$19¼	18½	19¼	+ ⅜
C Perm 6¾	500	$22⅞	22¾	22⅞	+ ⅛
C Safway p	z12	$85	85	85	
CS Pete	36610	$10⅞	10¼	10⅜	— ⅛
Can Trust	1700	$22¼	22	22¼	+ ⅜
C Trust 7¼	1000	$18¼	18	18¼	
C Tung	866	$20½	20½	20½	
C Cables y A	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
C Cablew	423	181	180	181	+ 9
Cdn Cel	900	$8¼	7¾	8¼	+ ¼
CC Man A	2000	$23	23	23	— ½
C Formost	1500	$6½	6½	6½	
C Homestd	8950	$24¼	24	24	— ¼
CIBk Com	11990	$25	24½	24½	+ ½
CIL	2000	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
C Lencour	2500	25	25	25	
C Marconi	948	$15¼	14¾	15¼	+ ½
C Merrill	2160	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅛
C Nat R	24100	$8	7¾	7⅞	— ⅛
C Ocdental	18500	$14¾	14⅜	14½	
C Ocdntl p	100	$25¾	25¾	25¾	—1¼
CP Inve	9652	$35½	34¾	34⅞	+ ⅜
CP Ltd	35919	$37¼	36⅜	36⅜	— ¼
CPL A p	200	$9⅜	9⅜	9⅜	
CReserve	9800	$21½	21	21	— ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
DataGen	11 890	54⅞	53⅝	54⅛	+1⅛
Data Ter	15 247	45½	44¾	45⅛	+ ¼
Deere	7 1440	37⅞	37½	37⅝	
Den Mf	7 29	19½	19⅜	19⅜	+ ⅜
Dexter	8 439	21¼	21	21	— ⅜
Digital E	16 1051	69⅛	67⅞	68⅛	—1⅛
Disney	11 656	39¼	38⅞	39⅜	+ ⅜
Dr Peppr	10 545	12⅛	11¾	11⅞	
Dome	119	41¼	39¾	41¼	+1⅜
Dorsey	4 48	14⅛	13¾	13¾	— ¼
Dow Ch	8 2406	32¼	31⅝	31¾	— ⅛
du Pont	6 1315	40⅝	39½	39⅝	—1
E G G	14 110	u42¾	42⅛	42⅛	+ ⅛
Eas Kod	8 x1843	49⅝	48½	48⅝	— ¾
Eaton	5 173	28	27¼	27¾	+ ⅛
E I P NG	7 494	21½	21	21	— ½
El Me Mg	24 105	3¼	3⅛	3⅛	
Esmark	7 31	29	28⅛	28⅛	— ⅜
Ethyl	5 55	25	24⅞	24⅞	— ⅛
Ex Celo	7 46	35	34¾	34¾	— ¼
Exxon	7 4449	57⅛	56¼	56⅞	— ⅜
FMC Cp	5 345	24⅜	24	24¼	+ ⅛
Fairch	6 190	38	37¾	37¾	
Fireston	1688	8¾	8⅛	8⅛	— ⅛
Fisher Sc	7 63	19¾	19⅛	19⅜	— ⅛
Fluor Cp	14 395	54½	53⅛	53⅛	—1⅜
Ford	2 3302	30¾	30¼	30½	— ⅛
Foxbro	9 29	39¼	39	39⅛	+ ⅜
Fruehf	4 141	27⅛	26½	26⅝	
Gn Dyn	8 495	54⅛	52¾	53	— ⅞
Gen Elec	8 3021	47¾	46⅞	47	— ⅝
Gn Food	6 210	33¾	32⅝	33½	+ ½
Gn Inst	9 x964	44	43	43⅜	+1⅜
Gen Mills	9 292	25⅜	24¾	25⅜	+ ¼
Gn Mot	4 2062	52⅞	52	52⅛	— ⅜
Gn Prod	4 60	14⅞	14¼	14¼	— ⅜
G Tel El	7 1699	27⅜	27	27⅜	+ ½
Gn Tire	5 348	20	19⅜	20	+ ¾
Ga Pac	8 1083	25⅜	24⅞	25⅜	+ ½
Gillette	7 664	25⅝	25⅛	25½	+ ¼
Goodrch	4 179	20⅜	19⅞	20⅛	+ ⅛
Goodyr	5 925	12⅝	12⅜	12⅜	— ⅛
Gould	8 206	24¾	24¼	24¼	— ⅛
G f AP	194	7⅞	7¾	7⅞	
Gulf Oil	6 2321	36⅝	36	36⅛	— ½
Halbrtn	12 472	80⅞	79⅜	79¾	— ⅞
Hart SM	5 29	11¾	11¾	11¾	
Hecla	8 761	20¼	18⅜	20	+1½
Heinz H J	6 299	38¼	37⅝	37¾	— ⅛
Heublin	8 511	28⅞	27⅝	27⅞	— ⅜
Hew Pck	17 6071	62⅞	55¼	56	—6⅞
High Vlt	11 49	9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Hobart	7 44	17⅛	17	17⅛	
Hldy In	10 1417	17¼	16¾	16⅞	
Homestk	8 181	35½	34¼	35	+ ¾
Honywl	7 682	80⅛	78¼	78½	—1⅝
Househ F	5 438	19⅜	18¾	19⅛	+ ½
Hwd Jn	13 618	20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅛
Hud Baye	21	18½	18	18⅜	
Hunt Ch	8 52	11¾	11¼	11¼	
IC Ind	5 89	24⅞	24⅛	24⅞	+ ⅛
INA Cp	5 153	46⅞	46⅛	46⅞	+1
IU Int	63 842	13⅞	13⅜	13⅜	+ ⅛
INCO	22 106	18⅞	18¾	18¾	
Inger R	7 335	50⅛	49½	49¾	— ⅛
Intrlk In	4 x10	23⅜	23¾	23⅜	+ ⅜
IBM	12 6784	65¼	64¼	64½	— ⅛
In Fla F	12 464	20½	19⅞	20¼	— ⅛
Int Har	4 260	37⅜	37	37	
Int Pap	4 891	37½	37⅛	37⅛	+ ¼
Int TT	9 1715	26⅜	25⅝	26	— ⅜
Ipco Cp	18 43	5¾	5¾	5⅜	— ⅛
Itek C	15 1283	28⅜	27½	27½	
Jhn Man	5 192	24½	24	24	— ⅜
Joy Mfg	8 706	32⅛	31½	31¾	
K Mart	8 1807	24¼	23⅜	24⅛	+ ¼
Kellogg	9 170	19⅜	19	19⅜	+ ⅛
Kenecot	10 411	26⅛	25⅞	26	— ¼
Kerr M	10 574	63⅜	63	63	— ⅜
Kraftco	6 488	46	45½	45⅝	+ ⅜
Kroehir	71	8½	8	8	— ¾
Lear S	5 112	21⅜	20⅞	20⅞	— ⅜
Lee End	11 20	22½	22¼	22½	— ⅛
Litton	8 2015	38⅜	37½	37½	— ½
Lockhd	13 771	29	27⅞	28¼	
Loews	4 60	61¼	60¾	60¾	— ¼
Lubrizol	13 89	55¾	54¾	55¼	— ⅜
Lucky St	8 242	16	15¾	16	+ ⅛

ÉCHOS BOURSIERS

Bombardier: légère baisse des profits

Au cours du troisième trimestre de 1979, les ventes nettes consolidées et le bénéfice net consolidé de Bombardier se sont chiffrés respectivement à $110,654,000 et $2,408,000 comparativement à $116,508,000 et $3,895,000 pour la même période l'an dernier.

Au total, pour les neuf mois terminés le 31 octobre 1979, les ventes nettes consolidées se sont chiffrées à $264,187,000 comparativement à $254,282,000 pour la même période en 1978. Le bénéfice net s'élève à $7,498,000, soit $1.93 par action, comparativement à $6,098,000, soit $1.57 par action, pour la même période en 1978.

Commentant ces résultats, M. Laurent Beaudoin, président du Conseil et chef de la direction, a fait observer que le ralentissement dans la progression des ventes et de la rentabilité est directement attribuable à la grève qui se poursuit depuis le 18 mai dernier aux Divisions des produits ferroviaires et diesel et des produits thermiques, toutes les autres Divisions de la Compagnie ayant connu une bonne performance.

À la Bourse, les actions de Bombardier s'échangent autour de $10.63.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Fed T w	2500	20	20	20	—37
Fidelity Tr	600	490	485	490	
Fidelity Trp	100	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Finning T	z25	$33¾	33¾	33¾	
Firan Gndl	900	55	55	55	
F Calgary	27990	272	265	265	— 2
F City F wt	700	405	405	405	+30
F Cty Tr A	200	$10¼	10¼	10¼	
F Cty Tr B	400	$8	8	8	+ ½
F Cty Tr C	450	$7¾	7⅜	7⅜	+ ⅛
F Mar	1900	150	142	150	+12
Ford Cnda	1075	52	52	52	
Francana	5540	$12⅜	12	12⅜	+ ⅛
Fraser	113	$14¼	14¼	14¼	
G M Res	1876	$6	5⅝	5⅞	+ ¼
Galveston	7000	300	285	299	+19
G Distrb A	100	$7	7	7	
G M C	126	$61½	61½	61½	— ¼
Genstar L	15675	$26¾	26	26	+ ⅜
Gesco Dis	z5	280	280	280	
Giant Yk	z25	$11⅝	11⅜	11⅜	
Gibraltar	11600	$8¾	8½	8⅝	+ ⅛
Glbe Rity p	1100	$23¼	23½	23¾	+ ¼
Goldale A	200	$5	5	5	
Goldund M	16700	310	295	305	
Goodyear	100	$18½	18½	18½	
Goodyearp	z96	$33	33	33	
Graft G	z60	$13⅞	13⅞	13⅞	
Graft G A	520	$14	13¾	13¾	
Graft G p	z30	$31⅛	31⅛	31⅛	
Granduc	3800	210	200	200	—10
G L Forest	2200	$43	42	43	+ 1
Gt West S	1900	320	310	320	+ 5
G Goose 9¾	100	$10	10	10	
Greyhnd C	100	225	225	225	
Greyhnd	100	$24⅛	24⅛	24⅛	
Guard Cap	200	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Gulf Can	32380	$106½	102½	103½	— 2
Gulfstrem	22510	395	370	370	—10
H C I Hldg	1300	$15½	15½	15½	
Halifax D	900	315	315	315	
H Group A	1600	430	420	430	+10
Hard Crp A	4950	270	255	255	+ 5
Hard Crp C	4200	235	235	235	— 5
Harlequin	42435	$20½	19	20⅛	+1⅛
Harris A	500	465	465	465	—20
Harris B	250	395	395	395	— 5
Hatleigh A	780	5⅝	5⅜	5⅜	
Hatleigh B	720	6	6	6	+ ⅛
Hawker	4825	16	16	16	— ¼
Hayes D	242	$8¾	8¾	8¾	
Hedway A	200	475	475	475	
Highfield	z30	275	275	275	
Holinger A	1725	$44¼	44¼	44¼	
Home A	12813	$94⅜	93½	94⅜	+1⅛
Home B	8285	$94	93	94	+ 1
H Bramor	1301	$5⅛	5⅛	5⅛	
H Bay Mng	8475	$21¼	20¾	21⅛	— ⅛
H Bay Co	5679	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅛
HBC pr	1345	$21¼	21¼	21¼	— ¼
HB Oil Gas	8450	$101½	95½	95½	—3½
Husky Oil	23650	$77½	76	76	— ½
Husky B pr	240	$37¾	37¾	37¾	
Husky Ew	z20	$55⅞	55⅞	55⅞	
Hydra Ex	5500	50	47	50	+ 2
IAC	49343	$11	10½	10½	— ½
IU Intl	107315	$16⅜	15⅝	16⅛	+ ½
Imasco	5156	$42½	42	42½	+ ½
Imp Oil A	80523	$46¼	45⅜	45⅝	— ⅜
Imp Oil B	z70	$46¼	46¼	46¼	
Inco	49931	$22¼	22	22	
Inco 7.85	600	$23	22¾	23	
Indal	4800	$11⅞	11¾	11⅞	+ ¼
Inglis	z25	$12½	12½	12½	
Inland Gas	z30	$12⅞	12⅞	12⅞	
Inland G p	z50	$10⅞	10⅞	10⅞	
Inlnd G 10p	200	$27	27	27	+ ¾
Inter-City	7100	$20	19½	19½	
Inter C A p	100	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Inter C B w	1400	$16¾	16	16¾	+1¼
Int Div	2000	325	325	325	
Intrmetco	600	$13½	13½	13½	
IBM	1245	$75	74¾	75	+ 3
Int Mogul	z25	$6⅛	6	6⅛	
I Mogul A	100	$13	13	13	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ipsco	354	$19½	19½	19½	+ ½
Inv Group	z60	$15	15	15	
Iron Bay T	600	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Irwin Toy	1500	335	325	335	+ 5
Island Tel	236	$15½	15½	15½	+ ⅛
Ivaco	2850	$16	15¾	15⅞	+ ⅞
J Q Res	2000	112	112	112	— 1
Jannock	7400	$10¼	10½	10¾	+ ⅜
Jannock 8	909	$13¾	13¾	13¾	+ ½
Jannock w	3300	$5¼	5¼	5¼	
Jorex Ltd	8000	38	38	38	
Joutel	26600	122	118	120	+ 8
Kaiser Re	42835	$31	29⅜	30⅝	+1⅛
Kam Kotia	9350	$5½	5¼	5¼	— ¼
Kaps Tran	25100	114	106	106	— 2
Keeprite	125	$13½	13½	13½	— ¼
Kelly D A	100	$7¾	7¾	7¾	
Kelsey H	200	$22½	22½	22½	
Kerr Add	21385	$12¾	12¼	12½	+ ¼
K Anacon	7000	52	51	52	+ 5
Labatt A	7002	$22¾	22⅜	22½	+ ⅛
Lacana	6560	$6⅞	6¾	6⅞	
Lacanaw	1100	430	410	410	— 5
Laidlaw A	1850	$7⅜	7	7⅜	+ ⅜
Laidlaw B	2100	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅜
Ldl 9¾	383	$10½	10½	10½	
Laidlaw F	1443	$7½	7⅜	7½	+ ¼
L Ont Cem	2100	$5	495	5	+ 5
Lasitr Km	13675	260	220	241	+16
Laurasia	16463	62	59	59	— 3
Lau Finp	272	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅜
Lava Cap	12250	360	330	360	+35
Leigh Inst	400	$8½	8¼	8¼	— ⅛
Liberian	600	$6¾	6¾	6¾	— ¼
L L Lac	4000	495	490	495	— 5
Lob Co A	100	380	380	380	+ 5
Lob Copr	500	$26⅜	26½	26⅜	+ ⅜
Lob Ltd Ap	150	$16	16	16	
Lob Ltd Bp	740	$16¾	16⅜	16⅜	
Lochiel	19400	450	430	430	+10
Lytton M	2000	36	36	36	
M D S Helth	300	$10	9⅞	10	
M I C C 8⅜	500	$22½	22¼	22¼	
Micc 8p	550	$24	24	24	
M T S Inter	z100	75	75	75	
Maclarn B	310	$22½	21¾	22½	+ ¼
Mclan H A	500	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
M B Ltd	9509	$22⅞	22½	22⅝	+ ⅛
Madeline	2300	155	152	155	
Madsen	2100	140	140	140	
Magna A	200	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Magna B	340	$13	13	13	
Magnason	3376	230	200	230	+30
Magnetcs	3000	140	140	140	+ 4
Maistc Wil	38200	415	390	415	+30
Man Bar	9510	70	70	70	
M L f Gard	z13	$28½	28	28	
Maritime	947	$22¾	22½	22⅝	+ ⅛
Mar T 860	280	$9¾	9¾	9¾	+ ½
Mar T 940	384	$10⅞	10½	10½	— ⅜
Mark Spnc	37700	$8	7½	8	+ ⅜
Mass Fer	18272	$11¼	10⅞	11	
Mas F A	2675	$20¾	19½	20	+ ½
Mas F B	1100	$20¾	20	20¾	+ 1
Mc Adam	3000	32	31	32	+ 1
Mc Intyre	1750	$58½	56	56	—2½
McLaghln	800	$8¾	8	8	— ⅛
McLghl 9 p	100	$19	19	19	
McLghl 10p	100	$13⅛	13⅛	13⅛	
Melcor	800	$14½	13¾	14½	+1½
Mentor	1510	345	325	345	
Mercantil	5731	$14¾	14	14½	+ ⅜
Merland E	37770	$20½	19¾	19⅞	— ⅛
Mex L P pr	100	450	450	450	+70
Midcon	z77	215	215	215	
Minri Res	32584	275	265	275	+10
Mitel Corp	6900	$14½	14	14	— ⅜
Moffat A	1212	$13¼	13	13	— ⅛
Molson A	4282	$23¾	23¼	23¾	+ ¼
Molson B	250	$22½	22½	22½	
Moneta P	z100	88	88	88	
Mtl Trust	1100	$18½	18	18½	+1⅝
Moore	22791	$34⅜	33⅝	33¾	+ ¼
Mtn States	10550	$10¼	9⅝	9¾	
Muncpl S L	2200	$5¾	5¾	5¾	

MONTRÉAL

Hausse des cours

L'indice composé de la Bourse de Montréal a clôturé hier en hausse de 1.29 à 295.72. En tout 666,511 actions ont changé de mains et 2,519 contrats d'option ont été négociés.

Dans le secteur des valeurs bancaires, qui monte de 8.26 à 289.55, l'Impériale gagne 3-8 à $24 5-8, la Banque de Montréal 7-8 à $22 3-4, celle de Nouvelle-Ecosse 3-4 à $23 5-8, la Royale 7-8 à $38 1-4 et la Toronto Dominion Bank 1 1-8 à $22 1-2. La Banque d'épargne est stable à $18 mais la Nationale recule de 1-8 à $11 3-4.

Le secteur des pétroles recule de 7.48 à 625.23.

D'autre part, les industrielles perdent 0.15 à 312.40, tandis que les services publics gagnent 1.93 à 239.84 et les papetières 2.42 à 151.29.

Au total, les gains l'emportent sur les pertes par 77 contre 41 et 40 titres sont inchangés.

Noranda Mines gagne 3-4 à $20 3-8, Bell Canada 1-4 à $21 5-8 et Provigo 3-4 à $29 3-4.

Massey-Ferguson cède 1-8 à $10 7-8, Cadillac Fairview 1-4 à $9 1-8, Imperial Oil A 1-2 à 45 1-2, CP Ltd 3-8 à $36 3-8, Shell Canada 3-4 à $34 1-2, Aquitaine 1-8 à $41 5-8, Inco 1-8 à $22 et BP Canada 7-8 à $38 7-8.

Dans la spéculation, Quebec Explorers prend un cent à 61 cents et Dumont Nickel trois cents à 56 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	5225	$17	16⅞	16⅞	
Agnico E	500	$7	7	7	
Alta Gas T	4450	$26¾	26	26	+ ⅜
Alta GT J	200	$37	37	37	+1½
Aldona	1100	106	105

CINÉMA

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "And justice for all" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount. (937-2747) — "French post cards" 19 h 05, 21 h 05.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Bad Penny" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Joy of letting go" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 45, 21 h 40.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "L'étranger, le huitième passager" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 30. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 15 h 25, 19 h 30.

BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Caresses à domicile" 12 h 05, 15 h 00, 17 h 55, 20 h 50. "Etreintes déchaînées" 13 h 35, 16 h 30, 19 h 25, 22 h 20.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Skatetown U.S.A." 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BONAVENTURE II, "When a stranger calls" 17 h 00, 19 h 00, 20 h 00.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 20, 21 h 40. "Sang dans la rue" 20 h 00.

BROSSARD II, "Vas-y maman" 19 h 30. "Je te ferai aimer la vie" 21 h 20.

BROSSARD III, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 25. "L'étranger, le huitième passager" 21 h 25.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Je te ferai aimer la vie" 18 h 10, 21 h 35. "Vas-y maman" 19 h 50.

CHAMPLAIN II, "Le dernier secret du Poseidon" 19 h 20. "Ne tirez pas sur le dentiste" 21 h 30.

CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Couples du bois de Boulogne" 12 h 50, 16 h 10, 19 h 35. "Faut trouver le joint" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.

CHATEAU II, "Sensations hollandaises" 13 h 35, 16 h 35, 19 h 40. "Désirs" 14 h 50, 17 55, 21 h 05.

CINEMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) "L'étranger huitième passager" 21 h 20.

CINEMA MASCOUCHE II, "Le triangle des Bermudes" 19 h 15. "Je vous ferai aimer la vie" 21 h 10.

CINEMA DE MONTREAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "La cité de la violence" 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30. "Les désirs amoureux de Mélodie" 15 h 00, 18 h 45, 22 h 30.

CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "L'innocent" 19 h 15. "Répétition d'orchestre" 21 h 30.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) Cinéma d'animation. Quelques films mettant en vedette Donald Duck et Pluto. 19 h 30 et "Famille et variation" (de Mireille Dansereau. Québec 1977) et "La crue" (de Denyse Benoit. Québec 1976) 21 h 30.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) "Adolescente en fuite" 19 h 30. "L'express de minuit" 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Amityville horror" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS II, "L'empire de la passion" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

COMPLEXE DESJARDINS III, "Plaisirs fous" 12 h 05, 15 h 00, 17 h 55, 20 h 50. "Corps brulants" 13 h 35, 16 h 30, 19 h 25, 22 h 20.

COMPLEXE DESJARDINS IV, "L'arrache-coeur" 13 h 15, 15 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Strangers on a train" (de Alfred Hitchcock. 1951) 20 h 30.

COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Skatetown U.S.A." 19 h 15, 21 h 15.

COTE-DES-NEIGES II "Running" 19 h 10, 21 h 10.

CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Clair de femme" 19 h 20, 21 h 20.

DAUPHIN I, 396 Beaubien (721-6060) — "Mourir à tue-tête" 19 h 30, 21 h 30.

DAUPHIN II, "Les soeurs Brontë" 19 h 20, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) "Fish that saved Pittsburgh" 18 h 55, 21 h 10.

DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.

DORVAL III, "The stud" 19 h 00, 21 h 00.

DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "And justice for all" 18 h 55, 21 h 00.

DECARIE SQUARE II, "The seduction of Joe Tynan" 19 h 15, 21 h 15.

ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Breves vacances" 19 h 30, 21 h 30.

ELYSEE II, "La chanson de Roland" 19 h 30, 21 h 30.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Audry Rose" 19 h 15 "Silence mon amour" 21 h 20.

GREENFIELD II, "New generation" 18 h 00 "Couple en fuite" 19 h 45.

GREENFIELD III, "Le champion" 19 h 00, 21 h 10.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The other side of Julie" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00. "Heat wave" 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h 00, 22 h 15.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 20. "L'étranger, le huitième passager » 21 h 20.

KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Fish that saved Pittsburgh" 19 h 10, 21 h 10.

LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "10" 18 h 50, 21 h 00.

LA CITE II, "Clockwork orange" 18 h 20, 20 h 40.

LA CITE III, "Malizia" 19 h 10, 21 h 10.

LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 30. "L'express de minuit" 21 h 20.

LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le champion2 19 h 00, 21 h 10.

LAVAL II, "C'est ça l'amour" 18 h 00. "Une poignée de salopards" 19 h 45.

LAVAL III, "Faut trouver le joint" 18 h 10, "Guerriers de la nuit" 19 h 45.

LAVAL IV, "Chaussettes surprises" 18 h 10, "Jument vapeur" 20 h 00.

LAVAL V, "New generation" 18 h 05, "Couple en fuite" 19 h 50.

LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15. "L'étranger, le huitième passager" 21 h 10.

LAVAL-ODEON II, "Le triangle des Bermudes" 19 h 30. "Le gendarme et les extra-terrestres" 21 h 25.

L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "La nuit américaine" (de Francois Truffaut) 18 h 00 et En bas: "Chrystal voyageur" (Film basé sur la musique des Pink Floyd) dès 20 h 30 (entrée libre).

LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Fiddler on the roof" 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.

LOEW'S II, "Fish that saved Pittsburg" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

LOEW'S III, "Life of Brian" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

LOEW'S IV, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.

LOEW'S V, "Meteor" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Sang dans la rue" 18 h 20, 21 h 40. "Les désirs amoureux de Mélodie" 19 h 55.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "The stud" 19 h 20, 21 h 15.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Cyclone" 19 h 00. "Fantasme" 20 h 40.

MONTENACH II, "L'autre versant de la montagne no I" 19 h 10. "L'autre versant de la montagne no II" 21 h 00.

OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été" (de Lina Wertmuller, Italie. 1975) 19 h 15, 21 h 30.

OUIMETOSCOPE II, "Le silence" (de Ingmar Bergman, Suède. 1963) 19 h 00, 21 h 00.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Le privé de ces dames" 19 h 30. "L'empire des multinationales" et "Nicaragua: Septembre 1978" 21 h 30.

PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) "The stud" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 25.

PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Quelle chaleur" 12 h 00, 15 h 20, 18 h 45, 22 h 10. "Nuits suédoises" 13 h 10, 16 h 35, 19 h 55, "Soupir d'extase" 14 h 20, 17 h 40, 21 h 05.

PAPINEAU II, "Acte d'amour au Danemark" 12 h 05, 16 h 10, 20 h 15. "Jouir" 13 h 25, 17 h 30, 21 h 35, "Les rabatteuses" 14 h 45, 18 h 50.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (353-3110) — "Fantasme" 18 h 20, 21 h 30. "Les nuits de la violence" 19 h 50.

PARADIS II, "La balade démente" 18 h 30, 21 h 40. "Profession, garde du corps" 20 h 00.

PARADIS III, "Je vous terai aimer la vie" 18 h 30, 22 h 00. "Le triangle des Bermudes" 20 h 10.

PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Le vieux pays où Rimbaud est mort" (de Jean-Pierre Lefebvre. Québec 1977) 19 h 30. "L'amour blessé" (de Jean-Pierre Lefebvre. Québec 1975) 21 h 30.

PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Silence mon amour" 13 h 10, 17 h 10, 21 h 10. "Audry Rose" 15 h 05, 19 h 10.

PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.

PARISIEN III, "Couple en fuite" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45. "New generation" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 35.

PARISIEN IV, "Le champion" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.

PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Yanks" 18 h 30, 21 h 00.

PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Luna" 12 h 30, 15 h 10, 17 h 55, 20 h 35.

PLACE VILLE-MARIE II, "Get out your handkerchief" 13 h 20, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 10.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The other side of Julie" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Nifty lady" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.

RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Une poignée de salopards" 12 h 25, 16 h 05, 19 h 40. "C'est ça l'amour" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 30.

RIVOLI II, "Chaussettes surprises" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 15. "Jument vapeur" 15 h 30, 19 h 25.

SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Voyage au bout de l'enfer" 19 h 30.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "La balade démente" 12 h 10, 15 h 20, 18 h 30, 21 h 40. "L'homme qui défia l'organisation" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.

SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis — "Meurtre par décret" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.

SEVILLE, 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — "Just you and me" 19 h 30. "L'innocente" 21 h 30.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Fiddler on the roof" 18 h 15, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Sleeping Beauty" 19 h 50, 21 h 00.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15. "L'étranger, le huitième passager" 21 h 30.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le champion" 19 h 00, 21 h 15.

VERSAILLES II, "C'est ça l'amour" 18 h 00. "Une poignée de salopards" 19 h 40.

VERSAILLES III, "New generation" 18 h 10. "Couple en fuite" 20 h 00.

VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "La balade démente" 21 h 10. "Ces flics étranges venus d'ailleurs" 19 h 30.

VIDEOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) — Thème: Les femmes. "Les femmes dans le textile" 20 h 00. "Pis pas rien que du côté des garderies" 20 h 45.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Les désirs amoureux de Mélodie" 18 h 20, 21 h 30. "Sang dans la rue" 20 h 00.

WESTMOUNT SQUARE I, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Wife mistress" 13 h 30, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.

YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

CAFE DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Emigrés" de Slawomir Mrozek avec Jean Gascon et Guy L'Ecuyer. Mise en scène: Jean Salvy. Lun. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 30, 21 h 30.

CAFE MOLIERE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Goglu" de Jean Barbeau et "Le temps d'une pêche" de André Simard avec Réjean Wagner et Marc Proulx. Mise en scène: Réjean Wagner. Mer. à dim.: 20 h 30.

CAFE NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Bonne nuit Monsieur Gingras" écrit et interprété par Pierre Lebeau. Mise en scène: Jacques Rossi. Mer. à ven.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 22 h 00. Relâche lun. mar.

CAFE NOOSPHERE, 816 est, Ontario (524-4911) — Place aux poètes avec Janou St-Denis 21 h 00.

CENTAUR, 453 St-Francois-Xavier (288-1229) — "Spokesong" de Stewart Parker avec Michael Rudder, Barbara Duncan, Desmond Ellis, Jacqueline McLeod, Richard Peregrine, Robert Seale. Mise en scène: Don Bouzek. Mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00, mer.: 13 h 00.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — La troupe Les Gens d'en Bas présente "On est parti pour rester", 20 h 30.

LE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "On veut savoir", pièce référendaire avec Raymond Lévesque, 20 h 30.

LE FUNAMBULE, 3817 St-Denis (844-6271) — Alain Bergeron, 20 h 30, 22 h 30 (musique populaire).

L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Paul Baker, ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Entrée libre.

LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Sonny Greenwich, guitariste, tous les soirs 20 h 00.

NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL, Atelier continue, 1200 est, Laurier — "Treize tableaux", mar. à sam.: 21 h 00. Inf.: 272-2655.

PIANO NOBILE, Place des Arts — Concerts-midi: "Mahler et l'Ecole de Vienne", Roland Richard, baryton; Denise Massé, pianiste; Lucette Tremblay, soprano; Berthe Grinhauz, pianiste.

PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Algol: l'oeil du diable": Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00 (en français). Mar. jeu.: 14 h 15, 20 h 15. Mer.: 12 h 15, 20 h 15. Ven.: 12 h 15. Sam.: 13 h 00, 15 h 30. Dim.: 14 h 15. (en anglais).

SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Concerts à 20 h 30. David Nelson, violon et Eugène Plawutsky, piano. Oeuvres de Ives, Brahms, Webern, Stravinsky.

SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM: Franz-Paul Decker, chef invité; Bella Davidovich, pianiste, 20 h 30. Programme: Symphonie Ode (Coulthard). Concerto pour piano no. 2 (Tchaikovsky), Symphonie no. 5 (Beethoven).

THEATRE DE L'ILE, 1 Wellington, Hull (771-6669) — "Le ciel de lit" de Jean de Hartog avec Lisette St-Gelais et Jean-Louis Fujs. Mer. à ven.: 20 h 30, Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30.

THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Un petit bateau deviendra grand" et "Un cercueil à la dérive", fables de Marc Drouin, interprétées par Chantal Beaupré, Marc Drouin, Marcel Leboeuf, Raymond Legault et Emmanuelle Rolland. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun.

THEATRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Du vent dans les branches de Sassafras" de René de Obaldia, avec Gilles Pelletier, Gisèle Schmidt, Claude Préfontaine. Mise en scène: Yvan Canuel. 14 h 00.

THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — Le Théâtre de l'Organisation O présente "Blanche", texte et mise en scène de Sylvie Prégent, avec Denis Brassard, Jacques Couture, Johanne Fontaine et France Labrie.

THEATRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "Célébrations", collage de textes de femmes avec Louise Laplante, Léo Munger et Pol Pelletier. Du mer. au dim.: 21 h 00. Relâche lun. mar.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "L'Hippocanthrope" de France Vézina avec Marc Béland, Danielle Proulx, Patricia Nolin et Lionel Villeneuve. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lun.

THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Le Jugement dernier" de Jean Daigle avec Jacques Godin, Guy Nadon, Amulette Garneau. Mise en scène: Louis-Georges Carrier. Sem.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. lun.

THEATRE LE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar — "La duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gai. Ven. sam.: 23 h 00. Lun. mar.: 21 h 00. Dim.: 15 h 30. Rés.: (844-7277).

THEATRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Monsieur Amilcar" d'Yves Jamiaque avec Francois Cartier, Yvette Brind'amour, Gaetan Labrèche, Lenie Scoffie, Francois Trottier et Diane Lavallée. Mise en scène: Danièle J. Suissa. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.

THEATRE DES VOYAGEMENTS, 5145 Saint-Laurent (274-7985) — "Broue" avec Marc Messier et Marcel Gauthier. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Relâche dim. lun.

UQAM, Pavillon des Arts 4, 200 ouest, Sherbrooke — Le Théâtre de la Grande Réplique présente "Il est terrible le vent qui soulève la tempête", montage et mise en scène de Pascal Desgranges. 20 h 30. Relâche dim. lun. mar. Inf.: 282-7958.

UQAM, Salle Marie-Gérin-Lajoie, 1455 St-Denis — Le Bread and Puppet présente "La cantate des Lavendières", 20 h 30. Pavillon Judith-Jasmin — "On est déjà demain" comédie dramatique d'Anna Charest avec Michel Viel, Mario Rodrigue et Anna Charest, mer. jeu.: 20 h 30.

UNIVERSITE DE MONTREAL, Faculté de Musique, 2375 Chemin de la Côte Ste-Catherine (343-6479) — Atelier de Musique Baroque, dir.: Réjean Poirier, 20 h 30. Oeuvres de Couperin, Haendel, Telemann, Loeillet.

GRAND THEATRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Ciné-Mundo présente "Les médecins maudits" de Bernadac, 20 h 30.

GRAND THEATRE, Salle Octave-Crémazie — "Le jardin des ombres" de Michel Cristofer à 20 h 30. Pour enfants: Le Théâtre du Gros Mécano dans "Les lions de sable" de Maurice Yendt, mar. mer. jeu.: 9 h 30, 13 h 45. Relâche dim. lun. Au salon: "Surprise, surprise" de Michel Tremblay, 12 h 10.

AU CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opera — Yvon Deschamps, 20 h 30.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Studio — "Les Femmes savantes" de Molière, 20 h 00. Relâche dim.

Marchez régulièrement pour marcher longtemps.

PARTICIPACTION

Marchez. Dès aujourd'hui

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AIDES DOMESTIQUES

REQUIS, gouvernante âgée de 35 à 45 ans. Appartement meublé offert, bon salaire et références requises. 253-2545. 30-11-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

Ensemble salle à manger, début du siècle. Ensemble de salon, impeccable. Piano CHICKERING. Autres articles intéressants. Rue Sherbrooke Ouest. 271-9034, 482-4956. 3-12-79

CHAMBRE A COUCHER style Louis XVI, à vendre, bon état, prix à discuter. Après 6 heures: 739-8167. 3-12-79

TAPIS CHINOIS style Aubusson, 11 x 17, tables rondes, accessoires de foyer et lampes, chambre avec tête de lit 78 pouces, chambre d'adolescent. Plusieurs autres articles, 738-0644 de 10 à 6 hres. V.M.R. 1-12-79

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) - bibelots - bronze - tableaux - petits meubles - gravures - par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

DECAPAGE, RESTAURATION de tous genres. Boiseries, portes, fenêtres, meubles. Teinture et finition. Traitement du bois en général. Travail à domicile seulement. Estimation gratuite. 737-3470. 3-12-79

3 JOURS DE VENTE, Collection privé antique, 30 nov. au 2 déc., meubles, tapisseries, balances, casseroles en cuivre, chandeliers, coffres, coiffeuses, fauteuils et armes antiques. A Ste-Julie 649-3763. 29-11-79

ANTIQUITÉS

ENCAN D'ANTIQUITÉS À L'INTÉRIEUR

SAMEDI, le 8 décembre, 13 heures

Ensemble de salle à dîner, 9 morceaux, 1 commode, 1 ensemble de chambre à coucher, 3 morceaux, 1 phonographe, 1 vanité, dessus marbre, 1 causeuse victorienne avec motifs vieux rose, 1 ensemble de salon 3 morceaux, style Empire, 1 buffet Jacobin, 1 violon, 1 ensemble de salon 3 morceaux, style Louis XV, 1 horloge grand-père, caramel glass, milt glass.

Vaste assortiment de vaisselle, magnifique armoire en pin, nombreuses chaises press back, huche à pain, cruches, 1 rouet, tables en pin, 1 glacière, lits de fer, coffres en pin, berceaux, bureaux, poêle box stove, poêle à bois Bélanger avec céramique, **et de nombreux autres items.**

VISITES: JEUDI, VENDREDI, 6 et 7 décembre, de 9 hrs s à 18 hres.

Christian Richer
Encanteur Licencié
18, Boulevard Labelle, Prévost
224-5346.

6-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES (secteur), grand 3½, (pièces fermées), équipé, redécoré, balcon. Occupation immédiate, $215., 739-2913. 1-12-79

ATTRAYANT, 2780 Kent, 3½, grande chambre, balcon, ascenseur, intercom. Tout équipé. Propre. Loyer réduit, 1er janvier. Sous-location. 738-4593, 731-2189, 739-5365. 4-12-79

WESTMOUNT, luxueux 6½, 7½, avec foyer naturel. Cuisinière-réfrigérateur. Face au parc, tennis et piscine de Westmount. Libre 1er décembre. 933-9441. 3-12-79

APPARTEMENTS À VENDRE

NOEL AU SOLEIL, chez vous à Freeport. Pourquoi pas? Grand appartement en copropriété, 2 chambres, 2 SDB, patio, piscine. Proche toutes commodités. EXCL. Dominique Dubois, 656-7770, 632-4255. TRUST NATIONAL, Courtier. 29-11-79

ARTICLES À VENDRE

COLLECTION DE DISQUES à vendre: Errato, D.G., Harmonia Mundi, etc... $6.50/l'unité. Au 1032 Laurier Ouest. Vendredi, de 18 à 21 hrs et samedi, de 10 à 19 hrs. 1-12-79

AUTOS À VENDRE

JAGUAR XJ12, 1976, en parfaite condition, 50,000 milles, $7,800.00. Particulier, 1-432-1685. 3-12-79

CHALETS À LOUER

MONT ORFORD, lac à la Truite près pentes de ski, grand chalet suisse, 7 pièces, foyer, fenêtres à carreaux, toit cathédrale. Saison déc. à mai $2,000. Tél.: 1-819-843-5246, Mtl. 484-6737. 3-12-79

VAL MORIN, 4 chambres, très beau. Près des sports d'hiver. Références. $2,000.00. 334-5413 ou 471-0254. 3-12-79

DOMAINE STE-AGATHE: Vacance-repos, luxueux Bavarois, cheminée pierre, meublés Thibault. Saison, semaine ski, (7 jours, 5 jours, week-end). Dépliants, 256-6825. (819) 826-5836. 29-11-79

COMMERCES À VENDRE

BRASSERIE — Très bien située, disponible avec bâtisse. Revenu $540,000. et $37,000. pour la bâtisse. André Simard, 661-9030, 663-8448. MONTRÉAL TRUST, Courtier. 29-11-79

CONDOMINIUM

ST-LAURENT, 750 Montpellier, Condominium, 4½ pièces, 2 chambres. Faut voir! MLS. Lise Plourde 656-9000 et 653-3931. MONTREAL TRUST, Courtier. 29-11-79

DEMANDES D'EMPLOI

RÉVISEUR-CORRECTEUR disponible immédiatement. Temps plein, partiel ou à la pige; expérience journaux et périodiques. Pauline Dugal; 670-0107. 29-11-79

EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE DES PUBLICATIONS: rédaction et révision. Prendrais emploi temporaire ou travail à la pige. 725-7418. 30-11-79

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 17-12-79

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

DIVERS

A BAS PRIX, entreposage: Autos, bateaux, camions, meubles, motos, roulottes. 937-9491. J.N.O.

ANCIEN CLUB DE NUIT, à louer, pouvant servir de club de nuit, discothèque, salle de spectacle, théâtre ou autre. Capacité, salle principale 71 x 50. Vestiaire, loges, bar, scène. Ontario près Papineau. Location immédiate. 844-3324 (jour). 5-12-79

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest, EBENISTE ET POLISSEUR, restauration de meubles antiques et d'époque. Décapage, refinition de tous genres. Travail soigné et personnalisé. 656-5918. 19-12-79

ENTRETIENS-REPARATIONS

LAVAL, RÉNOVATION DE BAINS. Prix spécial pour repeindre votre bain. Estimation gratuite. 627-5534. 1-12-79

LES ENTREPRISES C.R.C.: rénovation, décoration, planification de cuisine, salle de jeu, rallonge, etc... Estimation gratuite. Heures de bureau: 9 à 5 hrs p.m. 471-5664. 6-12-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

A BAS PRIX, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463, 845-0113. Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE

BON PLACEMENT. Terre à bois, 98 arpents, très bien située sur route asphaltée à l'est d'Acton Vale. Gros bois. 1 heure de Montréal. $28,000.00. Immeubles SOLIMAN, Courtier. 649-3763. 29-11-79

GARDERIE

CHERCHONS gardienne pour 2 enfants, âgées de 3 ans et de 3 mois. Lundi au vendredi de 8 à 18 heures. Légers travaux ménagers. N.D.G., parents professionnels. Doit avoir des références + expérience pertinente. 488-4252. 29-11-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO CURRIER, d'appartement, brun, 1 an, bon prix, $1,300.00. 861-2485 (jour), 463-1371 (soir). 30-11-79

LOGEMENTS À LOUER

RUE ST-DENIS, près métro Jean-Talon, 4 pièces, 2 doubles, tout à l'électricité. 271-9621. 29-11-79

A sous-louer, grand 4½ près Université, libre immédiatement. 735-4950. 30-11-79

GRANDE pièce meublée avec goût, située dans quartier résidentiel sélect, à 10 minutes de l'Université de Montréal. Cuisine légère, réfrigérateur, salle de bain, entrée, thermostat et téléphone privés. Idéal pour personne résidant occasionnellement à Montréal. Bureau: 722-4655 local 65. Privé: 738-9020. 17-12-79

LAJEUNESSE 7600, 1½, 3½, meublés ou non, taxes payées, cuisinière, réfrigérateur fournis. Libre immédiatement. 276-1105. 1-12-79

12247 RANGER, coin Gouin. CARTIERVILLE. Chauffé, meublé ou non, très propre. 1½, 2½, 3½, 4½. Loyers variables. $125. à $175. Jour seulement. 663-8860. 3 mois gratuits. J.N.O.

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

POUR HIVER, Roxton Pond, région de Granby, idéal pour groupe, 10 pièces dont 6 chambres, 2 salles de bain, foyer, vue panoramique, complètement privé. Terre 150 acres, activités plein air, érablière. Saison 15 nov. au 15 avril $2,800. Jour: 870-4341 — Soir: 464-2756. 29-11-79

OFFRES D'EMPLOIS

PROFESSEUR DE LANGUES SECONDES

Anglais et français, à temps plein, avec expérience, pour école de langue.
Appeler après 7 hres P.M.
1-245-3524

29-11-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 13% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère 13%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RAWDON, maison style ranch, 5½ avec terrain de 500 pieds x 2,000 pieds. Remise de 16 pi. x 22 pi. Abri d'auto. Offre raisonnable acceptée. 1-834-3894. 30-11-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

STE-JULIE - Cottage canadien pierre, const. 77, impeccable, 2 foyers, superbes boiseries, sous-sol fini cèdre et pin noueux, garage, immense terrain magnifiquement paysagé, remise cèdre 12 x 18. **Françoise Soucy, 463-3731 - 651-4351.**

ROSEMONT, 6243 Pie IX, financement première hypothèque avec propriétaire-vendeur. Cottage détaché en pierres et briques, 9 pièces spacieuses. Garage. Terrain 100 x 202. MLS. **Huguette Guerette, 354-0360, 376-6715.**

29-11-79

COURTIER

Montréal Trust

ST-BRUNO

La campagne en ville. 6 grandes pièces - 3 chambres à coucher - 2 salles de bain - foyer double - terrain 20,000 p.c. Garage double, bachelor au dessus.

YOLANDE BROUILLARD

Vers un regroupement Polygram-London?

par Nathalie Petrowski

La multinationale Polygram, née de la fusion des groupes européens Deutsch Grammophone et Phillips, serait sur le point d'acquérir la compagnie Decca, une multinationale britannique qui contrôle au Canada la maison de disques London. Si la fusion des deux groupes était menée à terme à l'échelon international, il est fort probable que les deux filiales canadiennes, Polygram Canada et London Canada serait également regrouper en une seule compagnie.

Un article paru récemment dans le magazine Billboard, la bible de l'industrie du disque américain, annonçait que la transaction finale devait se faire pour le premier janvier 1980. Les deux multinationales en seraient déjà venu à une entente de principe et il ne resterait plus qu'à régler quelques derniers détails. Toujours selon Billboard, Decca, présidé par un octogénaire du nom de Sir Edwards, aurait encaissé l'année dernière seulement, des déficits de l'ordre de 3.4 millions et serait depuis plusieurs années, incapable de remonter la pente et de se resaisir. Polygram, qui de son côté, figure avec CBS et WEA parmi les trois plus puissantes multinationales du disque au monde, aurait été intéressée par Decca à cause d'un catalogue particulièrement solide, comprenant un répertoire classique important ainsi que dix-neuf microsillons des Rollins Stones. La situation précaire de Decca coïncide tristement avec les problèmes d'EMI, la seule autre multinationale du disque britannique qui serait sur le point de se faire achetée par Thorn Electrical Industries.

Selon Alice Koury, vice-présidente des disques London à Montréal, la vente de Decca à Polygram ne devrait pas affecter la filiale de Montréal. Aucune coupure de personnel, aucune fermeture de bureaux n'a encore été prévue. D'autres sources affirment le contraire et disent que la vente de Decca devrait entraîner sinon un condédiement massif, du moins le congédiement des cadres ainsi que la fermeture du poste de comptabilité et du bureau des ventes.

Solidement installée au Québec depuis 1967, avec son propre plan de pressage, la compagnie London a connu au début des années 70 avec l'équipe d'Yvan Dufresne et de Gilbert Morin, des heures de gloire. Les recettes fort alléchantes d'André Gagnon et de Claude Valade ainsi que le rapatriement des vedettes françaises comme Nicole Croisille, Dalida et Alain Barrière devaient assurer le succès financier de l'entreprise. Même au cours des dernières années, les quelques jeunes artistes québécois, le Groupe Garolou qui a vendu au-delà de 50,000 copies de son dernier microsillon, Plume, Claude Dubois qui a vendu plus de 100,000 copies du 45 tours *Le blues du businessman* sur étiquette Pingouin, ainsi que les ententes récentes avec le groupe Corbeau (un groupe que toutes les compagnies, y compris Polygram, s'arrachaient) et Claude Péloquin, assurent encore le sain roulement de l'entreprise.

London qui reste une compagnie modeste, conservatrice et bien respectée dans le milieu, a finalement plus fait ses preuves au Québec que Polygram, une entreprise plus grosse et plus corporative, qui privilégiant le produit étranger et surtout le produit disco, a peu encouragé le produit québécois. Selon plusieurs gens du milieu, la fusion du Polygram-London se fera au détriment de London qui en plus de perdre son plan de pressage, une grande partie de son personnel, perdra surtout son esprit. Certains prédisent même à la maison London un sort similaire à la maison de disques Barclay lorsqu'elle fut intégrée il y a quelques années à Polydor et qu'elle dut subir le parachutage d'un cadre européen.

L'industrie du disque québécois semble traverser une période de grands chambardements. On apprenait ainsi récemment que Pierre Dubord, l'homme qui découvrit Beau Dommage, directeur artistique de la maison Capitol, quittait cette dernière, après 19 ans de service pour se joindre aux rangs de CBS. Bill Rotary, gérant des ventes à Capitol quittait également la compagnie quelques mois avant Dubord, pour lui aussi s'associer à l'équipe CBS. Pierre Dubord comble le poste de directeur artistique laissé vacant par Paul-Dupont Hébert qui lui projette de fonder sa propre compagnie de disque avec Guy Latraverse, tandis que Bill Rotary devient gérant général de CBS-Montréal et remplace Paul Gallant qui lui se retrouve chez Trans-Canada.

Le prix de *La Presse* est attribué à Gilles Marcotte et à son équipe

par Jean Royer

Le prix littéraire de *La Presse* a été attribué cette année à M. Gilles Marcotte et à son équipe qui a réalisé *L'Anthologie de la littérature québécoise*. L'ouvrage, dont les trois premiers tomes ont paru aux étidions La Presse, a mis à contribution, sous la direction de Gilles Marcotte, les critiques Léopold LeBlanc, René Dionne, François Hébert et Gabrielle Poulin.

C'est au cours d'un déjeûner comme les aime l'éditeur de *La Presse*, M. Roger Lemelin, c'est-à-dire dans une ambiance familiale ou familière, que le prix a été attribué en présence de personnalités littéraires et d'un représentant du gouvernement québécois, le député Gérald Godin. L'événement a aussi profité de la présence de Mme Antonine Maillet dont le roman *Pélagie - la - Charrette*, publié ici chez leméac, vient de remporter le prix Goncourt.

D'ailleurs, M. Roger Lemelin est membre de l'Académie Goncourt, mais sans droit de vote. Justement, M. Lemelin, en présentant le jury du prix *La Presse*, a annoncé qu'il se retirait dorénavant lui-même de ce jury. M. Lemelin y a donc nommé trois membres « qui ont joué un rôle dans ma vie », a-t-il expliqué aux convives présents au Ritz, hier.

Ce jury est composé de M. Maurice Lebel, professeur émérite à l'Université Laval de Québec, de M. Jacques Bouchard, publicitaire et président de BCP, de M. Guy Roberge, ex-président de l'ONF et aujourd'hui vice-président de la Commission canadienne des Transports. Chacun des membres du jury a tenu à affirmer ses allégeances littéraires. M. Lebel a rappelé qu'il avait été initié à la littérature dès 1929 par Mgr Camille Roy. Et M. Bouchard a voulu dire que les publicitaires restent « foncièrement des poètes »!

Gilles Marcotte

Le responsable de l'équipe de l'anthologie, M. Gilles Marcotte, s'est dit étonné du prix accordé à des anthologistes et critiques. « On a voulu rendre hommage à l'ensemble de la littérature québécoise à travers nous, a-t-il ajouté. On pourrait parler d'un monument. Mais il est bien vivant », a conclu M. Marcotte.

Le député Gérald Godin du Parti québécois a, pour sa part, souligné l'importance des critiques comme Gilles Marcotte qui, dans des anthologies, font se révéler dans le temps les jeunes écrivains.

M. Godin a par ailleurs remercié, avec quelques autres, Mme Antonine Maillet, pour son oeuvre couronnée par l'Académie Goncourt. Selon le poète et député Gérald Godin, le prix Goncourt salue « la qualité de notre langue parlée et vécue, celle qui n'est pas dans les dictionnaires ».

De son côté, M. Roger Lemelin, a rappelé un déjeuner tumultueux avec les Goncourt et les écrivains québécois, il y a quelques années. A cette occasion, où M. Lemelin avait été nommé membre des Goncourt, on avait parlé du joual et du chiak comme patois méprisés par la France. Cette année, avec l'attribution du Goncourt à Antonine Maillet, « l'abcès est crevé », a conclu M. Lemelin.

Pour sa part, appelée à prendre la parole, Antonine Maillet a remercié chaleureusement ses hôtes mais a tenu à dissiper tout malentendu ayant cours à cette table de *La Presse* et tentant de récupérer son prix Goncourt sur un plan politique. « Pélagie ne pouvait naître ailleurs qu'en Amérique francophone, a lancé Mme Maillet. Faites-en la politique que vous voudrez, moi, j'en fait un livre. »

Sur ce, c'est l'écrivain Robert Choquette qui a été un des derniers à prendre la parole: « Grâce à vous, Antonine, je commence à prendre au sérieux l'Académie canadienne-française! »

Trois Viennois à l'honneur

par Gilles Potvin

Alexander Brott avait réuni un effectif instrumental plus important qu'à l'ordinaire pour le troisième concert de l'Orchestre de chambre McGill au théâtre Maisonneuve, lundi soir, afin d'exécuter des oeuvres des trois grands Viennois « classiques »: Mozart, Schubert et Beethoven. A la suite de Rostropovich et Vishnevskaya, cette saison anniversaire ramenait un autre soliste de grand renom en la personne du violoniste soviétique Igor Oistrakh, digne successeur de son illustre père David.

Igor Oistrakh est un vieil habitué des scènes montréalaises et le public est bien familier avec l'excellence de son jeu, sa sonorité raffinée et le fini de ses interprétations. Sa première prestation était la très belle *Romance en fa majeur*, op. 50 (non pas no 50 comme l'indiquait le programme) dans laquelle il a fait valoir un phrasé admirable et éminemment expressif, faisant chanter ses mélodies tantôt dolentes, tantôt tourmentées. Ce fut ensuite le *Concerto no 4, en ré majeur*, K. 218, de Mozart, la plus célèbre de ses oeuvres concertantes pour l'instrument. L'allegro initial a été attaqué à vive allure, au point que le soliste n'a pu éviter quelques accrocs au passage et même écraser quelques notes ici et là. Mais sa maîtrise était néanmoins constante et sa sonorité conservait généralement toute sa plénitude. L'andante a aussi été merveilleusement exécuté, avec une sonorité pure, égale ainsi qu'un phrasé exemplaire, si l'on excepte quelques portementos un peu trop marqués. Soliste et orchestre se sont trouvés dans la meilleure forme au finale, avec ses nombreux changements de tempo et de climat.

Brott avait choisi la *Symphonie no 5, en si bémol majeur*, de Schubert, celle que l'on a surnommé « sans tambour ni trompette ». L'ensemble de l'exécution fut à la hauteur des meilleurs de l'orchestre, atteignant un niveau que l'on souhaiterait toujours retrouver. Il en fut de même pour l'exécution des *Menuets et canons* de Beethoven, suite en sept mouvements que Brott a réalisé à partir des travaux de jeunesse de Beethoven. Dans son instrumentation, Brott fait alterner les bois et les instruments à cordes afin d'assurer la plus grande variété. Ce fut un double plaisir d'entendre les fraîches mélodies de Beethoven, pleines de vitalité et d'ardeur juvéniles, jouées avec une telle compétence par un groupe de musiciens où les jeunes figuraient en grand nombre.

Femina, Médicis et Médicis étranger

PARIS (AP) — Trois nouveaux prix littéraires ont été attribués lundi matin: le Femina à Pierre Moinot pour *Le Guetteur d'ombre;* de chez Gallimard, le Médicis à Claude Durant pour *La Nuit zoologique* de chez Grasset, et le Médicis étranger au Cubain Alejo Carpentier pour *La Harpe et l'Ombre* de chez Gallimard.

C'est au troisième tour de scrutin que Pierre Moinot s'est imposé devant Marie-Thérèse Humber, deux voix pour *À l'autre bout de moi*, et Nella Bielski une voix pour *Deux oranges pour le fils d'Alexandre Levy*.

Dans *Le Guetteur d'ombre*, le narrateur, rédacteur en chef d'un quotidien, part à la recherche de ses instincts les plus profonds, au cours d'une partie de chasse. Il s'agit d'une quête intérieure « dans les profondeurs inconnues où résident les équilibres de l'esprit, les identités de l'individu, les visions par lesquelles se perçoivent le sublime et l'horreur ».

Né le 29 mars 1920 à Fressines, département des Deux-Sèvres, Pierre Moinot est resté en étroit contact avec la nature. Haut fonctionnaire et écrivain, il publia son premier roman: *Armes et Bagages* en 1952.

C'est au septième tour que le jury du Médicis a couronné Claude Durand par cinq voix contre trois à Philippe Beaussant, avec *L'Archéologue*, tandis que Marco Koskas, *Balace Bounel*, et Vladimir Volkoff, *Le Retournement*, obtenaient chacun une voix.

Avec *La Nuit zoologique*, Claude Durand présente une sorte de conte philosophique sur l'époque actuelle. L'homme qui a perdu le sens de la parole, du langage, est en passe d'entrer « dans une nouvelle nuit amicale qui recommence sourdement la préhistoire de l'humanité ».

Agé de 40 ans, Claude Durand a publié à 20 ans son premier livre *Le Bord de mer*. Il a créé au Seuil la collection « Combats » qui devait faire notamment connaître Soljenitsyne. Mais il est devenu depuis directeur général adjoint chez Grasset.

C'est au quatrième tour qu'Alejo Carpentier a reçu le prix Médicis étranger. *La Harpe et l'Ombre* a obtenu cinq voix, contre quatre à Kenneth White pour *Les Lettres de Gourgounel* et une à *Terra Nostra* de Carlos Fuentes. Ce roman constitue une tranche d'histoire à travers la vie de Christophe Colomb et les témoignages imaginaires d'hommes tels que Victor Hugo, Lamartine ou Jules Verne.

Alejo Carpentier est né en 1904... d'un père breton et d'une mère russe. Il s'installa en 1928 à Paris où il devint journaliste, familier des grands noms de la littérature et du théâtre: Antonin Artaud, Raymond Queneau, Prévert, J.-L. Barrault, etc. Après le triomphe de Castro, il présida la délégation cubaine à l'Unesco avant de se retrouver en 1966 à Paris comme conseiller d'ambassade. Il est l'auteur d'ouvrages particulièrement remarqués comme: *Le Royaume de ce monde, Chasse à l'homme* et *Le Siècle des lumières*.

ÉCHOS

L'Institut italien présente jeudi à 20 h une causerie de Nadia Labarre, professeur bien connu de la métropole, qui traitera de Monteverdi, illustrée par le soprano Yolande Husaruk accompagnée au clavecin par Geneviève Lagacé, 1200 rue Dr. Penfield, Montréal.

MOURIR A TUE-TETE 14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721 6060

CLAIR DE FEMME POUR TOUS
YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER
CREMAZIE
ST-DENIS CREMAZIE 388-4210
Sem.: 7.20 - 9.20
Sam. - Dim.: 1.20 - 3.20
5.20 - 7.20 - 9.20

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
POUR TOUS
Moliere
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
produit par CLAUDE LELOUCH
Lun. à ven.: En matinée
Adultes... $3.00
TOUS LES JOURS 1.15 & 7.15 P.M.
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866 3856

C'EST ÇA L'AMOUR!
POUR TOUS
"LE FILM QUI M'A LE PLUS ÉMU À DATE" —JEAN MORIN, CJMS
KARIM
2e GRAND FILM
Une Poignée de salopards
BO "Justice Sauvage" SVENSON
3e SEMAINE!
LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688 7776
RIVOLI 1
VERSAILLES 2
ST DENIS ET BELANGER 277 3125 PLACE VERSAILLES 353 7880

Concerts & artistes canadiens présente
Itzhak Perlman
LE BRILLANT VIOLONISTE ISRAÉLITE
Au piano: SAMUEL SANDERS
Sonate en si bémol majeur, K.454 — MOZART
Sonate pour violon et piano — RAVEL
Sonate no 9 en la majeur, Opus 47 — BEETHOVEN
Morceaux choisis — KREISLER
LUNDI, 3 DÉCEMBRE 20h30
Billets: $15, $12, $9, $7. En vente à la Place des Arts. Commandes postales à Concerts & Artistes Canadiens Inc.
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

Compagnie de Danse
Eddy Toussaint
Billets: $5.00, $7.50 et $10.00
3 SOIRS
3 PROGRAMMES DIFFÉRENTS
Chorégraphie
OSCAR ARAIZ
SALVATOR AIËLLO
EDDY TOUSSAINT
les 29-30 nov. et 1er déc. à 20 h 30
5e ANNIVERSAIRE
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

elysée 1
35 MILTON / 842-6053
LE DERNIER CHEF-D'ŒUVRE DE VITTORIO DE SICA
7:30 -- 9.30
14 ANS
★★★★ La sensibilité de De Sica face aux émotions féminines est remarquable
un film de Vittorio De Sica
Brèves Vacances
avec Florinda Bolkan
elysée 2
35 MILTON / 842-6053
7:30 - 9:30
POUR TOUS
La Chanson de ROLAND
un film de FRANK CASSENTI
un film de Federico Fellini
"CE FILM FIGURE DÉJÀ PARMI LES CHEFS-D'OEUVRE DE FELLINI."
LE DÉCLIN DE L'OCCIDENT EN DO MAJEUR
PROVA D'ORCHESTRA
RÉPÉTITION D'ORCHESTRE
PLUS
14 ANS
L'Innocent
GIANCARLO GIANNINI
INNOCENT 7:15 RÉPÉTITION 9:30
Cinéma 7 art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

DÈS VENDREDI elysée 1
35 MILTON / 842-6053
"Allez voir JESUS DE NAZARETH, une oeuvre fidèle d'une pure et intense émotion..." — N.Y. TIMES
"Un film inspiré... d'une chaleur intérieure et d'une noblesse émouvante." — FRANCE SOIR
"Une fresque qui touche par la sensibilité de ses images et qui invite à l'évasion et à la rêverie nostalgique." — OGGI
"Au-delà des images et du spectacle d'une immense richesse visuelle, Zeffirelli retient autre chose de plus important: sa foi." — CINEMA
"Zeffirelli se distingue des autres cinéastes pour avoir allié le récit humain à la super-production." — VARIETY
KARIM présente une réalisation de SIR LEW GRADE
un film de
FRANCO ZEFFIRELLI
Jesus de Nazareth
POUR TOUS
EN SPECTACLE COMPLET DE 4 HEURES ET DEMIE.
avec ROBERT POWELL dans le rôle de JÉSUS
et OLIVIA HUSSEY dans le rôle de MARIE
avec la participation de MICHAEL YORK • ANNE BANCROFT
PETER USTINOV • JAMES MASON • VALENTINA CORTESE
ANTHONY QUINN • LAURENCE OLIVIER • ROD STEIGER
ERNEST BORGNINE • CHRISTOPHER PLUMMER • FERNANDO REY
musique de MAURICE JARRE.

ANNIE GIRARDOT • PATRICK DEWAERE
Depuis "VAS-Y MAMAN," les enfants ont grandi... Mais la vie de famille réserve encore plus de surprises!
POUR TOUS
Une attachante comédie où maman tente de rester JEUNE!
LA CLÉ SUR LA PORTE
d'après le best-seller de MARIE CARDINAL "La clé sur la porte"
un film d'YVES BOISSET
avec ÉLÉONORE KLARWEIN • STEPHANE JOBERT • musique de PHILIPPE SARDE
Une sélection des FILMS MUTUELS
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
Dès Vendredi

Le Nouveau Théâtre EXPÉRIMENTAL
présente
"EN ALTERNANCE"
La Ligue nationale d'improvisation
lundi à 21h
Vendredi à minuit
"13 tableaux"
Mardi, mercredi, jeudi et samedi à 21 h
Atelier Continu,
1200 Laurier est
(coin de Laroche)

Guy Latraverse présente
Ce soir
Yvon Deschamps
du 9 octobre au 9 février
relache le lundi
sam. 20h30
billets en vente aussi chez Sauve Freres
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

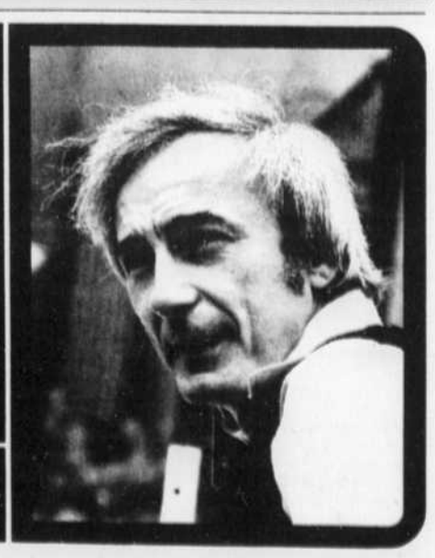

Un talent culinaire, un passe-temps, une entreprise lucrative

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

Un talent culinaire exploité d'abord au profit d'amis, une idée lancée pour s'occuper en dépannant les autres, se développe aujourd'hui en une véritable entreprise sous la raison commerciale Culinaid Inc.

Il s'agit d'un service d'un nouveau genre, le traiteur du congelé gastronomique qui vous permet, grâce à une gamme assez variée de produits, de recevoir à la maison sans passer des heures dans la cuisine.

Femme de médecin, mère de six enfants, Jacqueline Léger a toujours été active: en 1967, elle organisait le congrès international des médecins de langue française qui regroupait quelque 3,000 délégués. Pendant de nombreuses années, elle a été trésorière des dames auxiliaires de l'hôpital Notre-Dame.

Veuve, ses enfants déjà élevés, elle sentit le besoin de faire quelque chose pour meubler ses loisirs de façon intéressante et productive. N'étant pas préparée à faire face au marché du travail dans le sens où on l'entend généralement, elle décida, comme elle aimait faire la cuisine et réussissait, d'offrir ses services à ses amis plus occupés qu'elle et commença ainsi à préparer pour eux des plats qu'elle faisait congeler pour utilisation ultérieure.

Devant les demandes croissantes de ses connaissances et d'amis d'amis, un jour vint où il lui fut impossible de faire face à la musique. Elle décida donc de s'adjoindre les services de deux autres femmes, aussi veuves, et dont les centres d'intérêt était différents, mais complémentaires à la poursuite de son projet.

Guide touristique à la ville de Montréal et au Musée des Beaux-arts, Rolande Piette, qui a organisé elle aussi des congrès internationaux de médecins et fut secrétaire à la Clinique des donneurs de sang du Québec, est maintenant trésorière de Culinaid Inc, tandis que Madeleine Geoffroy-Dodds, qui avait suivi des cours en secrétariat moderne et en administration, assure la mise en marché.

Au début, les trois femmes ont développé une gamme de plats congelés qu'elles ont expérimentés et testés. Puis, elles ont éprouvé le besoin de profiter de l'expérience professionnelle d'un chef, Michel Doret, président de la Société des chefs de cuisine et pâtissiers du Québec bien connu dans le milieu gastronomique et qui est actuellement en année sabbatique.

Tout ne peut se congeler avec les mêmes résultats, souligne Madeleine Geoffroy-Dodds, d'où l'importance de bien expérimenter chaque plat et de faire les ajustements qui s'impose.

Dans la gamme des produits déjà sur le marché en portions pour deux, quatre ou huit personnes, il y a des entrées, des viandes, des desserts. Un exemple de menu: champignons farcis ou crêpe farcie gratinée; du boeuf bourguignon ou du canard au Du Bleuet et pour terminer une tarte Tatin ou un gâteau de Pithiviers. Ce ne sont là que quelques exemples parmi une quarantaine de plats.

Ce qui différencie peut-être ces mets congelés des autres, c'est leur saveur maison et l'absence de stabilisateur qui souvent modifie le goût des produits congelés vendus dans le commerce.

Tout ce qui reste à faire, c'est d'ajouter à ce menu de base, que l'on peut modifier à son choix, selon le nombre de personnes et le type de réception, une salade verte, des légumes et une corbeille de fruits frais.

Bien sûr, se faire servir coûte toujours, mais les prix restent raisonnables par rapport à la qualité. Pour un contenant de deux portions, les prix s'échelonnent entre $3.25 et $4.25 en moyenne. Il y a aussi des spécialités genre cassoulet toulousain, riz de veau à la dijonnaise, cailles en feuilletine, rouleau d'agneau et autres, qui ne sont disponibles que sur commande.

Pour Noël, on a ajouté à l'éventail des produits de la tourtière au porc ou au canard, du ragoût de boulettes, de la pintade, un suprême de dinde farci ainsi que la traditionnelle bûche de Noël.

Ces plats cuisinés ne sont disponibles, pour l'instant, qu'au siège social de Culinaid, au 3615 boul. Saint-Laurent, mais on songe déjà à ouvrir des succursales à Saint-Jérôme et à Joliette. Si vos moyens vous le permettent, le chef Deret ira même chez vous, préparer dans votre cuisine, un menu complet pour un minimum de huit personnes. Le prix est à discuter selon le menu.

Comme quoi s'occuper en dépannant les autres peut devenir une entreprise lucrative.

Des livres de cuisine comme cadeau de Noël

La grande offensive du livre de cuisine comme cadeau de Noël a débuté et avec force. Au cours des dernières semaines, nous en avons reçu au moins une bonne demi-douzaine.

Mais avant de vous en parler, nous voulons faire état d'un ouvrage qui a beaucoup plus à offrir que son titre le laisse présager. Il s'agit de *La méthode Weight Watchers* (éditions Pierre Belfond — Paris), publié d'abord en 1978 dans sa version originale sous le titre *Act Thin, Stay Thin.*

L'auteur, le Dr Richard Stuart, psychologue, s'intéresse depuis de nombreuses années à la modification du comportement: c'est un des grands noms du monde de la nutrition.

Ce livre, il est important de le dire, n'est ni une nouvelle diète ni une méthode miracle aux problèmes de poids: il s'agit d'une étude en profondeur sur le comportement et les habitudes alimentaires. Il fournit de très bons moments de réflexion où l'accent est mis sur du positif: on remarque souvent que les personnes qui font des régimes à répétition sont défaitistes, pas seulement envers le régime, mais dans leur vie en général.

A la fin de chaque chapitre, on trouve des démarches très simples, des tableaux à remplir visant à développer une attitude positive de façon à amener le lecteur à s'accepter. Ce livre ne propose pas seulement de changer ce qu'il y a dans son assiette, note la diététiste-conseil Louise Lambert-Lagacé, mais aussi de modifier son mode de vie, sa façon de penser. C'est une approche globale.

Ce n'est qu'au 16e chapitre qu'on trouve le menu WW d'une semaine, présenté sous forme de tableaux. Tous les groupes d'aliments y sont représentés; le menu n'est ni dangereux ni déséquilibré. Il est adapté aux besoins de chacun, hommes, femmes, adolescents.

Le reproche qu'on peut y faire, note Mme Lambert-Lagacé, c'est qu'il encourage une forte consommation de viande, volaille et poisson, c'est-à-dire 200 à 300 g par jour, soit l'équivalent de 7 à 10 onces, ce qui est presque deux fois ce que recommande le guide alimentaire canadien.

Les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: poulets surgelés, cat. « utilité », 3 à 4 lb, 69 cents; bifteck de pointe de surlonge ou intérieur de ronde, $2.68; porc haché frais, $1.19; hauts de cuisses de poulet surgelés, 79 cents; rôti de noix de ronde, $2.98. Poisson: filets de turbot surgelés, $1.59. Fruits et légumes: pommes Granny Smith, 58 cents; oignons jaunes, sac de 2 lb, 39 cents; laitue Iceberg, 69 cents ch.; oranges Navel de Cal., gros. 138, $1.19 la douz.; navets, 12 cents; citrons, gros. 140, 2 pour 35 cents; brocoli, 98 cents ch.; avocats, calibre gros, 59 cents. Oeufs, calibre petit, 59 cents la douz.

■

AVA: épaule de porc frais, 88 cents; paleron de porc frais, 98 cents, soc de porc frais désossé, $1.18. Fruits et légumes: raisins rouges Empereur de Cal., 67 cents; champignons blancs, cul. du Qué., contenant de 8 on, 88 cents; pommes vertes Granny Smith de France, 58 cents.

■

Cooprix: porc haché frais, $1.28; veau haché frais, $1.97; coupe budget de boeuf, $1.37; langues de porc fraîches, 88 cents; jeunes dindes surgelées, cat. A, 6 à 10 lb, 99 cents; jeunes dindes surgelées, cat. « utilité », 6 à 16 lb, 89 cents; cailles fraîches, 99 cents ch. Poisson: filets de morue surgelés La Marinière, pqt de 16 on, $1.38. Fromage Fontina, type Oka, $2.59. Fruits et légumes: rutabagas du Qué., 08 cents; épinard des E.-U., sac de 10 on, 59 cents; tangerines des E.-U., gros. 210, 05 cents ch.; carottes du Qué., sac de 5 lb, 55 cents; raisins rouges Empereur des E.-U., 68 cents; poireaux du Qué., 19 cents ch.

■

Dominion: jambon prêt-à-manger, complet, $1.18; côtes de porc levées décongelées, 98 cents; porc haché frais ou produit décongelé, $1.18; gigot d'agneau surgelé de la N.-Z., $1.48; foie de boeuf décongelé, 99 cents, foie de porc décongelé, 48 cents. Poisson: filets de turbot surgelés, $1.39. Fruits et légumes: oranges Sunkist de Cal., gros. 113, $1.38 la douz.; choux-fleurs de la Cal., gros. 16, 88 cents ch.; laitue Iceberg de Cal., gros. 24, 59 cents ch.; pommes de terre lavées du Qué., sac de 10 lb, 67 cents; fruits Kiwi, gros. 49, 2 pour 88 cents; avocats de la Flor., gros. 40, 2 pour $1.00.

■

Econoprix (Dominion): bacon découenné Jubily, pqt 16 on, 49 cents; jambon genre « cottage » Taillefer, $1.49. Fruits et légumes: tangerines de Flor., gros. 176, 69 cents la douz.; rutabagas frais du Qué., 07 cents; petits oignons à bouillir, sac de 10 lb, 79 cents.

■

Hypermarché: rôti intérieur de croupe, $2.17; bifteck de ronde désossé, tranche complète, $2.17; rôti de pointe de surlonge, $2.57; bifteck de pointe de surlonge, $2.57; boeuf haché régulier, $1.58; boeuf haché mi-maigre, $1.98; petit steak attendri ou sandwich, $2.97; rôti oeil de ronde, coupe française, $2.98; bifteck intérieur de ronde, $2.67; porc haché, prod. décongelé, $1.29. Poisson: plie fraîche complète avec tête, $1.49; maquereau frais complet avec tête, 57 cents; palourdes fraîches Cherry Stone, $1.19. Fruits et légumes: laitue Iceberg de Cal., gros. 24, 49 cents ch.; oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 113, $1.39 la douz.; pommes rouges Spartan de la C.-B., gros. 125, 49 cents; ananas Dôle de l'Honduras, gros. 12, 88 cents; choux verts du Qué., 10 cents.

■

IGA/Boniprix: jeunes dindes surgelées, cat. « utilité », 88 cents; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, env. 6 lb, $1.08; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 88 cents — portion de la poitrine, $1.08; quarts de jambon, portion de la cuisse, prêt-à-manger, $1.18; porc haché, $1.18. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de la Flor., sac de 5 lb, 99 cents; oranges Sunkist Navel de Cal., gros. 138, 89 cents; pommes Spartan de la C.-B., 49 cents; laitue Iceberg des E.-U., gros. 24, 49 cents ch.; carottes du Qué., sac de 5 lb, 69 cents.

■

L'Equipe: bifteck de ronde, désossé, tranche complète ou rôti extérieur de croupe, $2.28; rôti de pointe de surlonge, $2.68; bifteck de surlonge, $2.78; porc haché, $1.18; jarrets de porc, déjà congelés, 49 cents. Fruits et légumes: laitue Iceberg de la Cal., 49 cents ch.; champignons blancs, cult. can., contenant de 8 on, 79 cents; pommes Spartan de la C.-B., 49 cents; poires Anjou de la C.-B., 49 cents.

■

Métro: longe de porc frais, bout de côte, env. 3 lb, 88 cents — bout du filet, $1.08 — milieu de longe, $1.48; porc haché, prod. décongelé, $1.18; soc de porc fumé roulé, $1.58; poulet surgelé, cat. « utilité », moins de 4 lb, 63 cents. Fruits et légumes: pommes Granny Smith imp. de France, sac de 3 lb, $1.49; piments verts « gros », des E.-U., 49 cents; oranges de Flor., sac de 5 lb, $1.19; chou-fleur des E.-U., gros. 16, 89 cents ch.; oignons espagnols des E.-U., 2 pour 59 cents; poires Anjou de la C.-B., 49 cents.

■

Provibec: épaule de porc frais, 88 cents; soc de porc frais, 98 cents; porc haché, produit décongelé, $1.18. Fruits et légumes: tomates mûries à point, de Flor., gros. 6 x 7, 45 cents; pommes Cortland du Qué., cello de 5 lb, $1.25; oranges Clémentine du Maroc, 67 cents.

■

Provigain: rôti de porc frais, bout des côtes, env. 3½ lb, 88 cents; côtelettes de porc frais, partie de la longe, $1.48; jambon désossé dans la fesse, prêt-à-manger, Provigo, $2.08. Fruits et légumes: pommes McIntosh du Qué., sac de 5 lb, $1.25; oranges Clémentine importées du Maroc, 67 cents; maïs frais sur épis, de Flor., sac de 5 lb, 99 cents.

■

Richelieu: cuisses de poulet, sans dos, surgelées, bte, env. 5 lb, 85 cents — poitrines, $1.05; rôti d'épaule « picnic » de porc frais, 78 cents; rôti de soc de porc frais, 98 cents; jambon désossé, prêt-à-manger, style québécois, demi, $1.69; porc haché, produit décongelé, $1.18. Fruits et légumes: pommes rouges Spartan, de la C.-B., 39 cents; pamplemousses blancs de Flor., prod. des E.-U., gros. 48, 6 pour 89 cents; céleri Pascal des E.-U., gros. 24, 59 cents ch.; pommes de terre lavées du Qué., sac de 10 lb, 65 cents.

■

Steinberg: poulets surgelés, cat. A, moins de 4 lb, 66 cents; épaule de porc fumé, genre « picnic », 98 cents; jambon désossé Sugar Plum de Swift, en quart, $2.58; porc haché, prod. décongelé, $1.19; veau haché, prod. décongelé, $1.89; jarrets de porc surgelés, 49 cents. Poisson: truites arc-en-ciel surgelées, 10 on, $1.58 ch. Fruits et légumes: oranges Sunkist de Cal., gros. 88, $1.79 la douz. ou 15 cents ch.; raisins rouges Empereur de Cal., 78 cents; brocoli de Cal., gros. 14, 89 cents ch.; pommes de terre du Qué. ou du N.-B., lavées, Russett, sac avec fenêtre de 10 lb, 67 cents; pommes Spartan de la C.-B., 58 cents; dattes Wasco dénoyautées, bte de 14 on, $1.33.

pour fins gourmets seulement

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires
• Stationnement gratuit
en spécial tous les jours $8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

LA PAMPA
GASTRONOMIE ARGENTINE
Réservez dès maintenant pour les fêtes!
RÉSERVATIONS: 282-9177
2051, RUE ST-DENIS MONTRÉAL (ENTRE SHERBROOKE ET ONTARIO)

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit • Fermé le dimanche
la sila
n'oubliez pas de réserver!
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

Au Vieux Montréal
de la vraie cuisine française à un prix abordable dans une cave typique du Vieux-Montréal
Déjeuners d'affaires à partir de $3.50
Réservez maintenant pour les fêtes!
361 est, rue St-Paul - 861-5337

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

STATIONNEMENT intérieur GRATUIT dès 17 heures pour nos clients
Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous ameneront à notre TERRASSE L'AFFICHE où vos dessert et café vous attendent, sans supplément à payer.

un petit restaurant français qu'il faut découvrir ...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

Pour votre party de Noël
Un coin de soleil: La Médina
Téléphonez pour réserver
En exclusivité...
Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane
Spécialités marocaines authentiques
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
Beaucoup de gens connaissent le COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur...
la Médina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de 9.75

Le Piccolo
Table d'hôte à partir de 5.75
CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
Fermé vendredi soir
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

COTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR 25 AVRIL 1979 - CHINESE DINNER'S CLUB
7.95 KI-SAN-FU
• Licence complète
• Principales cartes de crédit acceptées
RESERVATIONS: 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS

Compétence
Robert
Campeau
844-3361

IL GIARDINO
CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE
La découverte d'un met nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile.
À LA DEMANDE DE SON AIMABLE CLIENTÈLE
IL GIARDINO PRÉSENTE
Les samedis et dimanches soirs dès 17h.
SON BUFFET Gastronomique Italien Chaud et froid $7.95
Pour accompagner votre diner Tony et sa guitare
LE JARDIN
Table d'hôte tous les soirs à compter de 17 hres.
475 ouest, rue Sherbrooke pour réservations: 842-0420

gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

A la Marie Galante
le petit coin des artistes où la cuisine est à son meilleur
table d'hôte à partir de $8.00
Ouvert de 11 h 30 à 23 h 30
1488 Ste-Catherine, Est
réservations: 527-4591

Un endroit sympa & du rôti de boeuf tendre et juteux
L'endroit Le Café Normandie
Le rôti de boeuf premier choix de catégorie A
Le comptoir des salades croquantes et savoureuses
Le café et le dessert compris
Le prix $12.50 (taxe en sus)
Le Café Normandie
Hôtel Sheraton Mt-Royal
1455, rue Peel, Montréal.
Pour réservations, téléphoner au 842-7777.

Passez une heure ou deux dans le sud!
Où ça? Au Kon-Tiki, à l'abri des rigueurs de l'hiver.
Pourquoi ne pas oublier les factures de chauffage, les pneus à neige et tout ce qui s'en suit.
Laissez-vous plutôt bercer par la musique des îles du Pacifique, en sirotant une boisson exotique. Puis goûtez quelques savoureux plats polynésiens. Faites-vous plaisir!
Le Kon-Tiki. Un oasis au coeur de Montréal.
Hôtel Sheraton Mt-Royal 1455, rue Peel, Montréal
Pour réservations, téléphoner au 842-7777 poste 2401.

Lambert s'ajoute à la liste des blessés

Le Canadien arrache une nulle avec une remontée de 4 buts

par André Chartrand et Tom Lapointe

DETROIT — Quelle qu'ait été la nature des propos que Bernard Geoffrion a adressés à ses joueurs à l'issue du premier engagement du match que se sont livrés hier soir les Red Wings et le Canadien, ils ont sans doute été déterminants dans le verdict nul de 5-5 que Montréal est finalement parvenu à arracher au grand désappointement des 16,117 spectateurs entassés dans l'Olympia de Detroit.

Le Canadien a en effet disputé une première période pénible, sans corps, sans détermination, et il tirait de l'arrière 4-0 après seulement 14 minutes de jeu. Bien avant que la sirène n'annonce la fin de cet engagement, Geoffrion trépignait d'horreur derrière le banc. Son attitude nerveuse et crispée laissait présager de bien mauvais moments pour ses joueurs.

Ces propos, qualifiés d'« impubliables » par le principal intéressé avec un petit sourire en coin, ont sans doute fouetté l'ardeur de ses troupes car ce n'était pas le même club qui a sauté sur la glace après le sermon d'usage.

Autant il avait été réduit à peu de choses en début de match, autant le Canadien a dominé et contrôlé le jeu pendant les quarante minutes suivantes pour combler des déficits de quatre et deux buts.

Geoffrion était cependant heureux du dénouement. « Je suis content de mon équipe malgré tout, a-t-il commenté. Revenir de l'arrière comme nous l'avons réussi, ce n'est pas à la portée de n'importe quel club, mais seulement d'un club champion.

« On ne se tient jamais pour battus et les pauvres Wings ont adopté une bien mauvaise façon de jouer contre nous en se repliant à la défensive après avoir pris une avance de quatre buts.

« Ils (les Wings) nous ont bien eu en première période. Ils frappaient comme des démons et j'ai crains que mes joueurs ne cèdent une fois de plus à l'intimidation. Heureusement, ils ont su se regrouper suffisamment vite », a expliqué Geoffrion.

L'instructeur du Canadien a également pris une décision qui s'est avérée judicieuse en remplaçant Michel Larocque par Richard Sévigny à compter du second tiers.

Larocque a été faible sur trois des quatre buts mais il participait quand même à la joie collective dans le vestiaire après le match. « C'est réconfortant de savoir que tes coéquipiers peuvent racheter tes erreurs, a-t-il dit en substance, quand tu connais une mauvaise performance. »

Son vis-à-vis, Rogatien Vachon, était pour le moins dépité. « J'ai bien averti mes avants entre le deuxième et la troisième de continuer à frapper et à forcer les défenseurs du Canadien à hâter leurs gestes, de façon à garder l'initiative du match, mais ils se sont plutôt repliés à la défensive et cela nous a bien mal servi.

« Moi qui croyais cette victoire dans la poche, je n'en reviens absolument pas. La différence doit être dans la tête. »

Vachon n'a certes rien à se reprocher. Il a fait de beaux arrêts et il est évident qu'il a retrouvé toute son habilité à garder les buts. N'eût été d'arrêts incroyables surtout vers la fin du match, le Canadien aurait peut-être gagné.

Mais rien ne laissait présager un tel dénouement quand les Wings ont rapidement pris l'initiative du jeu au premier vingt. Usant d'intimidation, pour le moins de robustesse, les Wings se sont rapidement inscrits au pointage grâce à Pete Mahovlich, qui a également récolté deux passes, et le premier des deux buts de Vaclav Nedomansky. Peu après un jeu de puissance pendant lequel le Canadien a bombardé Vachon sans résultat, les Wings ont marqué deux fois en l'espace de 19 secondes par l'entremise de Mike Foligno et Mike Polonich. Complètement débordé, le Canadien a accumulé erreurs par-dessus erreurs tandis que les Wings n'ont fait que profiter des occasions qu'on leur donnait.

Les rôles ont cependnat été renversés au deuxième tiers. Le Canadien n'a pas cessé de se porter en attaque et seul Vachon a pu les contenir à un but, le 19e de Lafleur.

Mais Vachon n'avait encore rien vu. Déchaîné, le Canadien est parvenu à réduire l'écart à un seul but quand Réjean Houle et Pierre Larouche ont touché la cible. Un but fort controversé fut ensuite accordé à Nedomansky lors d'un jeu de puissance et les Wings semblaient à ce moment être en mesure de remporter la victoire. Mais c'était sans compter sur l'offensive explosive de leurs rivaux, qui a produit deux buts en 40 secondes pour finalement mériter un point au classement, le 20e de Lafleur et le second de Serge Savard.

ECHOS... Yvon Lambert a été blessé au cou au cours de la première période et n'est pas revenu au jeu par la suite. Mario Tremblay, Denis Herron, Doug Risebrough, Bob Gainey et Mark Napier figurent déjà sur la liste des joueurs blessés du Canadien. Napier était malgré tout en uniforme mais il a été rarement utilisé... Le Canadien a disputé son dernier match à l'Olympia. Construit en 1927, l'Olympia cèdera la place à l'Aréna Jos-Louis, d'une capacité de 19,275 sièges.

L'auberge «Le P'tit Bonheur» ouvrira un pavillon familial

par François Lemenu

La base de plein air « Le P'tit Bonheur », longtemps fréquentée par les adolescents et les jeunes adultes, élargira à nouveau sa clientèle cette année avec l'ouverture du « pavillon familial », le 1er février prochain. C'est ce qu'a annoncé hier le Père Marcel de la Sablonnière à l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle il a présenté le programme des activités qui seront offertes cet hiver à l'auberge du P'tit Bonheur située sur les bords du lac Quenouilles.

Ce pavillon familial, qui logera 20 familles de quatre personnes, permettra aux parents de se recréer avec leurs enfants dans un cadre enchanteur où ils pourront pratiquer le ski alpin et de randonnée, la raquette et le patin, toujours sous les conseils de moniteurs, si désiré. Le soir, les parents pourront s'évader en toute quiétude grâce à un système de garderie.

Déjà au printemps dernier, l'auberge accueillait des personnes de l'âge d'or, et l'expérience sera renouvelée cette hiver. Mme Yvonne Leboeuf, qui est membre du conseil régional de l'âge d'or de Montréal, organise en effet un séjour du 21 au 25 janvier pour environ 150 personnes. Pour la très grande majorité, qui appartiennent à des clubs de l'âge d'or, ce sera l'occasion de faire un peu de sport après une très longue intermède.

Mme Leboeuf, qui organise des voyages depuis huit ans malgré ses 67 ans, explique que les personnes âgées craignent un peu de se retrouver en pleine nature, et elles ont besoin d'une personne responsable pour les rassurer.

« Ils ont besoin de quelqu'un pour s'occuper d'eux, explique Mme Leboeuf. Ils ont besoin de se sentir en sécurité et d'être bien encadrés. Ils éprouvent généralement une certaine appréhension et il importe de bien les sécuriser avant le départ.

« Mais une fois sur place, ils sont très heureux et ils participent volontiers aux activités selon leurs capacités, évidemment, d'ajouter l'organisatrice. Nous acceptons les personnes âgées de 55 ans et plus qui sont encore actives ».

Mme Leboeuf, qui a accompagné 3,000 personnes cet été au cours de six voyages à l'Ile-aux-Coudres, adore son rôle qui lui permet de donner un peu de chaleur humaine à des personnes qui en sont trop souvent privées. Et lorsqu'elles reviennent en ville, les personnes de l'âge d'or répandent la bonne nouvelle à ceux qui hésitent encore à se lancer sur les sentiers de ski de fond et de raquettes.

L'auberge du P'tit Bonheur marquera une nouvelle fois de façon toute spéciale la fête de Noël et le Nouvel An avec la traditionnelle messe de minuit célébrée par le Père Sablond, puis des tournées en carriole, des feux de camp, de la danse, une projection de films, une dégustation de vins et fromage et le réveillon gastronomique... Le directeur général de la base, Christian Delafontaine, indique qu'il ne reste presque plus de place pour la Noël, mais qu'il est encore possible de retenir une chambre pour le Nouvel An.

Des semaines spéciales ont du reste été organisées cet hiver en janvier et en mars entre les classes de neige, toujours très populaires auprès des enfants. Le prix est de $95 pour cinq jours, cela comprenant le coucher, les trois repas et les activités de plein air.

Enfin, l'auberge organise pour la troisième année son marathon qui sera disputé le 3 février. Le marathon s'adresse à tous les fondeurs, débutants (8 km), intermédiaires et experts (25 km).

Pour tous renseignements, s'adresser au centre Immaculée-Conception (527-1256) ou à l'auberge « Le P'tit Bonheur » (861-9289).

Un agent libre qui demande la lune

Les Expos recherchent Greg Gross

par Richard Milo

Greg Gross poursuivra sa carrière à Montréal à la condition que l'agent libre des Phillies de Philadelphie consente d'ici quelques jours à diminuer ses exigences salariales.

La précision a été apportée hier par le président et directeur-gérant des Expos, John McHale, quelques heures après que les Padres de San Diego eurent confirmé l'acquisition de Dave Cash en retour de Bill Almon et Danny Briggs.

Rejoint à son bureau, à Montréal, McHale a révélé que les Expos n'avaient pas encore perdu espoir de convaincre un agent libre, un des trois encore sur leur liste: Gross, Rowland Office des Braves d'Atlanta et Fred Norman des Reds de Cincinnati.

« Des trois joueurs encore disponibles, les Expos convoitent surtout Greg Gross, un voltigeur qui a une moyenne d'environ .300 en carrière, a dit McHale.

« Mais il n'est pas question de lui verser le salaire qu'il demande. Gross n'est pas une super-vedette, c'est un joueur ordinaire, un bon réserviste et il serait malheureux et ridicule de lui accorder un traitement princier. Les amateurs comprendront, j'en suis certain... »

Ce qui ne veut pas dire que les Expos ne sont plus intéressés à conclure d'échanges, loin de là, puisque McHale a confirmé que les Expos sont toujours à la recherche d'un premier-but.

« Un excellent premier-but — a bonified first basemen —, rien de mieux, a-t-il dit. Si c'est impossible, Rusty Staub, Tom Hutton et Warren Cromartie, qui s'entraînera à cette position, se partageront la tâche. Nous en saurons davantage aux assises d'hiver, à Toronto la semaine prochaine.

« Néanmoins, ni Ellis Valentine, ni Steve Rogers ne sont à vendre, ni à échanger, à moins qu'on nous fasse une offre qu'on ne peut refuser. Et il n'est pas question d'obtenir Dave Winfield, des Padres, pour la bonne raison que Winfield n'est pas disponible. »

Agé de 31 ans, Dave Cash aura donc joué trois saisons à Montréal: une première en 1977, au cours de laquelle il a établi trois marques d'équipe — 650 présences au bâton, 188 coups sûrs et 42 doubles —, une deuxième peu brillante au cours de laquelle il n'a frappé qe .252 et une troisième encore moins reluisante puisqu'il n'a joué l'an dernier qu'un mois sur six.

En retour de Cash, les Expos ont obtenu les services de deux réservistes, Bill Almon, 27 ans, et Danny Briggs, 27 ans. Almon a conservé une moyenne offensive de .227 en 100 parties l'an dernier et Briggs de .207 et huit circuits en 104 parties. Almon peut jouer à l'inter, au deuxième but et au troisième but, tandis que Briggs peut évoluer au champ extérieur et au premier-but.

L'addition de Almon et Briggs donnera encore plus de profondeur à l'équipe qui ne devrait pas souffrir, selon toute évidence, du départ de Cash.

Cash, mécontent d'avoir perdu son poste à Rodney Scott à l'entraînement, a littéralement boudé pendant toute la saison, attendant bien assis sur le banc que le gérant Dick Williams fasse enfin appel à ses services en septembre. Il a frappé .321 en 76 parties, surtout comme frappeur suppléant.

Premier agent libre à jouer à Montréal, Cash a signé en 1976 une entente de cinq ans d'une valeur totale de $1.2 million. En carrière, sa moyenne s'élève à .287, une statistique qui a fait dire hier au président Ballard Smith, des Padres, qu'il « s'agissait d'un pas dans la bonne direction pour les Padres ». San Diego a également embauché ces jours derniers les agents libres Rick Wise, un lanceur de 34 ans, et John Curtis, 31 ans.

Les Expos ont maintenant perdu les services de trois vétérans, Cash, et les agents libres Tony Perez et Rudy May, trois mécontents en 1979. Il ne reste donc plus que Ross Grimsley...

Quant à Jim Mason, il ne faudrait pas s'étonner qu'il perde son poste de réserviste à Bill Almon, maintenant que les Expos comptent sur trois inter de qualité en Chris Speier, Rodney Scott et Almon. De plus, Tony Bernazard a prouvé l'an dernier qu'il avait sa place au baseball majeur.

Pour les curieux, ajoutons que les départs de Cash, Perez et May ont soulagé les Expos d'un montant annuel supérieur à $500,000 en salaire, ce qui pourrait permettre au président McHale de payer Gross et la super-vedette qu'il convoite. A la condition, bien sûr, que Gross demande un salaire raisonnable et qu'un club, les Blue Jays de Toronto, accepte d'échanger Chris Chambliss ou John Mayberry, deux excellents premier-buts. Ils doivent jouer l'an prochain à Toronto, la ville où auront d'ailleurs lieu les assises.

ECHOS — Des nouvelles de Boston: les Red Sox ont annoncé hier avoir renouvelé le contrat de Dwight Evans, une entente de cinq ans évaluée à $1.25 million, et ils ont confirmé l'embauche de l'agent libre Skip Lockwood, 33 ans. Des tests médicaux ont révélé lundi qu'il n'avait plus mal au bras, ce qui le rend donc disponible pour la prochaine saison.

Les Expos ont annoncé en fin d'après-midi l'embauche de Peter Durso à titre d'adjoint-administratif. Agé de 28 ans, il était le directeur des promotions avec les Blue Jays depuis 1976.

Lise-Marie Morerod à l'entraînement

GENÈVE (Reuter) — La skieuse suisse Lise-Marie Morerod a repris l'entraînement avec l'équipe nationale suisse de ski et décidera dans quelques jours, après un dernier examen médical, si elle reprend ou non la compétition et brigue une sélection pour les Jeux olympiques d'hiver de Lake Placid. Vainqueur de la coupe du monde 1977, la Suissesse avait été victime d'un grave accident de la circulation au mois de juillet 1978. Atteinte de fractures du bassin et de l'omoplate, blessée à la tête et à la colonne vertébrale, elle avait passé plusieurs semaines dans le coma avant de reprendre connaissance. Hospitalisée pendant six mois elle n'avait pu participer aux épreuves de la saison 78-79. Dimanche dernier elle a effectué un slalom d'entraînement en deux manches avec ses camarades de l'équipe suisse et a réalisé le troisième temps à 4,84 secondes de la première.

■

VANCOUVER (CP) — Le Suédois Thomas Gradin, âgé de 24 ans, a prolongé de quatre ans son contrat avec les Canucks de Vancouver de la LNH. Le directeur général de l'équipe, Jake Milford, a également confirmé une entente de plusieurs saisons avec le joueur de centre Don Lever. Seul Chris Oddleifson joue encore son année d'option chez les Canucks.

TORONTO (PC) — Les Maple Leafs de Toronto ont appris une mauvaise nouvelle. L'équipe sera en effet sans les services de son capitaine Darryl Sittler pour une période d'au moins deux semaines. Sittler a subi une entorse à la cheville droite samedi soir contre les Black Hawks de Chicago. Il a pris part au match de dimanche contre les Rangers de New York, mais a quitté la patinoire en première période. Les médecins de l'équipe qui l'ont examiné ont dit que les ligaments n'étaient pas atteints. Le vétéran joueur de centre portera un plâtre pour une semaine et ne pourra chausser les patins pour deux semaines. Il se peut qu'il ne puisse revenir au jeu avant un mois. Par ailleurs, les Leafs ont appris que le défenseur Ian Turnbull avait obtenu la permission de revenir au jeu. Turnbull, qui avait été blessé au genou gauche, est maintenant complètement rétabli.

■

MILAN (AP) — L'Américain John McEnroe a éliminé l'Italien Corrado Barazzutti, son prochain adversaire en finale de la Coupe Davis, 6-3, 6-3, hier, au second tour du tournoi Master Brooklyn. Dans les autres rencontres, Adriano Panatta a défait Peter Fleming 6-3, 6-2, Guillermo Vilas a vaincu Vitas Gerulaitis 7-6, 6-1, et Bjorn Borg a eu raison de Roscoe Tanner 6-2, 6-4.

Les écuries chaussées par Good Year bientôt en Argentine

BUENOS AIRES, (AFP) — Les écuries de formule 1 équipées par Good Year, dont notamment Williams (avec Alan Jones), Ligier (Laffite et Pironi) et Lotus (Andretti), effectueront des essais la semaine prochaine sur l'autodrome de Buenos-Aires où doit se disputer le 13 janvier le Grand Prix automobile d'Argentine.

Seules ces trois écuries avaient hier matin confirmée leur venue, même si la participation de plusieurs autres formations est attendue.

Les formations équipées de Michelin, Ferrari et Renault, ont retenu pour leur part l'autodrome pour la troisième semaine de décembre, du 17 au 23, avec la participation des pilotes Jody Scheckter et René Arnoux.

Quant aux doutes émis sur le déroulement du Grand Prix d'Argentine en raison des difficultés d'organisation existant pour le Grand Prix du Brésil (l'annulation du GP du Brésil pouvant entrainer celui d'Argentine pour des raisons financières), ils n'entament pas la sérénité des dirigeants de l'automobile club argentin: « Nous avons passé un accord avec Bernie Ecclestone (président de l'Association des constructeurs de formule 1), et avons rempli notre part du contrat. Nous comptons maintenant qu'il remplira la sienne, a notamment déclaré un responsable de l'ACA.

SOMMAIRES

Canadiens 5, Wings 5
Première période
1—DETROIT: Mahovlich (4) Thompson, Joly 2:54
2—DETROIT: Nedomansky (11) Labraaten, Huber 4:43
3—DETROIT: Foligno (7) Thompson, Mahovlich 13:44
4—DETROIT: Polonich (2) Hogaboam, Wood 14:05
Pénalités — Shutt, Mon., 0:56; Larson, Det., 0:56; Larson, Det., 9:29; Svard, Mont., 12:18; Korn, Det., 17:51
Deuxième période
5—MONTREAL: Lafleur (19) 14:15
Pénalités — Polonich, Det., 0:53; Lafleur, Mon., 10:43; Chartraw, Mon., 16:31.
Troisième période
6—MONTREAL: Houle (10) Mondou, Geoffrion 1:43
7—MONTREAL: Larouche (16) Lafleur 7:32
8—DETROIT: Nedomansky (12) Mahovlich 11:21
9—MONTREAL: Lafleur (20) Jarvis, Robinson 17:20
10—MONTREAL: Savard (2) Houle, Mondou 18:00
Pénalités — Foligno, Det., 6:18; Shutt, Mon., 11:12.
Tirs au but:

Montréal	14	8	9	—31
Detroit	7	16	5	—28

Gardiens — Montréal, Larocque, Sezigny. Detroit, Vachon. A. — 16,117.

Nordiques 2, Blues 4
Première période
1—ST-LOUIS: Monahan (4) Michelette, Klassen 12:48
2—ST-LOUIS: Chapman (4) Federko, Brownschidle 17:07
Pénalités: Lacroix, Que, 10:33.
Deuxième période
3—ST-LOUIS: Federko (8) Sutter, Chapman 4:38
4—ST-LOUIS: Chapman (5) Sutter, Brownschidle 12:14
5—QUÉBEC: Tardif (6) Ftorek, Cloutier 15:24
Pénalité: Weir, Que, 11:30.
Troisième période
6—QUÉBEC: Hart (1) Tardif, Cloutier 16:31
Pénalités: Patey, StL, 5:50; Dunlop, StL, 15:40; Monahan StL, 19:08.
Tirs au but

Québec	5	10	4	—19
St-Louis	11	14	10	—35

Gardiens—Québec, Hogosta; St-Louis, Liut. A—8,360.

Leafs 5, Flames 3
Première période
1—TORONTO: Hotham (1) Gardner 8:38
2—TORONTO: Salming (4) McKechnie, Ellis 8:52
3—ATLANTA: Rota (4) Unger, Houston 13:21
4—TORONTO: Salming (5) Gardner, McDonald 16:49
Pénalité: aucune.
Deuxième période
5—ATLANTA: Henderson (1) Pronovost 1:25
6—TORONTO: Anderson (5) Saganiuk, Hutchison 1:46
7—TORONTO: Gardner (6) McDonald 5:36
Pénalités: Saganiuk, Tor, 2:49; Burrows, Tor, 6:29; Russell, Atl, 11:19; Boschman, Tor, 15:18; Russell, Atl, 19:32.
Troisième période
8—ATLANTA: Nilsson (14) Henderson, Russell 3:12
Pénalité: aucune.
Tirs au but

Toronto	16	8	4	—28
Atlanta	6	8	11	—25

Gardiens: Toronto, Palmateer. Atlanta, Bouchard, Riggin. A—8,394.

Flyers 6, Whalers 2
Première période
1—PHILADELPHIE: Busniuk (1) Linseman, Watson 0:41
2—PHILADELPHIE: Ververgaert (4) Barber, Wilson 5:17
3—HARTFORD: Soutghton (14) Keon, Douglas 12:07
Pénalités: aucune.
Deuxième période
4—PHILADELPHIE: Barnes (4) Linseman, Barber 6:49
5—HARTFORD: Lacroix (3) sans aide 8:46
Pénalités: Holmgren, Phi, 3:56; Hangsleben, Har, 15:14.
Troisième période
6—PHILADELPHIE: Propp (12) Clarke 1:35
7—PHILADELPHIE: Leach (16) Clarke 1:56
8—PHILADELPHIE: Leach (17) Propp 7:27
Pénalités: Propp, Phi, 7:48; Plumb, Har, 12:15.
Tirs au but:

Hartford	6	8	7	—21
Philadelphie	15	10	11	—36

Gardiens: Hartford, Smith. Philadelphie, Myre. A—17,077.

Sabres 5, Bruins 2
Première période
1—BUFFALO: D. Smith (9) 1:17
2—BUFFALO: Gare (14) Martin, Korab 9:14
Pénalités: Bourque, Bos, 1:24; Cashman Bos 7:13; Seiling Buf 14:06; Martin Buf, Secord Bos 18:21.
Deuxième période
3—BUFFALO: Ramsay (7) Luce, Gould 12:36
4—BUFFALO: Martin (10) Seiling, Dunn 16:46
Pénalités: Playfair, Buf, 5:34; Miller, Bos 9:01; O'Reilly Bos inconduite 16:46; Seiling Buf 19:09.
Troisième période
5—BOSTON: Middleton (3) Ratelle, Cashman 0:24
6—BOSTON: Wensink (4) Marcotte, Miller 13:23
7—BUFFALO: Perreault (15) Luce, Ramsay 19:51
Pénalités—Korab, Buf, mineure, Dunn, Buf, Middleton, Bos, majeures 1:52; D. Smith, Buf 9:41.
Tirs au but

Buffalo	9	9	3	—21
Boston	6	10	11	—27

Gardiens—Sauvé, Buffalo; Cheevers, Boston. A—12,220.

HOCKEY

Ligue Nationale
Hier
Montréal 5, Detroit 5
Buffalo 5, Boston 2
Philadelphie 6, Hartford 2
Toronto 5, Atlanta 3
St-Louis 4, Québec 2
Winnipeg à Los Angeles
Ce soir
Minnesota à Rangers NY
Islanders NY à Colorado
Toronto à Washington
Québec à Pittsburgh
Winnipeg à Vancouver
Chicago à Edmonton
Jeudi
Rangers NY à Buffalo
Minnesota à Philadelphie
St-Louis à Montréal

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	20	26	46
Simmer, LA	18	18	36
Lafleur, Mon	18	17	35
Taylor, LA	15	20	35
Trottier, Isl	13	20	33
Gare, Buf	13	18	31
Gretzky, Edm	9	21	30
MacDonald, Edm	15	14	29
Larouche, Mon	15	13	28
Hedberg, Ran	14	13	27
Perreault, Buf	14	13	27
Nilsson, Atl	13	14	27
Ratelle, Bos	11	16	27
Nilsson, Ran	8	19	27
Goring, LA	7	20	27
MacAdam, Min	9	17	26
Cloutier, Qué	16	9	25
Shutt, Mon	13	12	25
Propp, Phil	11	14	25
Federko, St-L	7	18	25
Halward, LA	7	18	25

Ligue Majeure du Québec
Lundi
Cornwall 5, Verdun 3
Laval 7, Hull 4
Hier
Québec 5, Shawinigan 3
Montréal 6, Trois-Rivières 4
Ce soir
T.-Rivières à Laval
Québec à Sherbrooke
Jeudi
Verdun à Chicoutimi
Hull à Cornwall

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	20	16	1	3	92	61	35
2—BOSTON	22	15	4	3	83	58	33
3—BUFFALO	23	14	6	3	91	63	31
4—MONTRÉAL	23	13	6	4	88	65	30
5—MINNESOTA	20	10	5	5	87	70	25
6—ATLANTA	23	11	9	3	84	70	25
7—VANCOUVER	22	9	8	5	76	72	23
8—LOS ANGELES	22	9	8	5	92	91	23
9—CHICAGO	21	8	7	6	58	57	22
10—TORONTO	22	10	10	2	81	74	22
11—PITTSBURGH	19	8	7	4	65	67	20
12—HARTFORD	21	7	8	6	68	67	20
13—ST-LOUIS	24	8	12	4	70	90	20
14—RANGERS NY	22	9	12	1	88	94	19
15—QUÉBEC	22	7	11	4	68	78	18
16—WINNIPEG	21	7	11	3	51	80	17
17—ISLANDERS NY	19	6	9	4	69	70	16
18—DETROIT	20	6	10	4	60	67	16
19—EDMONTON	21	3	12	6	70	96	12
20—WASHINGTON	23	4	15	4	62	95	12
21—COLORADO	20	4	13	3	56	74	11

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Lebel							
MONTRÉAL	29	15	13	1	144	146	31
CORNWALL	28	14	13	1	141	141	29
VERDUN	27	12	12	3	158	145	27
HULL	28	10	12	6	136	145	26
LAVAL	29	6	21	2	119	198	14
Section Dilio							
SHERBROOKE	28	18	8	2	167	123	38
CHICOUTIMI	27	17	9	1	173	133	35
TROIS-RIVIÈRES	28	13	11	4	165	140	30
SHAWINIGAN	29	12	14	3	123	135	27
QUÉBEC	27	11	15	1	130	150	23

FOOTBALL

Ligue Nationale
Lundi
Seattle 30, Jest NY 7
Jeudi
N.-Angleterre à Miami
Dimanche
Baltimore à Jets NY
Chicago à Tampa Bay
Cincinnati à Pittsburgh
Denver à Buffalo
Detroit à Philadelphie
Green Bay à Washington
Houston à Cleveland
San Francisco à St-Louis
Seattle à Kansas City
Giants NY à Dallas
Minnesota à Los Angeles
Atlanta à San Diego
Lundi
Oakland à N.-Orléans

LIGUE NATIONALE
Conférence Américaine
Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	13	8	5	0	334	237	.615
MIAMI	13	8	5	0	250	196	.615
BUFFALO	13	7	6	0	249	222	.538
JETS NY	13	5	8	0	253	316	.385
BALTIMORE	13	4	9	0	216	304	.308
Section Centrale							
PITTSBURGH	13	10	3	0	334	225	.769
HOUSTON	13	10	3	0	315	274	.769
CLEVELAND	13	8	5	0	319	310	.615
CINCINNATI	13	3	10	0	290	344	.230
Section Ouest							
SAN DIEGO	13	10	3	0	333	211	.769
DENVER	13	9	4	0	240	201	.692
SEATTLE	13	7	6	0	300	288	.538
OAKLAND	13	7	6	0	280	259	.538
KANSAS CITY	13	5	8	0	191	231	.385
Conférence Nationale							
Section Est							
PHILADELPHIE	13	9	4	0	252	231	.692
DALLAS	13	8	5	0	284	255	.615
WASHINGTON	13	8	5	0	248	225	.615
GIANTS NY	13	6	7	0	203	235	.462
ST-LOUIS	13	3	10	0	259	286	.230
Section Centrale							
TAMPA BAY	13	9	4	0	263	200	.692
CHICAGO	13	7	6	0	235	229	.538
MINNESOTA	13	6	7	0	205	280	.462
GREEN BAY	13	4	9	0	193	250	.308
DETROIT	13	2	11	0	189	275	.154
Section Ouest							
N.-ORLÉANS	13	7	6	0	306	269	.538
LOS ANGELES	13	7	6	0	248	246	.538
ATLANTA	13	4	9	0	228	307	.308
SAN FRANCISCO	13	1	12	0	254	365	.077

4
jours avant le tirage du 2 décembre
diffusé au réseau TVA à 22h
Soyez-y salut!
Loto Canada
La loterie nationale

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

TRADUCTEUR/TRADUCTRICE

Notre Société recherche un traducteur(trice) pour son service de traduction à Montréal.

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire en traduction, être familiarisé avec le travail en équipe et maîtriser les langues française et anglaise.

Avoir quelques années d'expérience dans le domaine publicitaire seraient un atout.

Le salaire sera établie en fonction de l'expérience et des qualifications.

Prière d'adresser un curriculum vitae détaillé à

SHELL CANADA
Service du personnel
C.P. 430, Succursale B
Montréal, Québec H3B 3K2

Voir autres Carrières et Professions, en page 18

TECHNICIEN POUR SYSTÈMES DE RELAIS

Le candidat sera diplômé d'un cégep ou équivalent. Un minimum de deux ans d'expérience en essais sur systèmes de protection chez un manufacturier ou utilisateur, est requis.

DESSINATEUR TECHNIQUE POUR SYSTÈMES DE RELAIS

Le candidat aura un minimum de deux ans d'expérience en conception et dessin de systèmes de relais.

S.V.P. envoyer curriculum vitae ou téléphoner au:

Directeur
Service des relais
ASEA Limitée
10300 boul. Henri-Bourassa ouest
Ville St-Laurent, Qué.
Tél.: 332-5350

COMPTABLE AGRÉÉ

C.A. pratiquant seul, 20 ans d'expérience désire vendre partie de sa clientèle.

Désire procéder à un arrangement de succession.

Bureau situé dans les Laurentides.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 3229
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

AFRICARE

recherche d'urgence un

CHIRURGIEN

Pour faire un remplacement à court terme en Afrique de l'Ouest.

Qualité en chirurgie générale

Connaissance du français essentielle.

S'adresser à

Ann McDermott
Africare
1601 Connecticut Avenue, N.W.
Washington D.C. 20007
U.S.A.

ASSURANCE COLLECTIVE

L'Union du Canada, la doyenne des mutuelles canadiennes-françaises, est à la recherche d'un

REPRÉSENTANT

pour son service d'assurance collective

Lieu de travail:
Montréal, mais libre de voyager en province.

Qualification:
Expérience en assurance collective.

Fonctions:
Effectuer le service sur les contrats déjà vendus, apporter une assistance aux agents et aux courtiers pour de nouvelles ventes:

Traitement: selon qualifications.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

UNION DU CANADA
a/s Michel Taillefer
7333 Place des Roseraies
Bureau 205
Anjou, Qué. H1M 2X6

Discrétion assurée.

fédération des employés municipaux et scolaires du québec

FEMSQ

OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR DU SERVICE TECHNIQUE

FONCTION:
Sous l'autorité du Comité exécutif, planifie, organise, dirige et contrôle les activités du service et est responsable du personnel. Participe à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la coordination des principes et méthodes régissant les conditions de travail et autres activités connexes.

FORMATION:
Avoir complété des études universitaires supérieures dans le domaine des relations de travail ou l'équivalent. Cinq (5) années d'expérience.

QUALITÉS REQUISES:
Aptitudes à diriger.
Facilité à analyser les problèmes.
Sens de l'organisation et démontrer de l'initiative.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Toute application, incluant le curriculum vitae, devra parvenir le ou avant le 8 décembre 1979 à 17.00 heures à l'adresse suivante:

M. Jacques Ruest,
1520, Elizabeth, # 5,
St-Laurent, P.Q.
H4L 4L9

Informatique

Dû à notre plan d'expansion les possibilités de carrière en informatique s'offrent aux candidats dynamiques dont les qualifications professionnelles satisferont aux critères des postes suivants:

ANALYSTES

Qualifications requises: Diplôme universitaire en informatique ou discipline connexe ou DEC en informatique avec un minimum de trois (3) années d'expérience en programmation.

PROGRAMMEURS INTERMÉDIAIRES

Qualifications requises: DEC en informatique et de 1 à 3 années d'expérience en programmation.

PROGRAMMEURS JUNIORS

Qualifications requises: Gradué de CEGEP option informatique.
LANGAGES UTILISÉS: ASSEMBLER et COBOL
SYSTÈMES: DOS/VS et OS/MVS.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir curriculum vitae au

COGENA INC.
SERVICE DU PERSONNEL

333 est, rue St-Antoine, suite 205
Montréal, P.Q. H2X 1R9

C-I-L

Un chimiste et un technicien en peintures

pour ses établissements de Toronto

Ces postes, qui offrent d'excellentes perspectives d'avenir, s'adressent à un chimiste et à un technicien ayant de l'expérience dans la composition de revêtements pour carrosserie et de peintures industrielles pour métaux. Seuls les dossiers des candidats possédant une compétence confirmée dans ce domaine seront étudiés.

Les intéressés sont priés de soumettre leur candidature à:

Mme B. Gaffney
Laboratoire de recherche sur les peintures
1330 avenue Castlefield
Toronto, Ontario
M6B 4B3

CSC **Commission Scolaire Champlain**

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

Concours no DSEQ-791116

La Commission Scolaire Champlain est une commission scolaire qui dessert le niveau primaire (environ 5,500 élèves) sur une partie des territoires de la ville de Gatineau et de la municipalité de Val-des-Monts.

Nature du travail:
Sous l'autorité du directeur général de la commission, l'emploi de directeur des services de l'équipement comporte la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes ayant trait aux ressources matérielles de la commission. Le titulaire devra superviser le cheminement et les activités des projets de construction actuellement en cours à la C.S.C. Plus particulièrement, la gestion des équipements comprend: l'approvisionnement, l'entretien préventif, physique, mécanique et ménager, la mise en place de l'équipement, la protection des biens meubles et immeubles, les services auxiliaires (alimentation) et les équipements communautaires.

Qualifications minimales requises:
— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée notamment en génie, architecture et administration.
— Huit (8) années d'expérience pertinente.
La préférence sera accordée au candidat ayant:
1) une bonne connaissance du système scolaire (particulièrement au primaire);
2) une connaissance pratique de la gestion des équipements dans les écoles.

Traitement et bénéfices:
Selon le règlement relatif aux conditions d'emploi du personnel cadre et de gérance des commissions scolaires pour catholiques.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 7 décembre 1979 à 16 h 00, pour faire parvenir leur candidature. Cette dernière devra être accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et d'un exposé d'au plus une page relatant les principaux éléments qui les rendent aptes à occuper ce poste.

A: Monsieur le Directeur du Personnel
Commission Scolaire Champlain
365, boulevard Gréber, C.P. 8
Gatineau (secteur Pointe-Gatineau), Québec
J8T 5R3

HÔPITAL DE L'UNGAVA

3ième concours

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU PERSONNEL

À temps complet, contrat minimal d'un an

Nature des fonctions:
Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au personnel, aux relations de travail, à l'hébergement, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines: matérielles et financières de l'hôpital.

Exigences du poste:
— Bilingue
— Formation universitaire en administration ou l'équivalent.
— Minimum de deux (2) ans d'expérience:

Salaire: Selon les règles de rémunération du Ministère des Affaires sociales.

Toute persoonne intéressée à ce poste est priée de faire parvenir sa candidature, accompagnée de son curriculum vitae, avant le 31 décembre 1979, à:

M. Claude Guimont,
Directeur Général par intérim
Hôpital de l'Ungava
C.P. 149
Fort Chimo
Nouveau-Québec J0M 1C0
Tél: (819) 964-2904

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

Responsable de la conception et de la mise au point des systèmes (bilingue)

L'Institut canadien de l'information scientifique et technique, à Ottawa, offre un poste de responsable de la conception et de la mise au point des systèmes. La personne choisie dirigera l'élément systèmes d'un large éventail de services sur ordinateur, l'analyse des méthodes de fonctionnement, la mise au point de systèmes manuels et automatiques, la préparation de budgets et de rapports et l'analyse journalière des systèmes ainsi que la programmation des activités du personnel.

Il faut posséder un diplôme en informatique. Il est essentiel d'avoir plusieurs années d'expérience de la gestion des programmes, de la gestion des fichiers dialogues et de la surveillance du personnel. La connaissance de la langue française et de la langue anglaise est essentielle pour ce poste. Les personnes unilingues peuvent aussi poser leur candidature si elles consentent à suivre des cours de langue.

Traitement:

Jusqu'à 32,600 dollars par année, selon la formation et l'expérience, auquel s'ajoute une prime de bilinguisme de 800 dollars par année à la personne qualifiée.

CNRC **Prière d'adresser un curriculum vitae complet à l'agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence CT-79-35.**

BELOIT CANADA LTÉE,

manufacturier de machines à papier, de pompes, compresseurs et turbines ayant une usine moderne et très bien équipée située à Sorel, tout près de Montréal, est à la recherche de personnes dynamiques pour occuper les postes suivants:

POSTES DE CADRE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Poste-clé dans le service de la comptabilité et de la trésorerie pour une secrétaire qui a déjà accumulé plusieurs années d'expérience dans un poste similaire.
Cette personne bilingue doit posséder une formation supérieure au cours secondaire et être diplômée d'une institution commerciale reconnue.

Une connaissance de la comptabilité et/ou des crédits sera un atout désirable.
Salaire défiant la compétition.
Poste: à Sorel

ANALYSTE DE SYSTÈMES

Le titulaire du poste sera responsable de l'analyse de système. Il informera les départements sur l'utilisation de leur système.
En plus d'avoir une très bonne connaissance en informatique, dans les différents langages utilisés tels que: RPG 11, COBOL, et de préférence dans les systèmes ON-LINE.

Le titulaire du poste devra posséder une expérience pertinente au niveau de la comptabilité dans un milieu manufacturier. De plus, il devra être rapide concernant les résultats dans le domaine de la réduction de temps.
Poste: à Sorel.

COMPTABLES ANALYSTES FINANCIERS

Les titulaires de ces postes verront à la coordination des rapports financiers et de données pour des fins budgétaires; à la réalisation d'étude analytique spéciale, à la collaboration de l'identification des données financières pertinentes aux fins de rapports. Ils analyseront le secteur des responsabilités fonctionnelles afin de déterminer la modification aux procédures existantes ou instaurer de nouvelles techniques.

Les personnes recherchées devront posséder une formation universitaire en comptabilité ou en finance et devront avoir à leur actif quelques années d'expérience pertinente dans un milieu informatisé.
Poste: à Sorel.

Le salaire sera basé sur les qualifications et l'expérience. Une gamme complète d'avantages sociaux est disponible.

Veuillez, s'il vous plait, faire parvenir votre curriculum vitae ou communiquer avec nous par téléphone entre 9 et 19 heures.

À FRAIS VIRÉS À:

(514) 743-3381 poste 312

BELOIT CANADA LTÉE
C.P. 530, SOREL, P.Q., J3P 5P3

Ligne de transport d'électricité

Léger pris à partie dans Lanaudière

par André Tardif

JOLIETTE — Des citoyens de Lanaudière déplorent l'inertie du ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, dans le dossier de la ligne de transmission d'électricité en provenance de la Baie-James que l'Hydro-Québec veut implanter dans leur région.

« Nous commençons à discerner la raison profonde de M. Léger de ne pas nous accorder des audiences publiques à ce sujet », déclare M. Hubert Coutu, de l'Union des producteurs agricoles de Joliette, l'un des porte-parole du regroupement d'organismes et de citoyens opposés à l'axe retenu par la société d'Etat.

« Par leur inertie, les Services de protection de l'environnement (SPE) se seraient-ils rendus complices de l'Hydro, de ses retards et de son refus de faire des études comparatives d'impact sur l'environnement? Pourtant, il nous semble que seules des audiences publiques permettraient à toute la population de saisir l'enjeu de cette bataille ».

Il y a trois ans, l'Hydro dévoilait son projet d'acheminer son électricité de la Baie-James vers la métropole grâce à trois lignes de 735,000 volts chacune, dès 1981. Deux de ces lignes, déjà en bonne voie de complétion, sont parallèles et empruntent un corridor qui aboutit à l'ouest de l'île Jésus. La troisième, à partir du parc La Vérendrye, doit bifurquer vers l'est jusqu'à Saint-Michel-des-Saints et traverser la région Lanaudière jusqu'au piedmont des Laurentides, où elle doit rejoindre des lignes existantes en provenance du complexe hydroélectrique de la Manicouagan.

Au début de 1978, les SPE tenaient des audiences publiques à Saint-Jean-de-Matha sur une requête de l'Hydro qui voulait implanter ses pylones dans cette municipalité. Dans une décision que le ministre Léger qualifiait de « victoire importante pour les citoyens », les SPE refusaient d'acquiesser à la requête et remettaient même en question l'axe retenu par l'Hydro pour sa troisième ligne.

Depuis, les citoyens ont entrepris une action concertée auprès du gouvernement afin que le projet soit définitivement abandonné. Mais au cours de l'été, l'Hydro soumettait une demande globale d'approbation auprès des SPE, ayant modifié son tracé pour éviter Saint-Jean-de-Matha.

Depuis Saint-Michel-des-Saints et sur 50 milles, les pylones, hauts de plus de 200 pieds en certains endroits et commandant une emprise d'une largeur de 500 pieds, traverseraient une région boisée à 94%, notamment entre Sainte-Emilie-de-l'Energie et Saint-Côme, pour rejoindre les lignes existantes à Rawdon en passant par Saint-Alphonse-de-Rodriguez.

Récemment convoqués par M. André Caillé, directeur des SPE, à une audience privée dans la métropole en compagnie des représentants de l'Hydro, les citoyens de Lanaudière apprenaient que tout retard dans la construction de la 3e ligne serait catastrophique.

« Au cours de cette séance de travail, nous avons pu découvrir que de mars 1978 à juin 1979, les SPE n'ont rien fait dans ce dossier, prétextant qu'aucun projet ne leur était alors présenté par l'Hydro, dit M. Coutu. Et de juin à aujourd'hui, les SPE ne sont même pas capables de nous fournir une appréciation sommaire du projet, comme ils l'ont pourtant fait pour le projet de gazoduc devant traverser le Québec. »

Il affirme que des études comparatives d'environnement entre les axes Lanaudière et Laurentides (deux premières lignes) n'ont jamais été réalisées par l'Hydro sauf sommairement, malgré les demandes répétées des citoyens et même d'un comité interministériel qui s'est penché sur la question.

« Malgré toutes nos démarches, les SPE ont attendu avant de bouger, et l'Hydro a pris un an pour faire une étude sommaire où elle demandait au gouvernement et à la population un acte de foi quant à son choix de l'axe Lanaudière, en brandissant le spectre de l'urgence. »

Au futur ministère de l'Environnement, M. Caillé communiquait hier au DEVOIR qu'il rencontre M. Léger aujourd'hui au sujet de la demande d'audiences publiques, et que les citoyens de Lanaudière seraient avisés de la décision aujourd'hui ou demain.

« Il y a un aspect délicat dans toute cette affaire, c'est celui de savoir si nous créerons un précédent en tenant de nouvelles audiences publiques sur une même question », a expliqué un porte-parole des SPE.

De son côté, M. Coutu réplique que prétendre que les audiences traiteraient du même sujet est un sophisme: « Celles de 1978 ont proté sur une section bien précise de la 3e ligne, celles que nous réclamons depuis bientôt deux ans veulent remettre en question toute la philosophie entourant la décision de l'Hydro de traverser notre région. »

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 Tam-Tam
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine express:
A votre santé: Inv.: Louise Lambert-Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.
11.00 Au fil de la semaine:
Inv.: Michel Tremblay, auteur dramatique.
11.30 Madame et son fantôme
12.00 Les filles du ciel: aventures réalisées par Allan Bryce.
12.30 Les coqueluches
Inv.: Donald Lautrec, France Charron, Pierre Dufresne.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
Suzanne Daigle, auteur de "Fly Baby, Fly", nous dit pourquoi une femme choisit d'écrire. Michèle Dubois explique l'évolution du costume à travers les âges. Jean-Pierre Ronfard et Patricia Nolin parleront de la pièce "L'hippocamthrope", de France Vézina
14.30 Le temps de vivre:
Un groupe de Château-Richer dans la région de Québec, avec ses chanteurs et musiciens. Information: nouvelle mesures de pension de vieillesse et d'allocation au conjoint.
16.00 Bobino
16.30 Nic et Pic
17.00 Cosmos 1999
18.00 Ce soir
19.00 Quelle famille:
Téléroman écrit et interprété par Janette Bertrand et Jean Lajeunesse.
19.30 Winston McQuade reçoit:
Inv.: Gilles Rivard, Judith Paré et Claude Gai, Fernand Gignac, Michel Rivard, Anne Joyal, les organisateurs du salon du livre.
20.30 Caroline:
Téléroman de Marcelle Racine.
21.00 Les best-sellers:
"Capitaines et rois". Drame de pionniers réalisé par Douglas et Allen Reisner.
22.00 Science-réalité:
Magazine d'information scientifique. "Les radiations d'origine médicale". Y a-t-il vraiment danger, pour les médecins et pour les patients, à s'exposer à toujours plus de rayons X, au cobalt ou à toute autre radiation.
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays:
24.20 Cinéma:
"India Song" (Français 1975). Drame réalisé par Marguerite Duras, avec Delphine Seyrig, Michel Lonsdale et Mathieu Carrière.
2.25 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronigo et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne
"Notre langue", "Mode beauté", "Comprendre l'actualité".
11.15 Entre deux images
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"La promesse" (Français 1969). Drame psychologique réalisé par Robert Freeman et Paul Feyder, avecJacqueline Bisset, Jean-François Morin, Pierre Zimmer et Gisèle Pascal.
14.30 Janette veut savoir:
"Que faire en cas de viol"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les Monroes
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 La petite maison dans la prairie
21.00 Mini-série:
"Intrigues à la maison blanche" (Américain 1978). Drame politique avec Cliff Robertson, Jason Robards, Stefanie Powers, Robert Vaughn, Lois Nettleton, Barry Nelson, Harold Gould.
22.00 Venez donc chez-moi:
Nous visitons Tino Rossi (1ère partie)
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix
"Dracula 73" (Britannique 1973). Drame d'horreur réalisé par Alan Gibson, avec Christopher Lee et Peter Cushing.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.30 Parlez-moi
Emission du ministère de l'Education pour l'enseignement du français aux anglophones.
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-partout
Une émission pour les jeunes de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images
15.30 Droit de parole:
"La femme collaboratrice du mari dans l'entreprise".
16.30 L'envers du décor
Marcel Ferron, peintre-verrier.
17.00 Les livres et nous
17.30 Moi
Une série de sketches qui évoquent les différentes phases de développement psychologique de l'enfant de 0 à 6 ans.
18.00 Atchoum
18.30 L'enfance de l'art:
"Denise", jeune suissesse qui s'adonne au patinage artistique.
19.00 La période de questions
20.00 L'objectif
Un dossier sur la forêt.
21.00 Prise 1
Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes artisans et leurs premières oeuvres. Ce soir: Pierre Falardeau et Julien Poulin.
22.00 Les débats à l'Assemblée Nationale

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Sibor et Bora", "Tableau bleu", "Je veux être toi", "Kaléidoscope".
10.15 Société d'aujourd'hui:
Spécial 3e âge
11.30 Midi première
12.00 Télé-Foot
13.00 Télé-Film:
"Jacques" avec Stephane Di Napoli, Evelyne Selena, Claude Titre, Paula Dehelly et Henri Mistral.
14.30 Fenêtre sur
"Les stoppeurs de mer"
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales:
Le Sud-Ouest de la France"
17.00 Pour les jeunes:
"Sibor et Bora", "Poi Poi", "Kaléidoscope".
17.45 Société d'aujourd'hui
19.00 Midi-première:
Inv.: Daniel Guichard.
19.30 Télé-Foot:
"Matches de Division II": Martigues vs Auxerre et Tours vs Angoulême. "Coupe d'Europe". Extraits de Dukla de Prague vs Strasbourg, Eindoven vs Saint-Etienne, Lokomotiv Sofia vs Monaco et Nantes vs Bucarest.
20.30 Télé-Film:
"Au bout du printemps" Drame de Bernard Dubois, avec Clémentine Amouroux, Philippe March, Macha Méril et Michel Robin.
22.00 Fenêtre sur
"Point 2000: Le Tokamac". Emission sur l'énergie nucléaire.
22.30 Des chiffres et des lettres
22.50 Passez donc me voir
23.10 Actualités régionales:
Le Sud-Ouest de la France".

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From now on
12.28 Senior citizens billboard
12.30 Country joy
13.00 Today from Ontario
14.00 The edge of night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy days
19.30 In the public eye
20.00 The nature of things
21.00 The Music of man
22.00 Spectrum:
Edith Piaf, je vous aime.
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The age of uncertainty:
"The Metropolis"
23.45 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allan
10.30 Mad Dash
11.00 The Community
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Différent Strokes
19.30 Laverne and Shirley
20.00 Eight Is Enough
21.00 Charlie's Angels
22.00 Quincy
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Young Bess" (Drame 1953) avec Jean Simmons, Stewart Granger et Deborah Kerr
2.30 Sign Off

† DÉCÈS

SIMARD, Blanche. À Miami, le 21 novembre 1979 à l'âge de 82 ans, est décédée, après une courte maladie Blanche Simard née Leblanc, veuve de Jules Simard. Elle laisse dans le deuil ses fils: Jacques (Julienne Morin) et Pierre (Odile Ménard), 5 petits-enfants et 1 arrière-petit-fils.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 17

PROFESSEUR EN INFORMATIQUE DE GESTION

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois à Rouyn est à la recherche d'un professeur régulier en informatique de gestion pour dispenser des cours dans ses programmes en administration, en sciences comptables et en informatique de gestion.

Titres et compétence: Les candidats devront normalement posséder une scolarité de 3e cycle en informatique et en administration ou dans un domaine connexe. De plus, ils devront démontrer des intérêts et des aptitudes pour l'enseignement et la recherche universitaire. Les candidats possédant une scolarité de 2e cycle appuyée d'une expérience de quelques années soit comme consultant en informatique, soit comme responsable de développement de systèmes informatiques seront également considérés.

Date d'entrée en fonction: Janvier 1980

Traitement: Selon la convention collective en vigueur

Lieu de travail: Rouyn

Date limite: Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant 17h00, le vendredi 14 décembre 1979 à l'adresse suivante:

Directeur du Département des sciences administratives et sociales
Université du Québec, Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700, Rouyn, Québec, J9X 5C6 79-80-042

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

DIRECTEUR DES SUBVENTIONS ET COMMANDITES DE RECHERCHE

FONCTIONS:
Dans le cadre des politiques institutionnelles et sous l'autorité immédiate du doyen des études avancées et de la recherche, ce dernier est responsable des subventions négociées et des commandites externes de recherche.

Le directeur des subventions et commandites remplit tout particulièrement les fonctions suivantes:

- Établir et maintenir des liens auprès d'organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux et privés, susceptibles de négocier des subventions et commandites de recherche ou de financer certaines ententes de coopération internationale.
- Servir de soutien, d'assistance et de conseil aux agents internes impliqués (professeurs, départements, centres, laboratoires) pour toutes les étapes relatives à l'obtention, à la préparation et à la négociation de subventions négociées de recherche, de contrats de recherche ou d'ententes de coopération internationale.
- Informer les départements, les centres, les laboratoires et les chercheurs des attentes du milieu extérieur en matière de recherche et de coopération commanditées.
- Assurer la liaison avec le secrétaire général et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour la vérification, l'approbation et la signature des contrats et ententes.
- Préparer certains avis ou certains dossiers relatifs à la recherche.
- Représenter le doyen à certains comités techniques.
- Remplir toute autre tâche que lui confie le doyen.

EXIGENCES:
- Un diplôme universitaire de 2e ou de 3e cycle.
- Une expérience pertinente dans le domaine de la recherche et du développement, y compris l'administration et les négociations des subventions spécialisées et des contrats de recherche ou d'ententes de coopération internationale.
- Bilingue: français et anglais.
- Une connaissance des milieux scientifiques québécois et canadiens et des structures de l'Université du Québec.

TRAITEMENT:
Selon l'échelle salariale des cadres de l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au secrétariat général avant 17 heures le 5 décembre 1979, au bureau 7210 du pavillon Louis-Jolliet, 355 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal H3C 3P8.

Université du Québec à Montréal

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: **dix ans de réalisations**

Bell

Avocat(e)

Bell Canada est à la recherche d'un conseiller juridique qui se spécialise en droit des valeurs mobilières. Le titulaire exercera ses fonctions au Contentieux de la compagnie, au siège social à Montréal.

Responsabilités
Aviser la compagnie dans les domaines suivants: financement, cotes du marché et exigences des commissions de valeurs mobilières régissant les marchés canadien et américain.

Conditions d'emploi
Une expérience pertinente acquise dans un bureau de comptables agréés, un cabinet d'avocats, une commission ou une régie gouvernementale ou le service du contentieux d'une entreprise serait un atout.
Membre du Barreau d'une province depuis un an ou plus.

Avantages
Salaire selon l'expérience et la compétence.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:
Bell Canada
Directeur de l'administration—Contentieux
Boîte postale 8726 succursale A
Montréal (Québec) H3C 3P3

Discrétion assurée

Un emploi à Bell Canada, c'est une question de compétence.

Hewitt

ADJOINT AU CONTRÔLEUR

Hewitt Équipement Limitée, le concessionnaire Caterpillar pour le Québec, dont la réputation n'est plus à faire, est à la recherche d'un Adjoint au contrôleur.

Les responsabilités du poste comportent entre autre une très grande participation à la mécanisation des systèmes comptables actuels.

La personne recherchée est C.A. et possède de 3 à 5 années d'expérience pertinente dans l'industrie ou avec une firme comptable reconnue. Ambitieuse et bilingue, la personne choisie aura démontré une habileté à travailler de façon autonome.

Le traitement sera établi selon les qualifications et l'expérience en plus d'un programme complet d'avantages sociaux des plus intéressants.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, à:

Claude A. Laverdière
Directeur des ressources humaines
HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE
C.P. 1200
Pointe-Claire, Québec
H9R 4R6

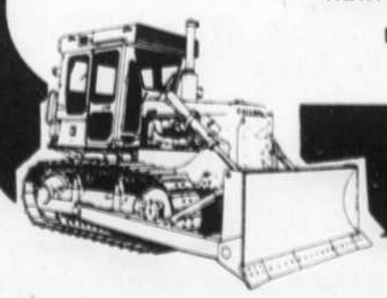

CONCESSIONNAIRE CATERPILLAR DEALER

Je me sens très optimiste quant à l'avenir du pessimisme

(Jean Rostand)

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

WILLIAM G. MORRIS
AVOCAT
Suite 210
892 ouest, Sherbrooke
Montréal H3A 1G3
Tél.: (514) 282-0025

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 19

AVIS VOUS EST DONNÉ QUE Mlle GUYLAINE CHOQUETTE, résidant et domiciliée au 2622, rue Cuvillier à Montréal, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de GUYLAINE DESNOYERS.
Montréal, ce 15 novembre 1979.
LORD, LEFEBVRE & GOULET, avocats
1010 est, rue Ste-Catherine, suite 530
Montréal, P.Québec
AVIS 28 NOV. RAY

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que ROGER VIGEANT & CO. LTD., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de la Banque Canadienne Nationale par acte daté du 14 août 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2903447.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 août 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Cosmex 2000, une division de 92105 Canada Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 23e jour d'octobre 1979, sous le numéro 3023569
Ce 20e jour de novembre, 1979
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
D. Hanna, Agent au crédit.

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que COURRIER SUPRÊME INC., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 4 mai 1977 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2780745
BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS est donné que "ALEXANDRE CLAUDE ARCAND dit Côté, 3535 rue Papineau, Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir son changement de nom en celui de ALEXANDRE CLAUDE ARCAND."
Montréal, le 16 novembre 1979
Le Procureur du requérant:
Dominique Pagé, avocat

Avis est par les présentes donné que la contrat de vente en date du 11 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Placages LaSalle Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23e jour de octobre 1979, sous le numéro 3023573
Ce 21e jour de novembre, 1979
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que: Roland Chalifoux, 265, St-Joseph, St-Jérôme, P.Q., détenteur du permis M202635-001, Ag15, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jean-Paul Wolfe Enr. 184 Des Pins, St-Jérôme, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Le requérant-cédant, M. Clément Pelletier, St-Cyprien, Cté Rivière du Loup, demande à la Commission des Transports de transférer aux Entreprises RE-HU-CA Inc., St-Épiphane, Cté Rivière-du-Loup, le permis Q-506950 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère parution: 26 novembre 1979
2ème parution: 27 novembre 1979
3ème parution: 28 novembre 1979

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 18

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 89398 CANADA LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL le 24ième jour d'octobre 1979, sous le numéro 3023850.

Ce 20e jour de novembre, 1979

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 93528 CANADA LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL le 24ième jour d'octobre 1979, sous le numéro 3023848.

Ce 20e jour de novembre, 1979

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. FERNAND GAGNON, domicilié 169, Boul. Arthur Buies Ouest, Cté Rimouski, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Marcel Dionne, domicilié 896, rue Lausanne, Cté Rimouski le permis portant le numéro: Q-501409 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 26 novembre 1979
Deuxième parution: 27 novembre 1979
Troisième parution: 28 novembre 1979

PRENEZ AVIS que M. Paul Drouin, rang St-Etienne, Vallée-Jonction, Cté Beauce, permis: Q-500895-D-001 et D-002, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir des permis spéciaux, pour le transport de la neige dans la région 10, et pour le compte de la Cie Concorbec Inc. ces permis auront une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 26 novembre 1979
Deuxième parution: 27 novembre 1979
Troisième parution: 28 novembre 1979

PRENEZ AVIS QUE LES AUTOBUS BRUNET INC., détentrice du permis 3675-A, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'y faire approuver ses nouveaux taux, lesquels sont déposés au dossier de la CTQ. Toute personne peut vérifier les taux au dossier de la CTQ.

La requérante demande au surplus de se prévaloir de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 26 novembre 1979
2ème publication: 27 novembre 1979
3ème publication: 28 novembre 1979

PAQUETTE & ASSOCIES
PAR: ME FRANCéOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

NORSTAR SKI CORPORATION LTD
Avis de défaut et de prise
de possession

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Gerald Cooper, notaire, le 8 juillet 1970, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2218812 et amendé par acte d'amendement exécuté devant Me Gerald Cooper, notaire, le 16 novembre 1973 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2476295 NORSTAR SKI CORPORATION LTD. a hypothéqué, nanti, mis en gage, cédé et transporté en faveur de Leon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations plus intérêt datées du 8 juillet 1970 et 16 novembre 1973, et que les susdites garanties de remboursement créées audit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Leon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligations a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée. Cet avis est donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations "Chat 275 S.R.Q. 1964". Donné à Montréal ce 19e jour de novembre, 1979. Leon Friedman, C.A. Fiduciaire, 5075 rue de Sorel, Montréal.

MILAN IMPORTED SHOES INC.
Avis de défaut et de prise
de possession

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Gerald Cooper, notaire, le 30 juillet 1969 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2156407 et amendé par acte d'amendement exécuté devant Me Gerald Cooper, notaire, le 16 novembre 1973 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2476296 MILAN IMPORTED SHOES INC. a hypothéqué, nanti, mis en gage, cédé et transporté en faveur de Léon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations plus intérêt datées du 30 juillet, 1969 et 16 novembre 1973 et que les susdites garanties de remboursement créées audits acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Leon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligataires a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée. Cet avis est donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations "Chat 275 S.R.Q. 1964" Donné à Montréal ce 19e jour de novembre, 1979. Leon Friedman, C.A. Fiduciaire, 5075 rue de Sorel, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO.: 500-12-91704-795

LYNDA VALIQUETTE,
requérante
-vs-
DANIEL LAROSE,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé Daniel Larose est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention et une copie de la requête pour mesures provisoires. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures provisoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 19 novembre 1979
(S) RICHARD LAROSE, registraire

Me Robert Loulou
8088, rue St-Denis
Suite 4-5
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO.: 500-12-091531-792

DAME HILDA PARR,
Requérante
-vs-
HERBERT DUPLESSIS,
Intimé

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des divorces.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, ce 23 novembre 1979
RONALD CHASSÉ
Registraire des divroces
Division de Montréal

SYLVESTRE, COHEN, BRISSON, DUPIN
& CHARBONNEAU, AVOCATS
2383 rue Grand Trunk
Montréal, Qué.
H3K 1M8

Les requérants: Rejean Legault, M-506349-001, ENTREPRISES J. & C. GRAVEL LTEE, M-507438-003, demandent à la Commission des Transports du Québec un permis spécial, pour le transport de neige dans la région 10, pour la saison hivernale 1979-80.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: Denis Gauvin, 4400, rue Frontenac, St.-Hyacinthe, P.Q., détenteur du permis no: M502438-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jacques Dubuc, 1179, Bas Salvail, La Présentation, St.-Hyacinthe, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 26 novembre 1979
2ème parution: le 27 novembre 1979
3ème parution: le 28 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

PRENEZ AVIS QUE: M. Michel Lafontaine résidant et domicilié à St-Norbert, Co. de Berthier, P.Q., demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Les Immeubles Lafontaine Inc., résidant et domicilié à St-Norbert, Co. Berthier, P.Q., le permis M-503313-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 28 novembre 1979
2ième publication: 29 novembre 1979
3ième publication: 30 novembre 1979.

Avis est donné que: EMILIO TULLIO TRANSPORT, 2113, Boul. Deblois, Duvernay, P.Q., détenteur du permis M508742-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: François Racine, 15, 10ème avenue est, Vimont Laval, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 26 novembre 1979
2ème parution: le 27 novembre 1979
3ème parution: le 28 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Prenez avis, que mess. Roland Jacques, Q-500910; Emmanuel Mathieu, Q-500862; Jean-Noël Rancourt, Q-500893; Raymond Veilleux, Q-503792; Clermont Roy, Q-500857; Donald Roy, Q-500911; Roland Beaulieu, Q-501477; Michel Beaulieu, Q-506753; Gilles Rioux, Q-501103; Réjean Rioux, Q-501499; Viateur Rioux, Q-504793; Paul-Emile Gosselin, Q-505664; Albert Rioux, Q-501502; Normand Beaulieu, Q-501485; Jean-Yves Rousseaux, Q-501472; Gaston Rousseau, Q-501473; Réjean Rioux, Q-506082; Clément Ruel, Q-500786, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir des permis spéciaux, pour effectuer le transport de bois de pulpe dans la région 09, pour le compte de la Cie Reed Paper Ltée. Ces permis auront une durée de 120 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 27 novembre 1979
Deuxième parution: 28 novembre 1979
Troisième parution: 29 novembre 1979

Prenez avis que Transport Yvon Lemieux enrg. M-303341 introduira devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial afin d'autoriser Transport Yvon Lemieux Enrg., à tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées qui appartiennent à Mulco Inc. seulement destination de Longueuil à tout point au Québec, de Longueuil à la frontière Ontario (port d'entrée rivière Beaudet et retour), de Longueuil à la frontière Québec Etats-Unis (port d'entrée Rouse Point) dans le cas pour le transport produit de la construction et de l'asphalt pour le compte de Mulco Inc. seulement restriction le transport ne se fera qu'en tirant les remorques et semi-remorques de Mulco Inc.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 26 novembre 1979
2ème publication: 27 novembre 1979
3ème publication: 28 novembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR PROVINCIALE

NO: 700-02-003386-795

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corps politique dûment constitué, ayant une place d'affaires au 1155, rue Sherbrooke ouest, suite 200, en les cité et district de Montréal, province de Québec, Canada, H3A 2N3,
demanderesse
—vs—
JOSEPH FLURI, autrefois résidant et domicilié au route 117, St-Jovite, district de Terrebonne, province de Québec, Canada, J0T 2H0, et maintenant d'adresse inconnue,
défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné à J. Joseph Fluri de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur.

Saint-Jérôme, ce 15 novembre 1979
LUCIE PELOQUIN
Greffier-adjoint, C.P.T.

Mes Lazare & Altschuler, Avocats
1, Place Ville-Marie, #3201
Montréal, P. Qué. H3B 3Y2
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-091820-799

RENÉE TETREAULT,
Partie requérante,
-vs-
PIERRE GODON,
Partie intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, PIERRE GODON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 22 novembre 1979.
(signé) Ronald Chassé
Registraire-adjoint

MES BOISCLAIR, KOZINA, SASSEVILLE, PELLERIN,
4906 est, boulevard Gouin,
Montréal-Nord — 326-6400
dom. élu: 31 St-Jacques, ch. 500.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-017438-795

B.N.P. CANADA INC.
partie demanderesse
-vs-
AARON COHEN
-et-
RALPH BENNAROSH
partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur RALPH BENNAROSH, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie de bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119-A C.P.C., a été laissée à son intention à la Direction générale des greffes au Palais de Justice de Montréal au no. 1 est Notre-Dame, Montréal, district de Montréal.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, STATUER SUR LA DEMANDE et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal ce 23 novembre 1979
ARMAND BEAULIEU, P.A.

MES GUY VAILLANCOURT & ASS.
1010 ouest Sherbrooke, bureau 2306
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 août 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Gestions G.T. une division de 92410 a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23e jour d'octobre 1979, sous le numéro 3023568.

Ce 20e jour de novembre, 1979
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
D. Hanna, Agent au crédit

Danielle Boisvert, Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Monsieur Frank Diorio, Montréal-Nord, le permis M-507521 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 28 novembre 1979
2ième publication: 29 novembre 1979
3ième publication: 30 novembre 1979
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASSOCIÉS
PAR Me Ferdinand Roy
1259 Berri, Suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

Avis est donné que: Emile Guay, Rang St.-Louis, Notre-Dame de Pierreville, P.Q., détenteur du permis Q503573-001, région 4, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Claude Dubois, 193, Rang Caroline, St.-David, Yamaska, P.Q., région 4, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 26 novembre 1979
2ème parution: le 27 novembre 1979
3ème parution: le 28 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE
SAIBIAN'S INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie SAIBIAN'S INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 22e jour de novembre 1979
SADIE WAXMAN
SECRETAIRE

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat excécuté le 16 octobre 1979, GRANDMASTER LEISURE PRODUCTS INC. — LES PRODUITS SPORTIFS GRAND-MAITRE INC., vend, cède et transfère à COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 octobre 1979 sous le numéro 3023020.

Montréal, le 22 novembre 1979
Compagnie financière canadienne

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que AUTOMOBILES BOULEVARD GOUIN INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de la Banque Provinciale du Canada par acte daté du 18 avril 1977 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2774526.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Le requérant-cédant, M. Bernard Larouche, domicilié Rang 10, Beaucanton, Cté Abitibi-ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Honoré Lebourdais, domicilié R.R. #1 Ste-Rose de Poularies, Cté Abitibi-ouest, le permis portant le numéro: M-508773-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 26 novembre 1979
Deuxième parution: 27 novembre 1979
Troisième parution: 28 novembre 1979

MUNARI CORPORATION CANADA LTD.
Avis de défaut et de prise
de possession

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Gerald Cooper, notaire, le 9 juin, 1979 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2698766 et Terrebonne sous le numéro 536226 MUNARI CORPORATION CANADA LTD., a hypothèque, nanti, mis en gage, cédé et transporte en faveur de Leon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations plus intérêt datées du 9 juin 1976, et que les susdites garanties de remboursement créés audit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Leon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligations a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.

Cet avis est donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations "Chap 275 S.R.Q. 1964". Donné à Montréal ce 19 novembre 1979. Leon Friedman, C.A. Fiduciaire, 5075 rue de Sorel, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-015432-790

WILIAM EDWARD POWER, résidant et domicilié au 160, de Navar, Appartement 314, à St-Lambert, District de Montréal, Province de Québec
DEMANDEUR
-vs-
REGINALD TOLLETT, jadis du district de Montréal, et présentement d'adresse inconnue au demandeur
DEFENDEUR

PRENEZ AVIS que la requête pour être déclaré propriétaire d'immeuble en vertu de la prescription trentenaire présentable le 6 novembre 1979, sera re-présentée par le requérant pour adjudication devant la division de pratique, siégeant en chambre 2.16, de la cour supérieure, du Palais de Justice de Montréal, au 10 est, rue St-Antoine Montréal, pour le 21 décembre 1979 à 9 h 30 de l'avant-midi, et VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, ce 22 novembre 1979.
KAUFMAN & POSMAN
1255, Carré Philippe
Suite 908
Montréal, Québec
Procureurs du demandeur

AVIS

La requérante AUTOBUS LÉO AUGER INC., détentrice du permis 1878-A, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT DE PERSONNES - PERMIS SAISONNIER - CATÉGORIE RÉGULIÈRE.

Transport de skieurs et de leurs bagages, des localités ci-bas énumérées du Montréal-Métropolitain à la frontière Québec/Etats-Unis (port de sortie High Water) à destination de Jay au Vermont, sur la pente de ski, propriété de Jay Peak Inc.

Points d'embarquement		Horaire
Centre d'achat Laurier	Pointe-Claire	6:30
Centre d'achat Dorval	Dorval	6:45
Rockland Shopping Center	Rockland	7:00
Centre d'achat Pont Mercier	LaSalle	7:15
Hôtel Sheraton Mont Royal	Montréal	7:30
Place Porto Bello	Brossard	7:45

et retour avec départ à 4:00 p.m. de la pente de ski.

Service quotidien durant la période hivernale.

Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 28 novembre 1979
2ième publication: 29 novembre 1979
3ième publication: 30 novembre 1979.

PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: Me FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

KAY SILVER INC

Avis est par les présentes donné que la compagnie KAY SILVER INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 21e jour de novembre 1979.

Bashir Hussain, Secrétaire

Le requérant: Georges Burelle, 762, Boul. L'Heureux, Beloeil, P.Q., détenteur du permis no: M500400-001, région 6, demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour le transport de neige dans la région 10, pour la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: Bertin Michaud, 3318, Christiane, Fabreville, Laval, P.Q., détenteur du permis M507491-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Armand Bolduc, 12005, Matte, Montréal-Nord, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 26 novembre 1979
2ème parution: le 27 novembre 1979
3ème parution: le 28 novembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

NOM: Réal Cyr
ADRESSE: 131-106e Ave, Lafontaine, P.Q.
DOSSIER NO: M-507013-001 et M-507013-002
demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre des permis spéciaux dans la région 10 pour transporter de la neige durant la période du 1er novembre 1979 au 30 avril 1980.

Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: le 28 novembre
2ème publication: 29 novembre 1979
3ème publication: 30 novembre 1979

Le requérant-cédant, M. Gérard Picard, domicilié au 135 Front, Clarenceville, Cté Missisquoi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Neil Rhicard, domicilié à Standbridge East, Cté Missisquoi, le permis portant le numéro: M-503836-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

première parution: 27 novembre 1979
deuxième parution: 28 novembre 1979
troisième parution: 29 novembre 1979

Le requérant-cédant, M. Claude Labelle, domicilié à Létang, Cté Témiscamingue, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Yvon Gagné, domicilié à Ville-Marie, Cté Témiscamingue, le permis portant le numéro: M507986-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 27 novembre 1979
2ème parution: 28 novembre 1979
3ème parution: 29 novembre 1979

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Gerald Cooper, notaire, le 5 août 1975 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2624005 Blossom Time Fashions Inc. a hypothèque, nanti, mis en gage, cède et transporte en faveur de Léon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations plus intérêt datées du 5 août, 1975 et que les susdites garanties de remboursement créés audit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Leon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligataires a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.

Cet avis est donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations "Chap 275 S.R.Q. 1964" Donné à Montréal ce 9e jour novembre 1979. Leon Friedman, C.A. Fiduciaire, 5075 rue de Sorel, Montréal.

DINKSON INC.
Avis de défaut et de prise
de possession

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Gerald Cooper, notaire, le 30 juillet, 1969 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2156408 et amendé par acte d'amendement exécuté devant Me Gerald Cooper, notaire, le 16 novembre, 1973 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2476297 DINKSON INC. anciennement Dinkson Traders Co. Ltd. et auparavant The Caber Ski Corporation Ltd. a hypothéqué, nanti, mis en gage, cédé et transporté en faveur de Leon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations plus intérêt datées du 30 juillet, 1969 et 16 novembre 1973 et que les susdites garanties de remboursement créées audit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Léon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligataires a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.

Cet avis est donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations - Chat 275 S.R.Q. 1964 - Donné à Montréal ce 19e jour de novembre, 1979 Leon Friedman, C.A. Fiduciaire, 5075 rue de Sorel, Montréal.

Avis est donné que: Napoléon Gauvier, 2692, Boul. Pie IX, Montréal, P.Q., détenteur du permis M501960-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: ENTREPRISES BELMAR ENR., (Béatrice Forest), 4504, Boul. Pie IX, Montréal P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 26 novembre 1979
2ème parution: le 27 novembre 1979
3ème parution: le 28 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: Jean-Paul Brun, 3250, rue Bélair, Montréal, P.Q., détenteur du permis no: M506760-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: ENTREPRISES A.V. ENR. (Aline Vaillancourt) 3250, rue Bélair, Montréal, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 28 novembre 1979
2ème parution le 29 novembre 1979
3ème parution le 30 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: TRANSPORT ST-PIERRE, 1252, 16ème avenue, Pointe-aux-Trembles, P.Q., détenteur du permis M508454-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Yvon Roger Dupuis, 11048, avenue Paris, Montréal-Nord, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 26 novembre 1979
2ème parution: le 27 novembre 1979
3ème parution: le 28 novembre 1979

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Germain Poulin M-501728 et David Santerre M-501716-1 et 2 s'adresseront à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial additif pour effectuer du transport de neige dans la région 10 pour une période de 120 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 28 novembre 1979
2ième publication: 29 novembre 1979
3ième publication: 30 novembre 1979
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASSOCIES
PAR Ferdinand Roy
1259 Berri, Suite 230
Montréal, Québec
H2L 4C7

PRENEZ AVIS que Monsieur Léandre Dionne, domicilié et résidant au 1106, Boulevard Saint-Germain Ouest, Cté de Rimouski, P.Q., détenteur d'un permis portant le numéro: Q-501404, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le charroyage de pulpe de 4 pieds pour le compte de la Compagnie Reed Ltée de Forestville, dans la région 09 Inc., pour une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.

Première parution: 26 novembre 1979
Deuxième parution: 27 novembre 1979
Troisième parution: 28 novembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — RÉG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE, DONATO CINQUINO, du 37, Du Collège, Delson, Comté de Laprairie, PQ, titulaire du permis de camionnage en vrac M-509113 D-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir un permis spécial pour la région 10, pour le transport de la neige et de la glace.

Durée: Saison hivernale 1979-1980.

Le requérant demande à la Commission des Transports du Québec que la décision rendue devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2(1976).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, à Montréal, P.Q.

1ère publication: 26 novembre 1979
2ème publication: 27 novembre 1979
3ème publication: 28 novembre 1979
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, ouest, #900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
Par: LOUIS LAVOIE / PROCUREUR

PRENEZ AVIS QUE 81,000 Canada Ltée, détentrice du permis M-303142, demande un permis spécial du 1er décembre 1979 au 30 avril 1980 pour transporter de l'équipement électronique, de communication et sportif originant de pays étrangers arrivant aux aéroports de Dorval et Mirabel par avion et retournant de la même façon à la fin des Jeux Olympiques pour le transport de Dorval et Mirabel à la frontière Québec/États-Unis (tous ports d'entrée sur l'état de New York) à destination des sites des Jeux Olympiques d'hiver qui se tiendront principalement à Lake Placid et autres points de l'état de New York et retour à la fin des jeux ou avec marchandise refusée ou avariée, le tout au moyen d'équipement spécial à suspension à air et dont les remorques seront munies d'un système de rouleaux hydrauliques rétractables, le tout transporté dans des conteneurs aériens pour le compte de B.G.L. Brokerage Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, H2L 1K2.

1ère publication: Lundi, le 26 novembre 1979
2ème publication: Mardi, le 27 novembre 1979
3ème publication: Mercredi, le 28 novembre 1979

SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.
200, St-Jacques, Suite 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

Avis est par les présentes donné que Marie Georgette Johanne Gagnon, domiciliée à 103 Carmichael, Notre-Dame-des-Laurentides, s'adressera au Ministre de la Justice pour changer son nom pour celui de Marie Georgette Johanne Lévesque.

Avis est donné que: SBREGA TRANSPORT LTEE., 1405, Boul. des Laurentides, Vimont, Laval, P.Q., détenteur des permis M501113-016-028-087, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer ses permis à: LES EXCAVATIONS B.L.M. LTEE., 672, Des Laurentides, Pont-Viau, Laval, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 26 novembre 1979
2ème parution: le 27 novembre 1979
3ème parution: le 28 novembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES
TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

Le requérant: ENTREPRISES J. & C. GRAVEL LTÉE, 20, rue Gravel, Repentigny, P.Q., détenteur du permis no: M-507438-002-005-004-006, région 10, demande

Pourquoi accepter les offres patronales globales au moment où tant de nos demandes ne sont pas satisfaites?

Voici des demandes précises faites par les membres de la CEQ et qui n'ont pas été satisfaites par les offres patronales globales du 21 novembre dernier.

LA TÂCHE

Les offres patronales globales, c'est un habile maquillage! Des maximums d'élèves par classe qui n'en sont pas.
Des centaines d'enseignants, mais pas aux bons endroits.
Une définition de notre tâche qui veut dire n'importe quoi.
Ça fait 10 ans que les enseignants n'ont pas véritablement négocié leur tâche.

L'ÉDUCATION DES ADULTES

Les offres patronales globales représentent une détérioration d'une situation déjà inacceptable: seulement 221 contrats sont accordés pour environ 1,700,000 heures de formation générale et professionnelle dispensées à 180,000 Québécois et Québécoises.
Le gouvernement élimine toute règle d'engagement, détériore les conditions d'exercice du métier et refuse même de discuter de ce dossier.

LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

La mobilité dans un rayon de 50 km?
Bien sûr, c'est notre idée, mais pas dès le 1er juillet de la première année. Le vécu nous prouve que près de 75% des enseignants mis en disponibilité sont réintégrés auprès de leur propre employeur avant le 30 octobre. Et les offres patronales globales n'en tiennent pas compte.

ACCEPTER LES OFFRES PATRONALES GLOBALES, SELON LA LOI 62, C'EST METTRE FIN AUX NÉGOCIATIONS.

et si on poursuivait les négociations!

centrale de l'enseignement du québec